

# Etat des lieux préalable au Contrat Global pour l'Eau du Canton de Charly sur Marne



Milieus aquatiques  
et humides



Amandine MARQUE  
Audrey BRIS  
Emilie HENNIAUX



2007-2009

## Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Eaux superficielles</b>	<b>2</b>
1.1	Réseau hydrographique	2
1.2	Objectifs d'état	3
1.2.1	Contexte réglementaire, la Directive cadre sur l'eau	3
1.2.2	Objectifs d'état des cours d'eau du territoire	5
1.3	Description des cours d'eau	7
1.3.1	Bassin Versant de la Marne	7
1.3.1.1	La Marne	7
▪	Occupation des sols	8
▪	Hydrologique de la Marne	10
▪	La Marne : une voie navigable	10
•	Caractérisation physique de la Marne	11
▪	Objectifs d'état de la Marne	11
▪	Intérêts écologiques	11
1.3.1.2	Les affluents de la Marne	12
▪	Ru du Domptin	12
•	Occupation des sols	12
•	Intérêts écologiques du ru de Domptin	13
•	Caractérisation physique du ru de Domptin	14
▪	Rus de Montreuil et de Bézu	14
•	Occupation des sols	14
•	Caractérisation physique du ru de Montreuil	15
•	Caractérisation physique du ru de Bézu	16
▪	Ru de Vergis	17
•	Occupation du sol	17
•	Caractérisation physique du ru de Vergis	17
▪	Ru du Dolloir	18
•	Occupation du sol	19
•	Intérêts écologique du Dolloir et de ses affluents	20
•	Caractérisation physique du Dolloir	20
•	Caractérisation physique du ru du Champ de Faye	21
•	Caractérisation physique du ru de la Madeleine	21
•	Caractérisation physique du ru du Fayet	22
▪	Ru de Ruvet	22

•	Caractérisation physique du ru de Ruvet.....	23
1.3.2	Bassin versant du Clignon et de ses affluents.....	24
1.3.2.1	Le Clignon.....	24
▪	Occupation du sol.....	25
▪	Hydrologie du Clignon.....	25
▪	Caractérisation physique du Clignon.....	26
1.3.2.2	Les affluents du Clignon.....	26
▪	Ru de Bastourné.....	27
•	Caractérisation physique du ru de Bastourné.....	27
▪	Ru Gobart.....	28
•	Caractérisation physique du ru Gobart.....	28
1.3.3	Bassin versant du Petit Morin.....	29
1.3.3.1	Le Petit Morin.....	29
▪	Occupation du sol.....	29
▪	Hydrologie du Petit Morin.....	30
▪	Intérêts écologiques.....	30
▪	Caractérisation physique du Petit Morin.....	31
1.3.3.2	Les affluents du Petit Morin.....	31
▪	Ru du Val.....	31
•	Caractérisation physique du ru du Val.....	32
▪	Ru Moreau.....	32
•	Caractérisation physique du ru Moreau.....	32
▪	Ru Batard.....	33
•	Caractérisation physique du ru Batard.....	33
<b>1.4</b>	<b>Continuité écologique.....</b>	<b>34</b>
1.4.1	La continuité écologique, nécessaire au bon fonctionnement biologique et dynamique des milieux courants.....	34
1.4.2	Inventaire non exhaustif des ouvrages du territoire.....	34
1.4.2.1	Bassin versant de la Marne.....	36
▪	Sur la Marne.....	36
•	Ouvrage Ma 1.....	36
▪	Sur le ru de l'Abîme (affluent du ru de Montreuil aux Lions).....	36
•	Ouvrage Mo 1.....	36
▪	Sur le ru de Domptin.....	37
•	Ouvrage Dp 1.....	37
•	Ouvrages Dp 2 et Dp 3.....	37
1.4.2.2	Bassin versant du Dolloir.....	38

▪ Sur le Dolloir.....	38
• Ouvrage Do 5.....	38
• Ouvrage Do 1.....	38
• Ouvrage Do 2.....	39
▪ Sur le ru de la Madeleine (affluent du Dolloir) .....	39
• Ouvrage Do 3.....	39
1.4.3 Bassin versant du Petit Morin .....	40
▪ Trois seuils de moulins situés sur le Petit Morin. ....	40
• Ouvrage PM 3.....	40
• Ouvrage PM 2.....	40
• Ouvrage PM 1.....	40
<b>2 Gestion des cours d'eau.....</b>	<b>41</b>
<b>2.1 Police de l'eau.....</b>	<b>41</b>
<b>2.2 Gestion de la pêche.....</b>	<b>41</b>
<b>2.3 Maîtres d'ouvrage publics .....</b>	<b>43</b>
<b>2.4 Interventions en rivières .....</b>	<b>44</b>
2.4.1 Rôle de l'Entente-Marne .....	44
2.4.2 Sur le Petit Morin .....	45
2.4.3 Sur la Marne .....	46
2.4.4 Sur le Clignon.....	46
<b>3 Etat écologique des cours d'eau.....</b>	<b>48</b>
3.1.1 Le Bon Etat des masses d'eau .....	48
3.1.2 L'hydromorphologie et sa prise en compte dans la DCE .....	49
<b>3.2 Physico-chimie .....</b>	<b>49</b>
3.2.1 Bassin versant de la Marne .....	51
3.2.1.1 La Marne.....	51
3.2.1.2 Ru de Montreuil.....	51
▪ Ru de Bézu .....	51
3.2.1.3 Ru de Domptin.....	51
3.2.1.4 Ru de Vergis.....	52
3.2.1.5 Ru du Dolloir .....	52
▪ Ru du Champ de Faye .....	53
▪ Ru de la Madeleine .....	53
▪ Ru du Fayet .....	53
3.2.2 Bassin versant du Clignon.....	53
3.2.2.1 Le Clignon .....	53
3.2.2.2 Ru Gobart.....	53
3.2.2.3 Ru de Bastourné .....	54

3.2.3 Bassin versant du Petit Morin .....	54
3.2.3.1 Le Petit Morin .....	54
3.2.3.2 Ru Moreau .....	54
3.2.3.3 Ru du Val.....	54
<b>3.3 Biologie.....</b>	<b>55</b>
3.3.1 Qualité biologique des cours d'eau du territoire .....	55
3.3.1.1 Bassin versant de la Marne.....	57
▪ La Marne .....	57
▪ Ru de Montreuil .....	57
• Ru de Bézu.....	57
▪ Ru de Vergis .....	57
▪ Ru du Domptin .....	57
▪ Ru du Dolloir .....	57
3.3.1.2 Bassin versant du Clignon.....	58
▪ Le Clignon.....	58
▪ Ru de Bastourné.....	58
3.3.1.3 Bassin versant du Petit Morin.....	58
▪ Le Petit Morin .....	58
▪ Ru Moreau .....	58
▪ Ru du Val .....	58
<b>4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ou ZNIEFF .....</b>	<b>59</b>
<b>4.1 Définition.....</b>	<b>59</b>
<b>4.2 ZNIEFF du territoire .....</b>	<b>60</b>
4.2.1 ZNIEFF de type I.....	61
4.2.1.1 Bassin Versant de la Marne .....	61
▪ La ZNIEFF 02 BRI134 « Réseau de frayères à Brochet de la Marne » .....	61
▪ La ZNIEFF 02BRI126 « Cours du Dolloir et de ses affluents » .....	62
▪ La ZNIEFF 02BRI125 « Coteau de Chézy sur Marne » .....	62
▪ La ZNIEFF 02BRI113 « Bois de la Hergne » .....	64
▪ La ZNIEFF 02BRI112 du « Bois de Villiers » .....	65
▪ La ZNIEFF 02BRI129 « la Grande Forêt » .....	65
▪ La ZNIEFF 02BRI128 « Vallée du ru de Vergis et Bois Hochet, de Nogent et des Dames jusqu'en amont du bourg de Nogent l'Artaud ».....	66
4.2.2 Bassin versant du Clignon.....	66
▪ La ZNIEFF 02BRI111 « Bois de Triquenique » .....	66
▪ La ZNIEFF 02VAL111 « Bois de Vaurichart et de Marigny en Orxois » .....	67
▪ La ZNIEFF 02BRI110 « Bois de Belleau » .....	67
4.2.3 Bassin versant du Petit Morin .....	68

4.3 ZNIEFF de type II .....	69
<b>5 Les Espaces Naturels Sensibles potentiels (ENS potentiels) .....</b>	<b>70</b>
5.1 ENS « habitats » du territoire .....	72
5.2 ENS « Grand territoire » du territoire.....	72
<b>6 Les zones humides .....</b>	<b>73</b>
6.1 Cartographie des zones à dominante humide .....	74
<b>7 Enjeux et propositions d'actions .....</b>	<b>76</b>
<b>7.1 Bassin versant de la Marne.....</b>	<b>77</b>
7.1.1 Marne .....	77
7.1.1.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	77
7.1.1.2 Proposition d'actions sur le bassin versant .....	77
7.1.2 Ru de Domptin.....	77
7.1.2.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	77
7.1.2.2 Proposition d'actions sur le bassin versant .....	77
7.1.3 Ru de Montreuil et ru de Bézu .....	78
7.1.3.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	78
7.1.3.2 Proposition d'actions sur le bassin versant .....	78
7.1.4 Ru de Vergis.....	78
7.1.4.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	78
7.1.4.2 Proposition d'actions sur le bassin versant .....	78
7.1.5 Ru du Dolloir.....	78
7.1.5.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	78
7.1.5.2 Proposition d'actions sur le bassin versant .....	78
<b>7.2 Bassin versant du Clignon .....</b>	<b>81</b>
7.2.1 Clignon.....	81
7.2.1.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	81
7.2.2 Ru de Bastourné .....	81
7.2.2.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	81
7.2.2.2 Proposition d'actions sur le bassin versant .....	81
7.2.3 Ru Gobart .....	81
7.2.3.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	81
7.2.3.2 Proposition d'actions sur le bassin versant .....	81
<b>7.3 Bassin versant du Petit Morin.....</b>	<b>83</b>
7.3.1 Petit Morin .....	83
7.3.1.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	83
7.3.2 Ru Moreau .....	83
7.3.2.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	83
7.3.2.2 Proposition d'actions sur le bassin versant .....	83
7.3.3 Ru du Val.....	83
7.3.3.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel .....	83

7.3.3.2 Proposition d'actions sur le bassin versant ..... 83

## Table des illustrations

---

### Cartes

Carte 1 : Contrats du sud de l'Aisne et une partie de la Marne (entre parenthèses : nombre de communes intégrant les divers contrats) .....	3
Carte 2 : Communes du territoire du contrat et unités hydrographiques ... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Carte 3 : Communes du territoire du contrat et objectifs de bon état pour les masses d'eau (projet du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE) .....	5
Carte 4: Occupation du sol sur le bassin versant de la Marne .....	9
Carte 5 : Occupation du sol sur le bassin versant du Clignon (Corine Land Cover).....	25
Carte 6: Occupation du sol du bassin versant du Petit Morin (Corine Land Cover).....	29
Carte 7 : Les ouvrages hydrauliques sur la Marne (Ma), le ru de Montreuil (Mo), le Domptin (Dp) et le Dolloir (Do).....	35
Carte 8 : Catégorie piscicole des cours d'eau du territoire du contrat (source Schéma des Vocations piscicoles et Halieutiques du département de l'Aisne, 1992 et PDPG 02, juillet 1998).....	42
Carte 9 : Etat physico-chimique des cours d'eau du territoire du contrat (1995-2008), données Agence de l'Eau et étude milieu 2008 .....	50
Carte 10 : Etat biologique des cours d'eau du territoire du contrat (2003-2008), source : Agence de l'Eau Seine-Normandie, CCRCT, C4B, étude milieu 2008 .....	56
Carte 11 : Localisation des ZNIEFF de type I et II sur le territoire du Contrat .....	60
Carte 12 : ENS potentiels de l'Aisne.....	71
Carte 13: Zones à dominante humide, Agence de l'Eau Seine Normandie.....	75
Carte 14 : Synthèse des impacts sur le territoire du contrat.....	76

### Figures

Figure 1 : Débits mensuels moyens (m <sup>3</sup> /s) de la Marne à la Ferte-sous-Jouarre calculé sur la période 1993-2008 (banque HYDRO).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 2 : Débits mensuels moyens (m <sup>3</sup> /s) du Petit Morin à Montmirail calculés sur la période 1969-2006 (Banque HYDRO) .....	30
Figure 3 : Caractérisation de l'état d'une masse d'eau de surface (extrait du dossier de consultation du public du SDAGE, 2008) .....	48

### Tableaux

Tableau 1 : Présentation des masses d'eaux superficielles.....	6
Tableau 2 : Mesure de débit réalisé au niveau du lavoir de Montier (données CCRCT).....	25
Tableau 3 : Objectifs par masse d'eau petit cours d'eau sur le bassin versant de la Marne .....	12
Tableau 4 : Objectifs par masse d'eau petit cours d'eau sur le bassin versant du Clignon.....	26
Tableau 5 : Objectifs par masse d'eau petit cours d'eau sur le bassin versant du Petit Morin .....	31
Tableau 6 : Gestion de la pêche sur les cours d'eau du territoire .....	41
Tableau 7 : Définition des différents critères de bon état selon la circulaire DCE 2005-12 du 28 juillet 2005 non publiée au JO .....	48
Tableau 8 : Paramètres utilisés pour évaluer l'état physico-chimique des cours d'eau .....	50
Tableau 9 : ZNIEFF de type I (source DIREN Picardie) .....	61
Tableau 10 : ZNIEFF de type II (source DIREN Picardie) .....	69

## **Photographie**

Photographie 1 : La Marne à Saulchery .....	8
Photographie 2 : la Marne .....	11
Photographie 3: Ru de Domptin à Villiers Saint Denis.....	14
Photographie 4 : Ru de Monbertoin à l'aval de Montreuil aux Lions.....	15
Photographie 5 : Ru de Bézu en aval de Bézu le Guéry .....	16
Photographies 6: Consolidation des berges par enrochement (photo de gauche) et par des tôles sur le ru de Bézu (photo de droite).....	16
Photographie 7: Ru de Vergis en amont de la Férotterie .....	17
Photographie 8 : Ru du Dolloir.....	20
Photographie 9 : Ru du Champ de Faye à Montfaucon.....	21
Photographie 10: Ru de la Madeleine .....	21
Photographie 11: Ru du Fayet .....	22
Photographie 12 : Ru de Ruvet .....	23
Photographie 13 : Fond du lit .....	23
Photographie 14 : Partie aval du ru de Ruvet.....	23
Photographie 15 : Ru du Clignon à Veully la Poterie .....	26
Photographie 16 : Ru de Bastourné.....	27
Photographie 17 : Ru Gobart en aval de Lucy le Bocage .....	28

## Introduction

---

La Directive Cadre Européenne pour l'eau (DCE), transposée en droit français en avril 2004, engage la France à améliorer la qualité des masses d'eaux superficielles d'ici 2015 : bon état à la fois chimique et écologique. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a défini un objectif de très bon état pour un certain nombre de masses d'eau.

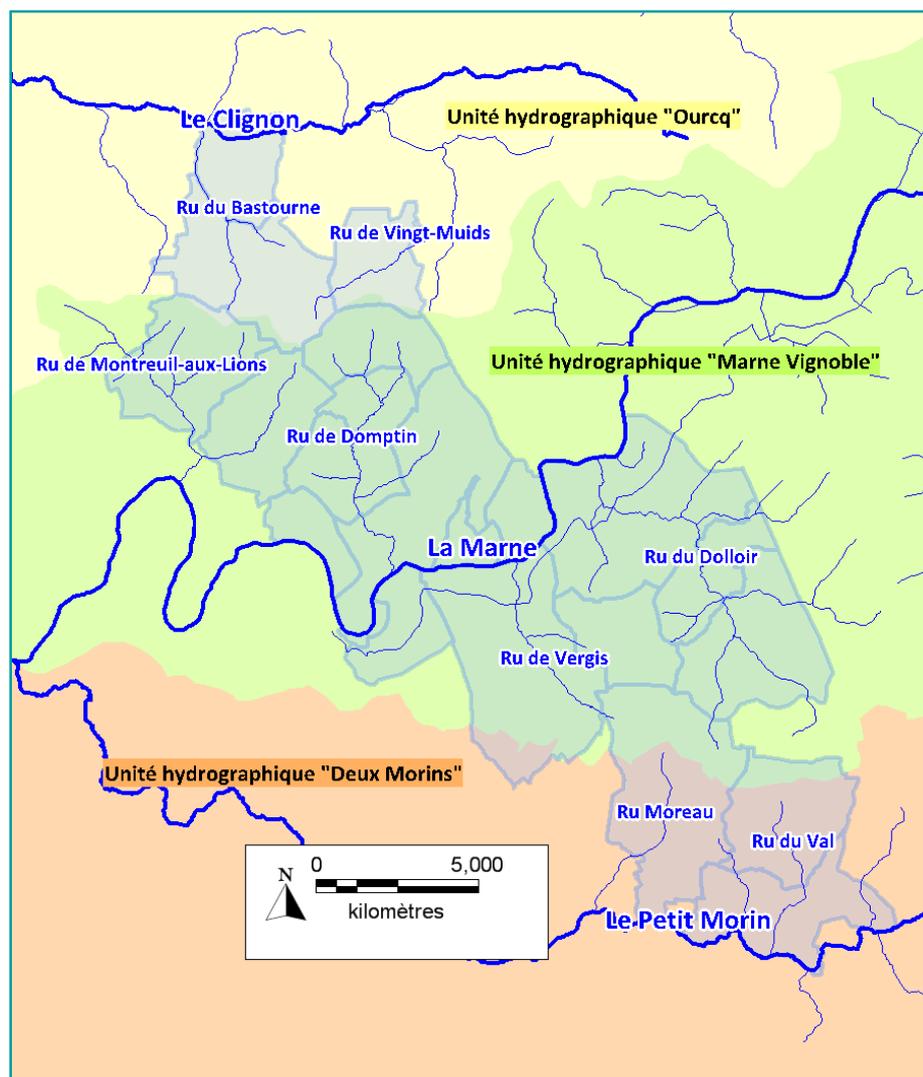
Le territoire de la Communauté de Communes de Charly sur Marne est caractérisé par trois masses d'eau superficielles : la Marne, le Clignon et le Petit Morin, intégrant chacune une unité hydrographique distincte. Ces trois masses d'eau présentent des territoires et des problématiques différentes. Elles sont ainsi traitées indépendamment dans le diagnostic.

L'état des lieux des eaux superficielles a été réalisé à partir de multiples données, obtenues auprès de divers acteurs locaux (AESN, DIREN, ONEMA, Collectivités...). Parallèlement, une campagne de mesures d'un certain nombre de cours d'eau du territoire a été effectuée en septembre 2008 par le bureau d'études ASCONIT, afin d'acquérir les données manquantes. Des rencontres avec l'ONEMA et des observations de terrain ont également permis de recueillir des données sur l'état physique des cours d'eau.

## 1 Eaux superficielles

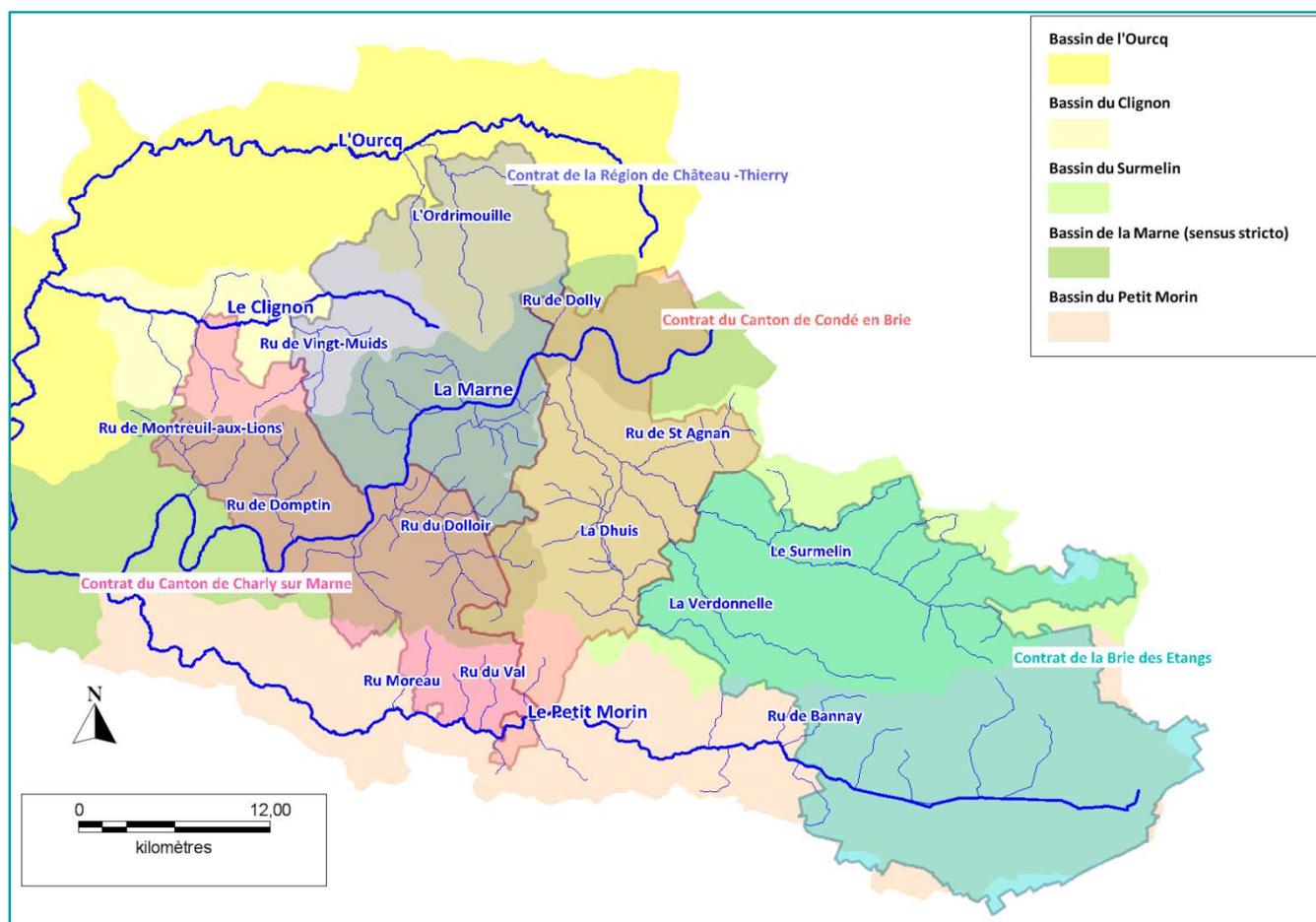
### 1.1 Réseau hydrographique

Les communes de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne sont caractérisées par un réseau hydrographique très développé. Les cours d'eau principaux du territoire sont la Marne, le Clignon, et le Petit Morin (Cf. [Carte 1 : Hydrographie du territoire](#)).



**Carte 1 : Hydrographie du territoire**

Le territoire du contrat de Charly sur Marne (Cf. [Carte 2 : Contrats du sud de l'Aisne et d'une partie de la Marne](#)) ne se situe pas sur un réseau hydrographique cohérent. Mais les différents contrats du Sud de l'Aisne permettent de pallier à ce problème, en rendant cohérentes les actions à réaliser sur les cours d'eau.



**Carte 2 : Contrats du sud de l'Aisne et d'une partie de la Marne**

La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, porteuse du contrat, est située majoritairement sur l'unité hydrographique MARNE VIGNOBLE, dans une moindre mesure au Nord sur l'unité hydrographique OURCQ, et au Sud sur l'unité hydrographique des MORINS.

## 1.2 Objectifs d'état

### 1.2.1 Contexte réglementaire, la Directive cadre sur l'eau

La DCE fixe les objectifs environnementaux suivants:

- L'obligation de résultats quant à l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eau en 2015.
- La non détérioration de l'existant.
- Le maintien et la restauration de la continuité écologique.
- Le respect de toutes les normes en 2015 dans toutes les zones protégées.
- La suppression ou la réduction des rejets polluants en substances prioritaires.

Le bon état d'une masse d'eau est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins bon.

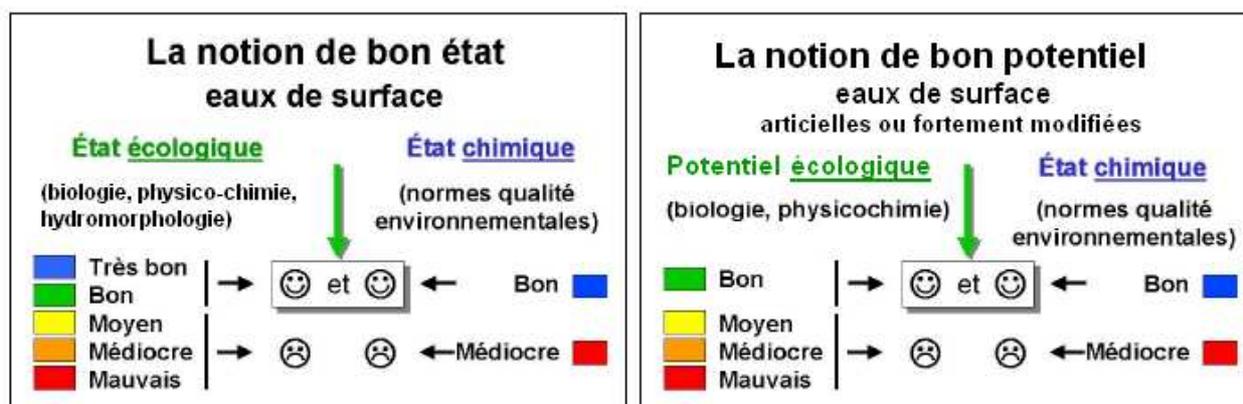


Figure 1: Objectifs de bon état et de bon potentiel (Glossaire DCE)

La plupart des voies d'eau navigables appartiennent à la catégorie des masses d'eau artificielles ou celles de masses d'eau fortement modifiées et sont à distinguer des autres masses d'eau. L'objectif de ces masses d'eaux est **l'atteinte du bon potentiel en 2015**.

**Les masses d'eaux fortement modifiées** : L'article 2 (9) de la directive cadre définit les masses d'eau fortement modifiées comme « une masse d'eau de surface qui, par suite d'altérations physiques dues à certaines activités humaines, est fondamentalement modifiée quant à son caractère". Les modifications de ces masses d'eau touchent à leur hydromorphologie. Les activités qui sont à l'origine de cette dégradation ne peuvent être remises en cause pour des raisons techniques ou économiques.

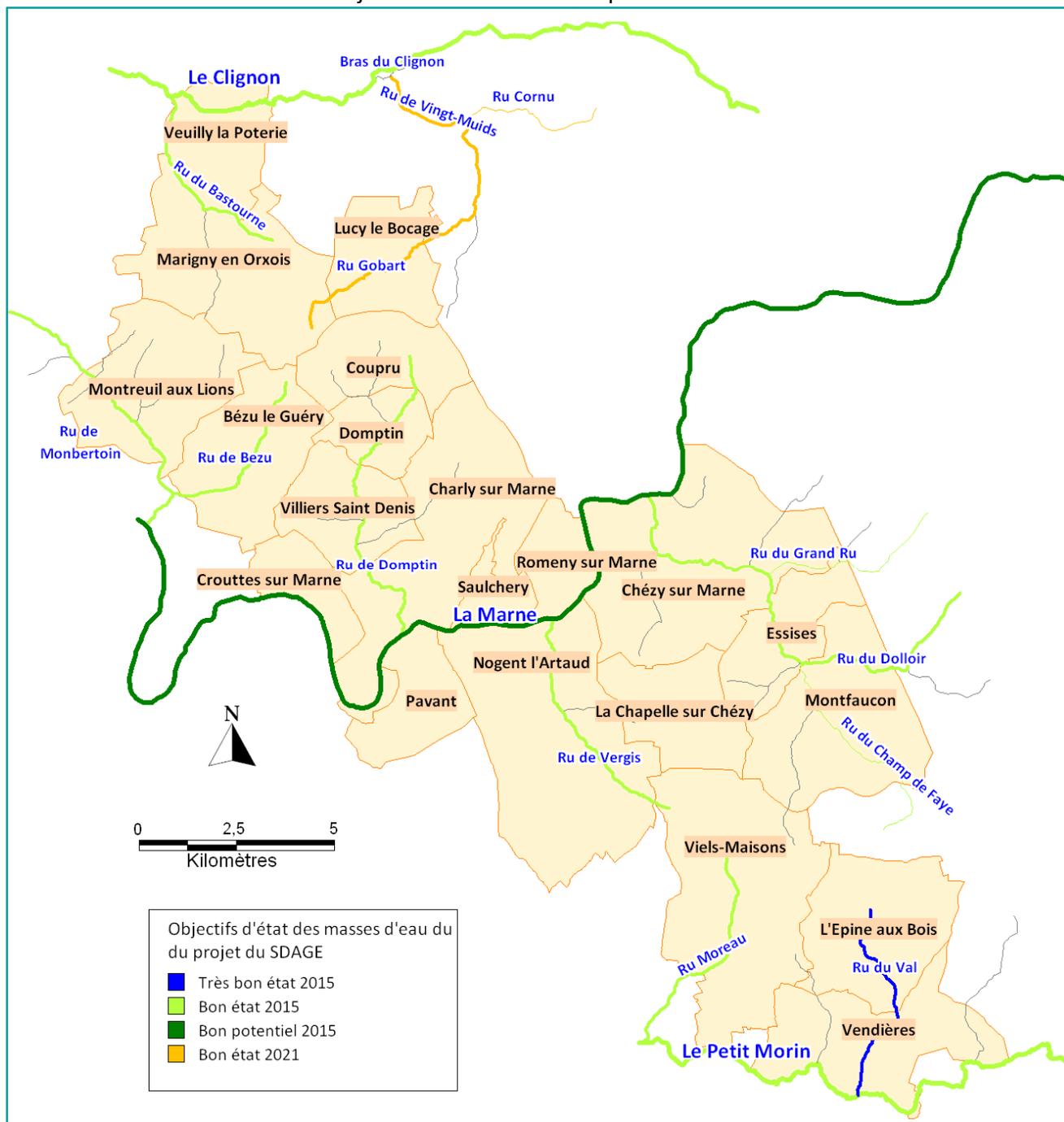
Du fait des modifications qu'elles ont subi, ces masses d'eau **ne peuvent atteindre le bon état des eaux en 2015, mais sont soumises à l'objectif adapté d'atteindre le bon potentiel en 2015 c'est à dire: le bon potentiel écologique et le bon état chimique**, comme l'indique la *figure 2*.

L'article 4 c. de la DCE précise qu'une masse d'eau peut être désignée comme fortement modifiée ou artificielle quand :

- les modifications à apporter aux caractéristiques hydromorphologiques de cette masse d'eau pour obtenir le bon état écologique auraient des incidences négatives importantes sur :
  - l'environnement au sens large,
  - la navigation, y compris les installations portuaires ou de loisirs,
  - les activités pour lesquelles l'eau est stockée,
  - la régularisation des débits, la protection contre les inondations et le drainage des sols.
- les enjeux pour lesquels ont été opérées les modifications de la masse d'eau, ne peuvent pour des raisons techniques ou de coûts disproportionnés, être atteints raisonnablement par d'autres moyens qui constituent une option environnementale sensiblement meilleure.

### 1.2.2 Objectifs d'état des cours d'eau du territoire

La **Carte 3 : Communes du territoire du contrat et objectifs de bon état pour les masses d'eau (projet du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE)**, présente les cours d'eau du territoire et les objectifs d'état du SDAGE pour ces derniers.



**Carte 3 : Communes du territoire du contrat et objectifs de bon état pour les masses d'eau (projet du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE)**

Le **Tableau 1** suivant présente les unités hydrographiques pour les trois cours d'eau du territoire, ainsi que les objectifs préconisés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SDAGE).

Unité Hydrographique ou UH					Masse d'eau Petit Cours d'Eau ou MPCE		
Nom	Code UH	Masse d'eau ou ME	Etat actuel	Objectif et échéance	Nom	Code MPCE	Objectif et échéance
<b>OURCQ</b>	HR145	Le Clignon de sa source au confluent de l'Ourcq (exclu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat biologique moyen</li> <li>▪ Etat physico-chimique bon</li> </ul>	Bon état en 2015	<b>Ru de Bastourné</b>	HR145-F6376000	Bon état en 2015
					<b>Ru Gobart (Ru de Vingt-Muids)</b>	HR145-F6371000	Bon état en 2021
<b>MORINS</b>	HR143	Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat biologique bon</li> <li>▪ Etat physicochimique moyen</li> </ul>	Bon état en 2015	<b>Ru du Val</b>	HR143-F6246500	Très bon état en 2015
					<b>Ru Moreau</b>	HR143-F6248500	Bon état en 2015
<b>MARNE VIGNOLE</b>	HR137	La Marne au confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat biologique moyen</li> <li>▪ Etat physicochimique moyen</li> </ul>	Bon potentiel écologique (masse d'eau fortement modifiée) en 2015  Bon état chimique en 2015	<b>Ru de Domptin</b>	HR137-F6216000	Bon état en 2015
					<b>Ru de Montreuil</b>	HR137-F6225000	Bon état en 2015
					<b>Ru de Bézu</b>		
					<b>Ru du Dolloir</b>	HR137-F6212000	Bon état en 2015
					<b>Ru du Champ de Faye</b>		
<b>Ru de Vergis</b>	HR137-F6214000	Bon état en 2015					

Tableau 1 : Présentation des masses d'eaux superficielles

## 1.3 Description des cours d'eau

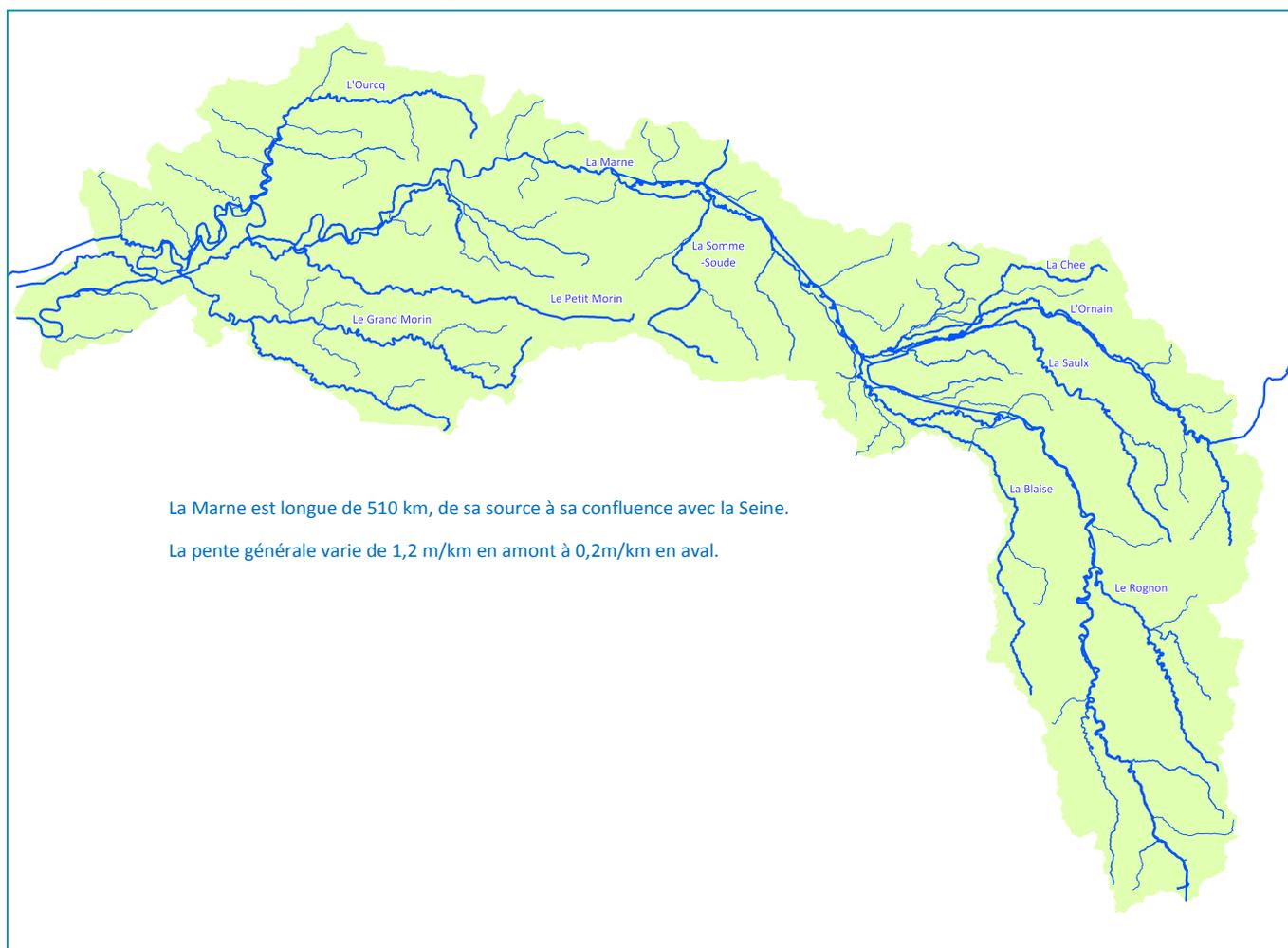
### 1.3.1 Bassin Versant de la Marne

#### 1.3.1.1 La Marne

La Marne prend sa source sur le plateau de Langres à Balesmes sur Marne à une altitude de 427 m (dans le département de la Haute-Marne). C'est le 2ème affluent de la Seine après l'Oise. Elle s'écoule sur près de 500 Km avant de confluer avec le fleuve Seine à une altitude de 27 m (juste en amont de Paris entre Maisons-Alfort et Charenton-le-Pont dans le département du Val-de-Marne). L'agriculture, l'élevage et le vignoble rendent ce bassin vulnérable vis-à-vis des pollutions suivantes : taux de nitrate excessif, présence de métaux lourds dans les sédiments, pollution organique en période de vendanges.

Sur le bassin on retrouve 3 activités majeures :

- les industries de transformation des métaux en Marne amont,
- les industries agro-alimentaires de première transformation des produits agricoles,
- l'activité viticole de Champagne.



**Carte 4 : Bassin versant de la Marne**

La Marne mesure environ 510 km, de sa source à sa confluence avec la Seine, mais le tronçon s'écoulant sur le territoire de la communauté de communes est long de 18 km.



**Photographie 1 : La Marne à Saulchery**

La Marne s'écoule dans des terrains sédimentaires caractéristiques du plateau de Brie. On rencontre successivement, de l'amont vers l'aval, les terrains suivants : calcaires et meulière de Bris (Sannoisien), formations marno-gypseuses du Bartonien supérieur (Ludien supérieur), marnes et calcaires (Bartonien moyen), sables et grès (Bartonien inférieur), calcaires grossiers (Lutétien), sables et argiles (Cuisien).

Les fonds de vallée de la Marne et de ses affluents sont occupés par des alluvions quaternaires modernes encadrés de manière irrégulière par des alluvions sablo-argileuses.

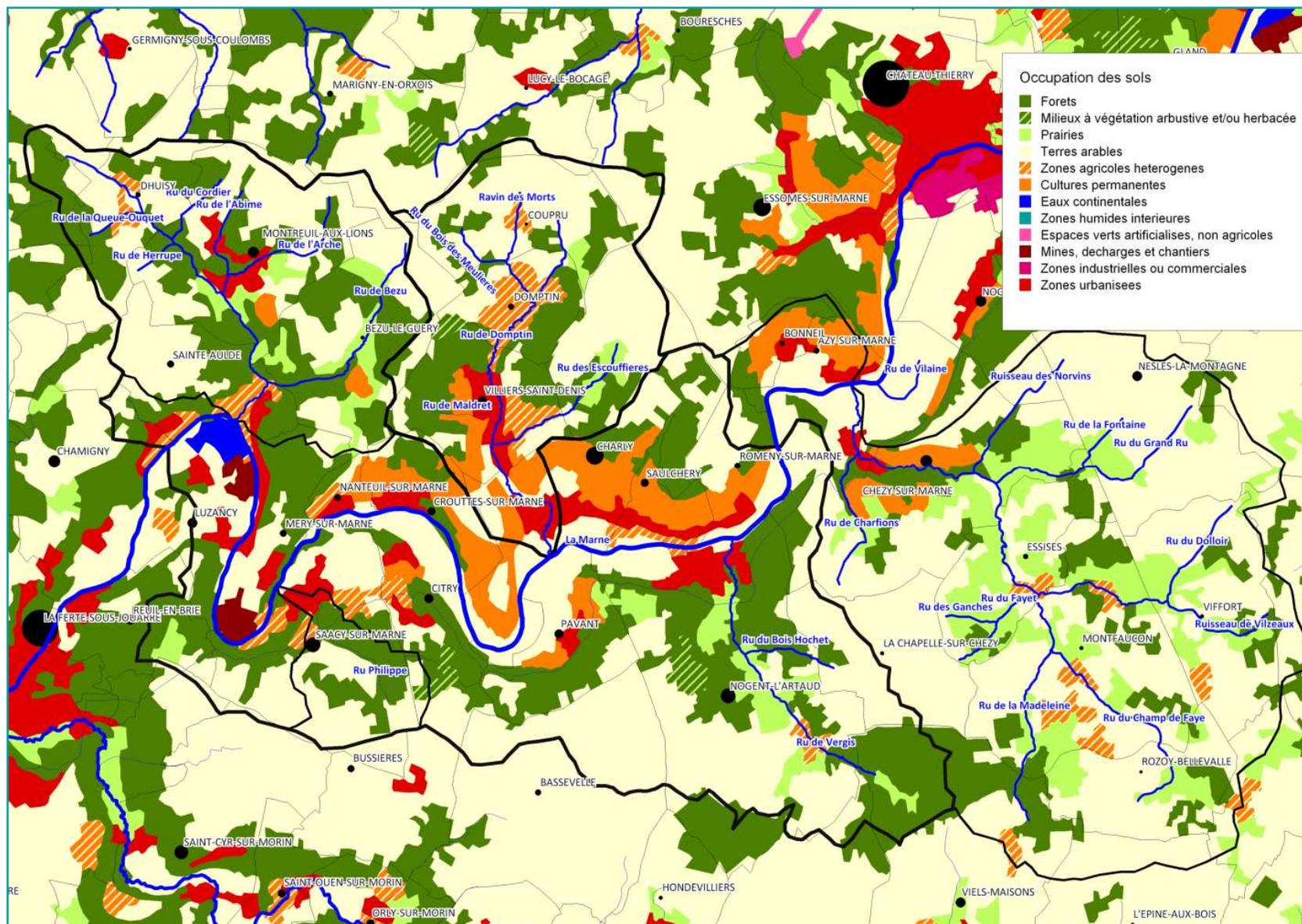
Elle présente dans le département de l'Aisne une faible sinuosité, et le lit majeur est de forme régulière, les érosions de berges sont de faible intensité.

Le Bassin Versant de la Marne couvre une superficie de 12 730 km<sup>2</sup> et est peuplé de 2,8 millions d'habitants.

#### ▪ Occupation des sols

---

Le vignoble est présent sur la rive droite de la Marne de façon continue entre Romeny sur Marne et Crouettes sur Marne. La vigne est également présente sur la rive gauche au niveau de Pavant et de Chézy sur Marne (partie aval du Dolloir), ainsi qu'au nord de Montreuil aux Lions et de Bézu le Guéry (Cf. Carte 1 : Hydrographie du territoire [Carte 5: Occupation du sol sur le bassin versant de la Marne](#)). Le bassin versant de la Marne est en conversion agricole : le bassin versant est massivement converti en vignes et en cultures. Ces pratiques induisent une augmentation des risques d'érosion et de transport des particules fines par les eaux de ruissellement.

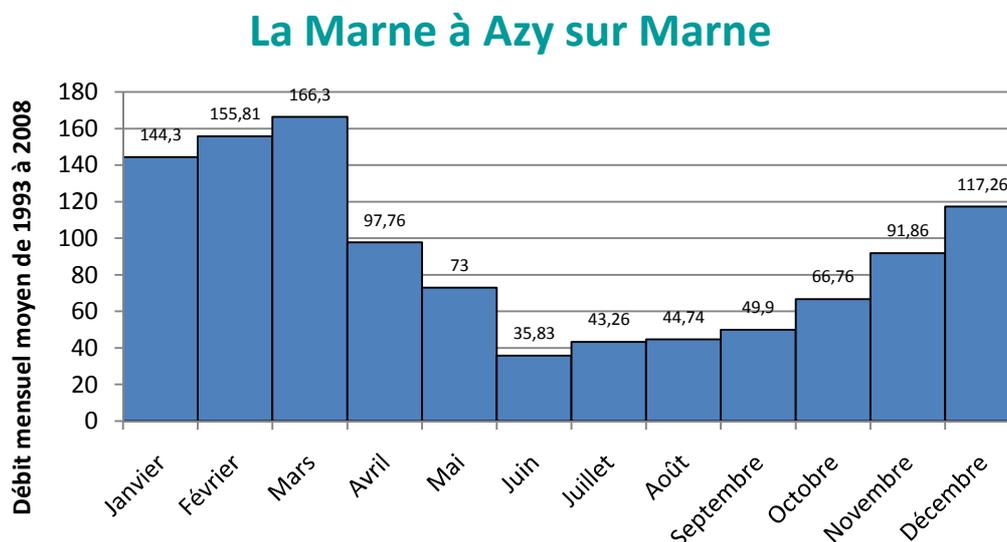


**Carte 5: Occupation du sol sur le bassin versant de la Marne**

### ■ Hydrologique de la Marne

Il n'existe pas de station de suivi hydrométrique sur le territoire. Les données proviennent donc de la station la plus proche située à la Ferté-sous-Jouarre, environ à 15 km en aval du territoire. Cette station est gérée par la DIREN Ile-de-France.

La **Figure 2** ci-après présente les débits mensuels moyens observés sur la période 1993-2008.



**Figure 2 : Débits mensuels moyens (m<sup>3</sup>/s) de la Marne à la Ferte-sous-Jouarre calculé sur la période 1993-2008 (banque HYDRO)**

La période d'étiage se situe vers les mois de juin et d'août et la période des hautes eaux de janvier à mars. Le débit sec de fréquence quinquennale (QMNA5) est de 17,5 m<sup>3</sup>/s.

### ■ La Marne : une voie navigable

La Marne est un cours d'eau navigable, à ce titre c'est un cours d'eau qui a subi de profondes modifications de ces caractéristiques physiques, hydrauliques et écologiques.

Les fleuves et rivières aménagés sont des cours d'eau naturels, aménagés pour la navigation, c'est à dire chenalisés, rectifiés, dont les méandres sont parfois recoupés. Ils ont été transformés profondément, l'aménagement pour la navigation a entraîné la perte des fonctionnalités écologiques de ces milieux.

Ces milieux sont caractérisés par: une faiblesse ou une absence de débit, une régularité du tracé du lit (suite à sa rectification), un contrôle des niveaux d'eau par des ouvrages hydrauliques (écluses, barrages), un milieu peu connecté longitudinalement et transversalement, une homogénéité du fond et des berges, une faible mosaïque d'habitats et une faible biodiversité.

La Marne est un cours d'eau navigable et donc fortement anthropisé.

• *Caractérisation physique de la Marne*

Longueur total du cours d'eau	510 km	
Longueur du cours d'eau sur le territoire	18,4 km	
Largeur du lit	60 à 70 m	
Tracé	Modifié (navigation)	
Berges	Nombreux points d'érosion dus à la présence de ragondins	
Ripisylve	Alternance zone boisée et dégarnie	
Fond du lit	Limons sur fonds sablo-graveleux	
Vitesse d'écoulement	Homogène	

**Photographie 2 : la Marne**

▪ *Objectifs d'état de la Marne*

Unité Hydrographique ou UH				
Nom	Code UH	Masse d'eau ou ME	Etat actuel	Objectif et échéance
<b>Marne Vignoble</b>	HR137	La Marne au confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat biologique moyen</li> <li>▪ Etat physicochimique moyen</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Bon potentiel écologique (masse d'eau fortement modifiée) en 2015, Bon état chimique en 2015</p>

▪ *Intérêts écologiques*

La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Cf. [§ 4. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ou ZNIEFF ; page 59](#)) ou ZNIEFF de type I (décrite par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ou CSNP) : « Réseau de frayères à Brochet de la Marne » se découpe en plusieurs tronçons sur la Marne, particulièrement au niveau de la commune de Romeny sur Marne et sur une partie des communes de Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Nogent l'Artaud, Pavant et Saulchery.

La Marne est un cours d'eau de deuxième catégorie à dominance cyprinicole. L'espèce repère est le brochet et les principales espèces présentes sont : le gardon, l'ablette et la bouvière (source Plan Départementale pour la Protection du milieu aquatique et de la Gestion Piscicole du Département de l'Aisne ou PDPG 02, juillet 1998).

La problématique actuelle de la Marne est le manque de zone de frayères à Brochet. La gestion actuelle des niveaux d'eau fait défaut aux efforts de protection des frayères à brochets. En effet, lors de la diminution des niveaux il existe un risque de mise à découvert des pontes dans les frayères.

### 1.3.1.2 Les affluents de la Marne

La Marne possède plusieurs affluents sur le territoire du contrat, qui ont chacun un objectif de bon état (Cf. [Tableau 2](#)).

	Cours d'eau	Objectif masse d'eau petit cours d'eau
Affluents rive droite	Ru de Domptin	Bon état en 2015
	Ru de Montreuil et ru de Bézu	
	Ru de Ruvet	Pas d'objectif, bassin versant <10 km <sup>2</sup>
Affluents rive gauche	Ru du Dolloir et ru du Champ de Faye	Bon état en 2015
	Ru de Vergis	

**Tableau 2 : Objectifs par masse d'eau petit cours d'eau sur le bassin versant de la Marne**

#### ▪ *Ru du Domptin*

Le ru de Domptin né de la confluence à Coupru, du Ravin des morts et du Ru Potier. De cette confluence à sa confluence avec la Marne, entre Domptin et sa confluence avec la Marne, le Ru de Domptin est long de 7,2 Km.

Le ru est en contexte piscicole de type salmonicole, son bassin versant est d'une taille importante.

Le ru de Domptin voit sa qualité de l'eau impactée par les rejets d'effluents domestiques de certaines communes, mais aussi est surtout par les rejets de la Station d'épuration de l'hôpital de Villiers Saint Denis. Celle-ci est sous-dimensionnée et ne traite pas correctement la pollution des effluents (médicaments, hormones, agents tensio-actifs...)

- *Occupation des sols*

Le bassin versant du Ru de Domptin a une surface de 32,7 Km<sup>2</sup>. La partie amont du bassin versant, qui correspond à la zone des sources est une zone à dominante agricole. En aval de Domptin, les zones de vignoble alternent avec les secteurs urbanisés, et quelques zones de cultures. Des secteurs boisés sont présents à la périphérie des zones en vignes et urbanisées du bassin versant. A noter que le Ru des Escouffières dans sa partie amont s'écoule dans une zone préservée de prairies et de bois (Cf. [Carte 6 : Bassin versant du ru de Domptin et occupation des sols](#)).



- Caractérisation physique du ru de Domptin

Longueur total du cours d'eau	17,2 km	 <p><b>Photographie 3: Ru de Domptin à Villiers Saint Denis</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	17,2 km	
Largeur du lit	2 à 4 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur des berges de 1 à 3 m, enrochements ponctuels au niveau de Villiers St Denis et ru canalisé à Charly sur Marne	
Ripisylve	Arbustes et arbres isolés quasiment en continu sauf au niveau des bourgs	
Fond du lit	Granulométrie variée (pierres, graviers) avec colmatage par endroit par du limon	
Vitesse d'écoulement	Variée	

Des envasements ponctuels sont observés mais peu impactants. Ils sont plus importants en période d'étiage au moment où la vitesse d'écoulement est moins rapide. La ripisylve est quasiment continue mais peu ou pas entretenue. L'état du boisement des berges est médiocre, beaucoup d'arbres ont le même âge et nombreux sont dépérissants.

⇒ **Des travaux de restauration seraient à prévoir afin de rajeunir la ripisylve.**

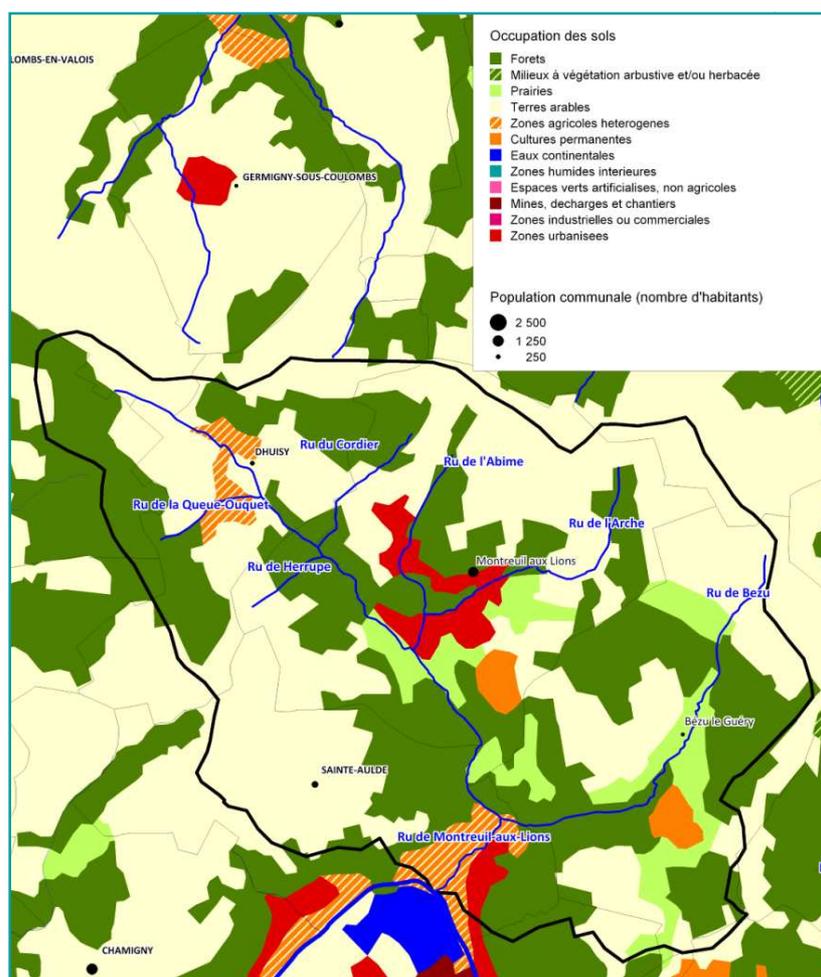
De plus, le ru est fortement cloisonné longitudinalement. Certains des ouvrages pourraient être priorités et devenir des ouvrages « grenelle » sous couvert qu'une Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) soit mise en place.

- Rus de Montreuil et de Bézu

- Occupation des sols

Les zones de sources se situent au niveau des plateaux où les zones de cultures sont dominantes et subsistent quelques espaces boisés (Cf. [Carte 7 : Occupation des sols du bassin versant du Ru de Montreuil](#)).

- Le **ru de Montreuil**, appelé ru du Chêne en amont de Dhuisy en Seine et Marne (sa source) puis ru des Bouillons en aval reçoit de nombreux affluents temporaires dont le ru de l'Abîme et le ru de l'Arche. Il prend le nom de ru de Monbertoin en aval de Montreuil aux Lions, puis ru de Caumont après sa confluence avec le ru de Bézu. Il longe principalement un couvert forestier sauf au niveau des bourgs de Montreuil aux Lions et de Saint Aulde.
- Le **ru de Bézu** prend sa source en amont de Bézu le Guéry, sous un couvert forestier puis il longe des prairies et des pâtures.



**Carte 7 : Occupation des sols du bassin versant du Ru de Montreuil**

• *Caractérisation physique du ru de Montreuil*

Longueur total du cours d'eau	8,32 km
Longueur du cours d'eau sur le territoire	5,7 km
Largeur du lit	2 à 3 m
Tracé	Sinueux
Berges	Hauteur de 1 à 2 m
Ripisylve	Quasi-continue
Fond du lit	Granulométrie variable (gros blocs de grès et cailloux) avec des dépôts ponctuels de limons et de vases
Vitesse d'écoulement	Variée



**Photographie 4 : Ru de Monbertoin à l'aval de Montreuil aux Lions**

La ripisylve, plus ou moins dense, est peu entretenue. L'âge du peuplement est vieillissant, et de nombreux arbres sont dépérissants.

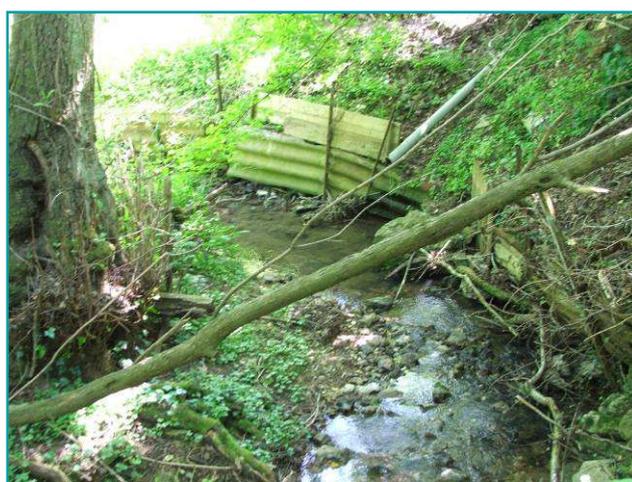
⇒ **Des travaux de restauration seraient à réaliser.**

- Caractérisation physique du ru de Bézu

Longueur total du cours d'eau	4,9 km	 <p><b>Photographie 5 : Ru de Bézu en aval de Bézu le Guéry</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	4,7 km	
Largeur du lit	1 à 2 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur très variable de 1 à 10 m, enrochement au niveau de Bézu le Guéry et piétinement par du bétail en amont	
Ripisylve	Forêt pratiquement continue	
Fond du lit	Granulométrie variée avec des dépôts ponctuels de limons et de vases	
Vitesse d'écoulement	Diversifiée	

Ponctuellement il est observé des aménagements des berges réalisées avec des morceaux de toiles ondulées ou des poteaux électriques (Cf. [Photographies 6](#): Consolidation des berges par enrochement (photo de gauche) et par des tôles sur le ru de Bézu (photo de droite)).

⇒ Ces aménagements, peu impactants, nécessiteraient d'effectuer une sensibilisation des riverains.

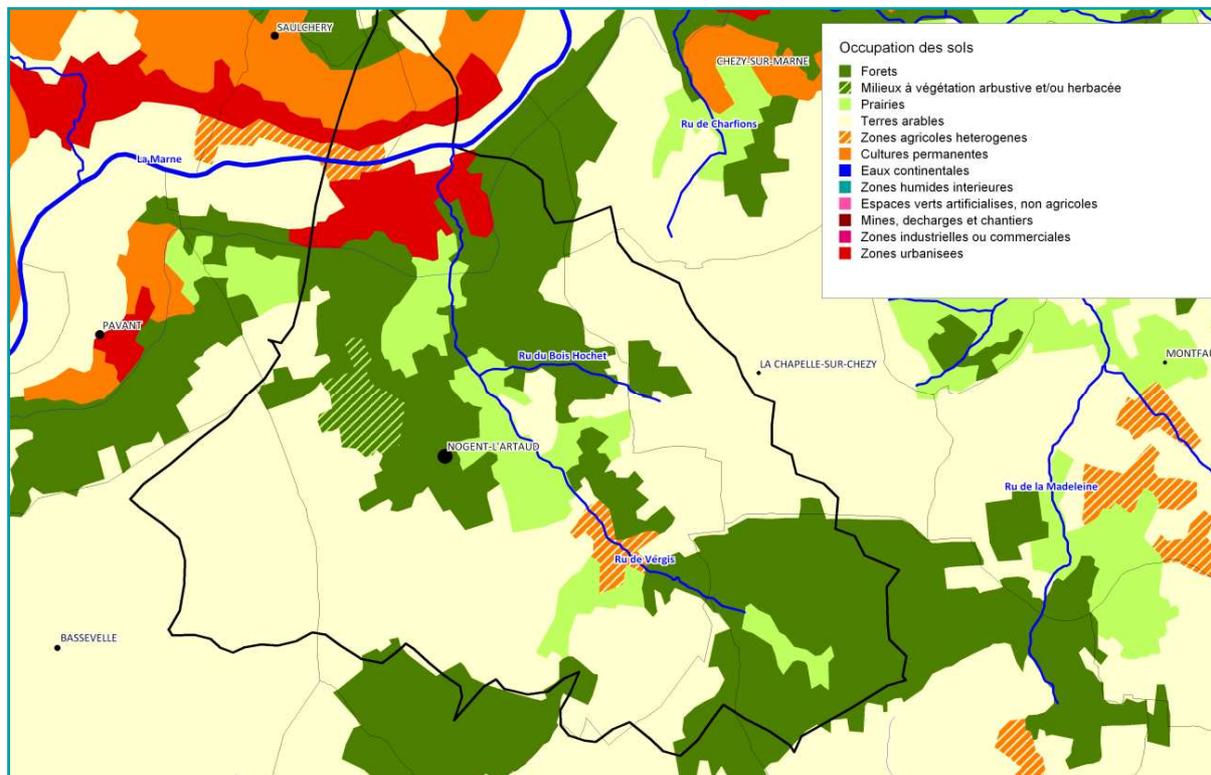


**Photographies 6: Consolidation des berges par enrochement (photo de gauche) et par des tôles sur le ru de Bézu (photo de droite)**

▪ *Ru de Vergis*

• Occupation du sol

Le ru de Vergis prend sa source dans les bois de la Grande Forêt puis il longe des prairies et des pâtures. (Cf. [Carte 8 : Occupation des sols du bassin versant du ru de Vergis](#)).



**Carte 8 : Occupation des sols du bassin versant du ru de Vergis**

• Caractérisation physique du ru de Vergis

Longueur total du cours d'eau	8,7 km
Longueur du cours d'eau sur le territoire	8,7 km
Largeur du lit	1 à 2 m
Tracé	Sinueux
Berges	Hauteur de 1 à 2 m
Ripisylve	Peu développée (arbustes et arbres isolés) sur la partie amont et continue sur la partie aval
Fond du lit	Granulométrie variée
Vitesse d'écoulement	Diversifiée



**Photographie 7 : Ru de Vergis en amont de la Férotterie**

La diversité de fond et de vitesse d'écoulement est favorable au développement du peuplement piscicole.

Deux étangs sont présents dans les bois de la Grande Forêt mais celui de Vergis est complètement asséché et remplacé par des cultures. L'étang des Houssois correspond à une propriété privée.

La partie aval du ru de Vergis est très encaissée et se situe sur des propriétés privées. Les observations du lit n'ont donc pas été possibles.

La ripisylve est quasiment continue, particulièrement dans la partie aval. Il existe une exception au niveau du bourg de Nogent l'Artaud et jusqu'à la Marne (pas ou peu de végétation). Le peuplement est vieillissant, les arbres ont le même âge.

⇒ **Des travaux de restauration seraient à programmer afin de rajeunir la ripisylve.**

▪ *Ru du Dolloir*

---

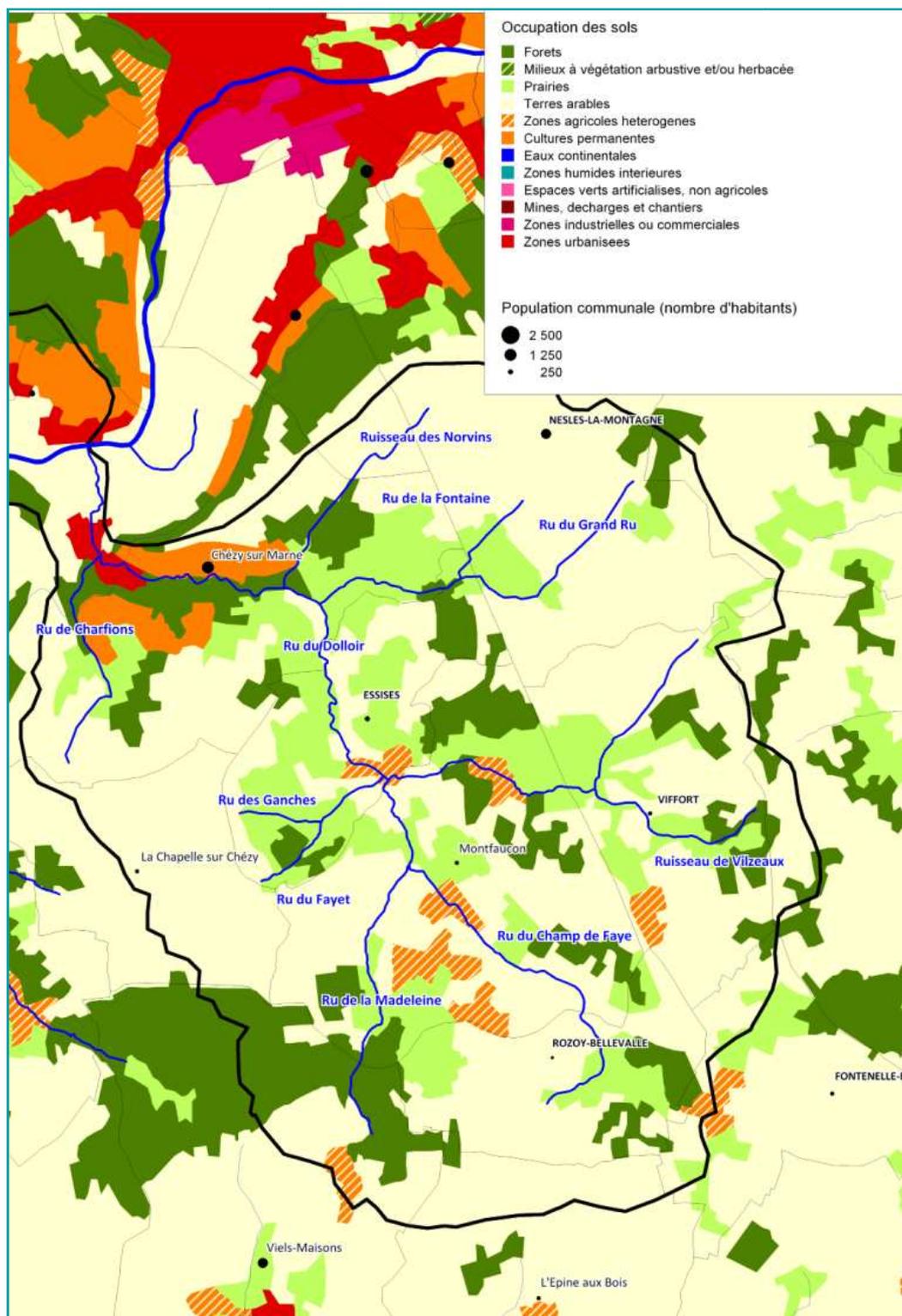
Le Dolloir est un affluent rive gauche de la Marne, alimenté par de nombreux petits rus et d'un linéaire total de 13 Kilomètres.



**Photographie 8 : le Dolloir à Essises**

- Occupation du sol

Il prend sa source au niveau du plateau dominé par l'agriculture intensive et fortement drainé en raison des sols argileux. Puis il traverse un certain nombre de bourgs plus ou moins assainis et circule en aval le long des coteaux viticoles, avant de se jeter dans la Marne (Cf. [Carte 9 : Occupation du sol du bassin versant du Dolloir](#)).



**Carte 9 : Occupation du sol du bassin versant du Dolloir**

- Intérêts écologique du Dolloir et de ses affluents

La quasi-totalité du linéaire du Dolloir et de ses affluents est compris dans la ZNIEFF de type I : « Cours du Dolloir et de ses affluents ». Le Dolloir est également compris au niveau de la ZNIEFF de type II (Cf. § 4.3). Le site comprend les vallées du Dolloir et ses affluents ainsi que quelques terrains du plateau en connexion avec la vallée.

Le Dolloir présente une grande diversité de types de fonds, grâce à l’alternance de séquences rapides et lentes. C’est un des cours d’eau les mieux conservés de l’Aisne.

Le Dolloir et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole (cours d’eau salmonicoles à truite dominante). Le bassin versant du Dolloir constitue un élément clé de restauration des peuplements piscicoles du Sud de l’Aisne.

Les principaux affluents du ru du Dolloir sont le ru du Fayet et le ru du Champ de Faye qui possède lui-même un affluent : le ru de la Madeleine.

- Caractérisation physique du Dolloir

Longueur total du cours d'eau	13,6 km	 <p><b>Photographie 9 : Ru du Dolloir</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	10 km	
Largeur du lit	3 à 6 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 1 à 2 m	
Ripisylve	Quasi continue	
Fond du lit	Granulométrie variée (blocs, pierres, graviers)	
Vitesse d'écoulement	Diversifiée	

Les peuplements bordant le lit sont vieillissants. Un entretien est effectué par endroit mais tous les embâcles sont retirés.

⇒ **Des travaux de restauration seraient à envisager afin de rajeunir les peuplements mais également afin de mieux gérer les berges.**

- Caractérisation physique du ru du Champ de Faye

Longueur total du cours d'eau	6,3 km	 <p><b>Photographie 10 : Ru du Champ de Faye à Montfaucon</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	4,6 km	
Largeur du lit	3 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 3 à 4 m	
Ripisylve	Bande rivulaire quasiment inexistante	
Fond du lit	Granulométrie diversifiée mais présence d'un fort colmatage, observé à Montfaucon	
Vitesse d'écoulement		

Le ru du Champ de Faye prend sa source en amont de la commune de Rozoy-Bellevalle, il est bordé par de nombreuses cultures. Le ru souffre du manque d'entretien de la ripisylve et des apports de matières en suspension. En effet, il évacue moins facilement les matières en suspension que le Dolloir.

- Caractérisation physique du ru de la Madeleine

Le ru de la Madeleine prend sa source sur la commune de Viels-Maisons. Une grande partie du linéaire s'écoule en zone forestière. Il n'a pas d'objectif de MEPE mais il est impacté par les rejets du hameau de Mont-Cel-Enger (Commune de Viels-Maisons) dès l'amont.

Longueur total du cours d'eau	4 km	 <p><b>Photographie 11: Ru de la Madeleine</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	4 km	
Largeur du lit	1 à 2 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 1 à 2 m	
Ripisylve	Forêt	
Fond du lit	Pierres et graviers, fonds très colmatés (impact du hameau de Mont Cel Enger)	
Vitesse d'écoulement	Diversifiée	

- Caractérisation physique du ru du Fayet

Le ru du Fayet prend sa source sur la commune d’Essises. Le ru longe des prairies et des cultures. Ce cours d’eau n’a pas d’objectif MEPE. Cependant la commune de la Chapelle sur Chézy impacte cet affluent du Dolloir par des effluents domestiques (Cf. [Volet Maîtrise des pollutions urbaines et domestiques](#)).

Longueur total du cours d’eau	2,2 km	 <p><b>Photographie 12: Ru du Fayet</b></p>
Longueur du cours d’eau sur le territoire	2,2 km	
Largeur du lit	2 à 3 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 1 à 2 m	
Ripisylve	Bande rivulaire quasiment absente	
Fond du lit	Pierre, graviers mais présence d’un fort colmatage en amont due à un rejet des eaux usées provenant de la Chapelle sur Chézy	
Vitesse d’écoulement	Diversifiée	

- Ru de Ruvet

Ce petit cours d’eau ayant un petit bassin versant : il n’a pas d’objectif inscrit dans le SDAGE. En revanche, il semble constituer une zone vulnérable pour le captage qui alimente Charly car c’est un axe collecteur des eaux pluviales et de ruissellement.

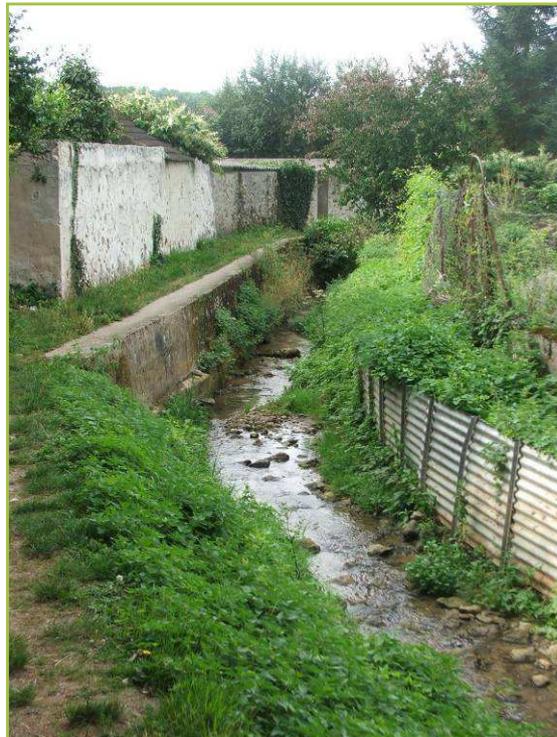
Le ru de Ruvet prend sa source au niveau du « Bois de la Hergne » qui est une ZNIEFF de type I. Cette ZNIEFF se situe sur le versant exposé à l’ouest du vallon où coule le ru qui se jette dans la Marne en aval de Saulchery.

Ce ru est sensible aux variations de débit, pouvant entraîner des inondations des villages en aval. Ainsi, l’aménagement du bassin versant et les actions sur le ru doivent être précédées d’une étude globale sur le bassin versant, et les actions devront prendre en compte la protection des biens et des personnes.

Le contexte piscicole de ce ru est de type salmonicole, alors que la Marne est elle en contexte cyprinicole.

- Caractérisation physique du ru de Ruvet

Longueur total du cours d'eau	3,48 km
Longueur du cours d'eau sur le territoire	3,48 km
Largeur du lit	De 1 à 3 m
Tracé	-
Berges	Forêt sur la partie amont et canalisation dans le bourg de Saulchery
Ripisylve	Inexistante sur la partie aval, arbres isolés en amont
Fond du lit	Granulométrie variable, pas de colmatage
Vitesse d'écoulement	Diversifiée



**Photographie 13 : Ru de Ruvet**



**Photographie 15 : Partie aval du ru de Ruvet**



**Photographie 14 : Fond du lit**

### **1.3.2 Bassin versant du Clignon et de ses affluents**

#### **1.3.2.1 Le Clignon**

Le Clignon, affluent rive gauche de l'Ourcq (affluent de la Marne), est alimenté par une multitude de petits rus à très faibles débits, parfois même à caractère temporaire. Il prend sa source sur le hameau de Bézu (à Epaux-Bézu) et rejoint l'Ourcq en aval de Montigny-l'Allier après avoir traversé plusieurs villages. Son linéaire est long de 29,9 kilomètres dont 3,1 kilomètres se situent sur le territoire du Contrat (à Veully la Poterie).



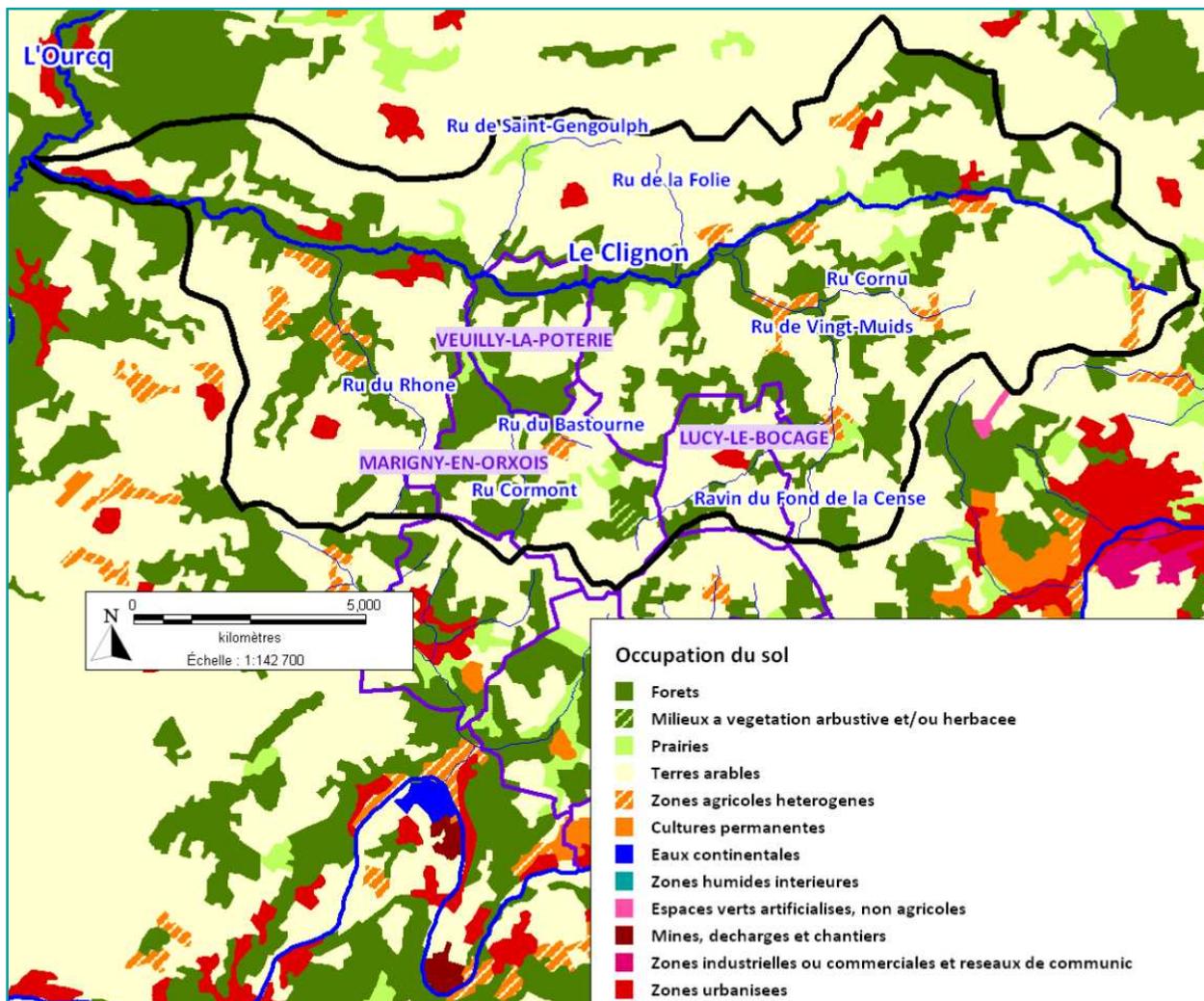
**Photographie 16 : Le Clignon à Veully la Poterie**

Le Clignon se situe au sein du plateau briard au relief peu accentué. L'altitude de ce plateau, qui constitue la plate forme structurale de la Meulière de Brie augmente légèrement de l'Ouest à l'Est. Il culmine sur le secteur d'étude à 215 m (crête du bassin de l'Ordrimouille). Ce plateau calcaire et marneux, à peine vallonné en surface, est entaillé par des profondes vallées dont l'encaissement peut atteindre localement 70 m (talwegs de l'Ordrimouille, du Clignon et leurs affluents).

La formation la plus étendue, constituant une contrainte forte (en géotechnique, en utilisation agricole, en approvisionnement en eau, en régime des cours d'eau), est représentée par les argiles et marnes omniprésentes dans cette région. Les marnes gypseuses et supra gypseuses correspondent à d'autres formations sensibles en raison des risques de dissolution du gypse par les eaux d'infiltration. Les limons de plateau de nature argileuse et souvent gorgés d'eau constituent également une contrainte nécessitant un drainage tant pour l'agriculture que lors de travaux.

▪ *Occupation du sol*

Le bassin versant du Clignon et ses affluents, sur le périmètre du contrat, est essentiellement caractérisé par de la forêt, des prairies et des cultures (Cf. [Carte 10 : Occupation du sol sur le bassin versant du Clignon](#) (Corine Land Cover)).



**Carte 10 : Occupation du sol sur le bassin versant du Clignon (Corine Land Cover)**

▪ *Hydrologie du Clignon*

Il n’y a pas de station de suivi sur le Clignon.

Date	Débit (L/s)
10-oct-05	90
22-févr-06	217
16-août-06	95
12-oct-06	85

**Tableau 3 : Mesure de débit réalisé au niveau du lavoir de Monthiers (données CCRCT)**

Les données du [Tableau 3](#) proviennent de l’étude des milieux aquatiques bassins versants de l’Ordrimouille, du Clignon amont et du Dolloir aval (Contrat territorial de Château Thierry).

■ *Caractérisation physique du Clignon*

Longueur total du cours d'eau	29,9 km	 <p><b>Photographie 17 : Ru du Clignon à Veully la Poterie</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	3,1 km	
Largeur du lit	2 à 4 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 1 à 2 m Gestion par le syndicat intercommunal pour le curage et l'entretien du Clignon, affluents et sous-affluents	
Ripisylve	Presque continue	
Fond du lit	Diversifié (pierres, cailloux)	
Vitesse d'écoulement	Diversifiée	

**1.3.2.2 Les affluents du Clignon**

Le Clignon possède plusieurs affluents sur le territoire: le ru de Bastourné et le ru du Vingt-Muids (dont le ru Gobart est un affluent).

	Cours d'eau	Objectif masse d'eau petit cours d'eau
Affluents rive gauche	Ru de Bastourné	Bon état en 2015
	Ru Gobart	Bon état en 2021

**Tableau 4 : Objectifs d'état des masses d'eau petit cours d'eau sur le bassin versant du Clignon**



**Photographie 18 : Le ru de Bastourné à Veully la Poterie**

▪ *Ru de Bastourné*

Le ru de Bastourné prend sa source en amont de Marigny en Orxois. Il longe principalement un couvert forestier sauf au niveau de Marigny en Orxois et quelques zones de cultures, son lit est encaissé sauf en aval. Dans sa partie aval, le ru est géré par le Syndicat de l'Ourcq et du Clignon.

Le ru a été curé et son tracé est rectiligne avant sa confluence avec le Clignon sur moins d'1 km. De plus, la ripisylve est mono-spécifique sur la rive droite et les arbres sont alignés sur une seule ligne. Mais ces impacts ponctuels ne semblent pas préjudiciables au ru.

Le ru de Bastourné traverse la ZNIEFF de type I « Bois de Vaurichart et de Marigny en Orxois » (Cf. § 4.2.1).

Dans sa partie amont, le ru est à sec en aval de Marigny en Orxois. Les eaux usées du bourg s'infiltrant mais en période de hautes eaux, la connexion entre l'amont et l'aval est rétablie et les eaux usées rejoignent le Clignon.

Ce ru, dans sa partie aval, présente toutes les caractéristiques d'un cours d'eau pouvant servir de zone de reproduction pour les poissons.

Les observations sur le terrain indiquent que le ru traverse des peupleraies au niveau du Bois de Vaurichart et sur la partie aval du ru. A ce niveau la ripisylve est essentiellement constituée d'arbustes et de broussailles.

⇒ **Un travail de sensibilisation de la gestion des berges serait intéressant à mener envers les sylviculteurs pour mettre en place de meilleures pratiques.**

• *Caractérisation physique du ru de Bastourné*

Longueur total du cours d'eau	8,5 km	
Longueur du cours d'eau sur le territoire	8,5 km	
Largeur du lit	En amont moins de 1 m, et de 2 à 3 m en aval	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur moins de 1 m en amont, et en aval de 1 à 3m, nombreux embâcles et de zones d'érosion, piétinement ponctuel par du bétail	
Ripisylve	Sur la moitié du linéaire (partie amont) le ru traverse des peupleraies, pas d'arbres et quelques arbustes bordent des rives, sur l'autre moitié (partie aval), la ripisylve est continue	
Fond du lit	Granulométrie variée (pierres, cailloux, graviers)	
Vitesse d'écoulement	Diversifiée	

**Photographie 19 : Ru de Bastourné**

▪ *Ru Gobart*

Le ru Gobart prend sa source bien en amont de Lucy-le-Bocage, au niveau de la ferme de Paris et vient confluer avec le ru de Vingt Muids juste en aval de Bouresches.

Le ru Gobart est à sec pendant la période estivale.

Une étude physico-chimique a été menée par le bureau d'études Environnement Moulin de Lucy dans le cadre du contrat territorial de la Communauté de Commune de la région de Château Thierry ou CCRCT (Cf. [Etude des bassins versants de l'Ordrimouille, du Clignon amont et du Dolloir aval, CCRCT, 2007](#)).

Les eaux usées domestiques collectées par le réseau pluvial de Lucy-le-Bocage s'infiltrent entre la commune de Lucy-le-Bocage et la commune de Bouresches dans les sables de Beauchamp. Le ru Gobart fait office de fossé recevant des eaux usées concentrées.

Du fait de l'infiltration de ces eaux, l'impact sur le ru de Vingt Muids est nul en période d'assec.

Il est à signaler également la présence d'une aire de stockage d'ensilage de maïs à proximité immédiate du ru Gobart. Si cette aire de stockage pose moins de problème par temps sec, le risque est différent par temps de pluie. En effet, par ruissellement, les écoulements fortement chargés se déversent directement dans le ru, contribuant à sa pollution. Mais la mise aux normes de l'exploitation est en cours et cette aire de stockage devrait être bientôt déplacée dans un endroit plus adapté et sans risque de pollution.

• *Caractérisation physique du ru Gobart*

Longueur total du cours d'eau	17,1	 <p><b>Photographie 20 : Ru Gobart en aval de Lucy le Bocage</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	4,1	
Largeur du lit	2 à 3 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 1 à 2 m, quelques enrochements	
Ripisylve	Continue	
Fond du lit	Pierres, cailloux et présence d'un colmatage très important en aval de Lucy le Bocage	
Vitesse d'écoulement	-	

### 1.3.3 Bassin versant du Petit Morin

#### 1.3.3.1 Le Petit Morin

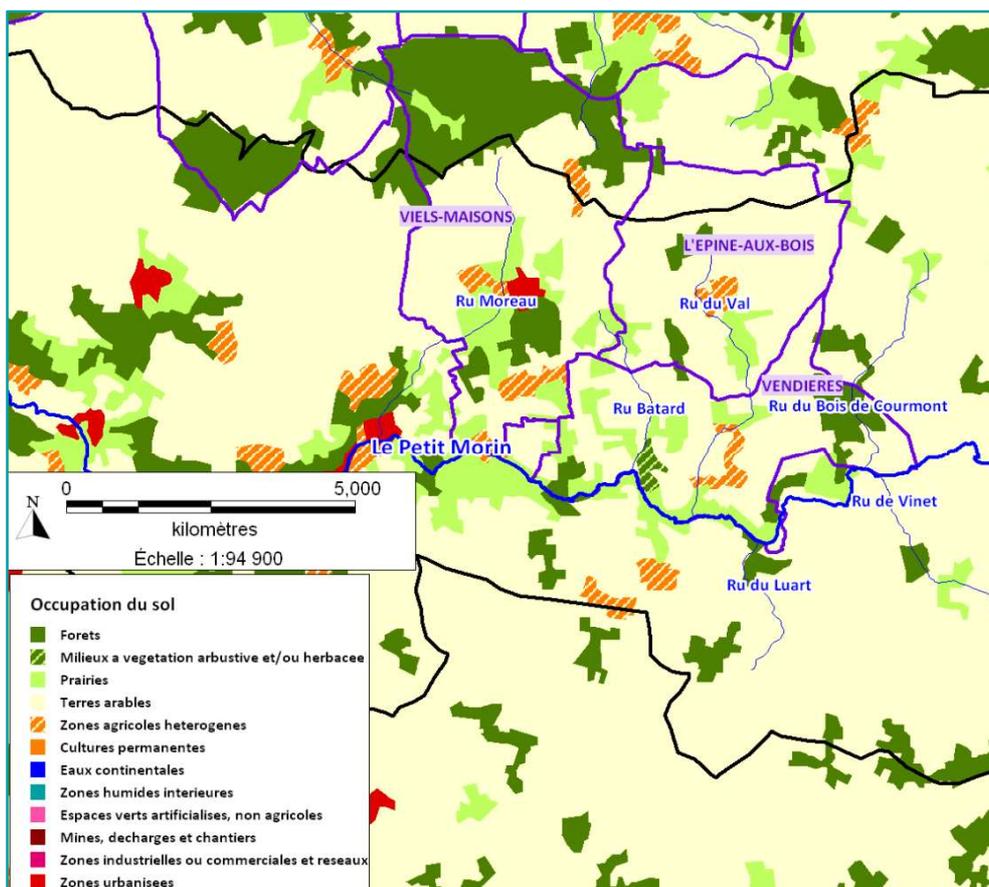
Le Petit Morin prend sa source dans les marais de Saint Gond et se jette dans la Marne à La Ferté-sous-Jouarre dans le département de la Seine-et-Marne, 90 kilomètres en aval. Le tronçon s'écoulant sur le territoire du contrat est long d'environ 8 kilomètres.

D'un point de vue géologique, le Petit Morin, en aval, entaille les terrains tertiaires d'Ile de France. Une étroite bande d'alluvions modernes occupe également le fond de vallée.

Au niveau pédologique, les zones basses du bassin versant ont développé des sols hydromorphes sur une grande épaisseur alors que les zones les plus hautes où affleurent la grève forment les sècherons, aux sols calcimorphes (rendzines et sols bruns calcaires).

#### ■ Occupation du sol

Son bassin versant est essentiellement constitué de cultures et de prairies longeant la rivière dite du Petit Morin (Cf. [Carte 11: Occupation du sol du bassin versant du Petit Morin](#) (Corine Land Cover)). Des bois sont présents de manière ponctuelle le long du cours d'eau.

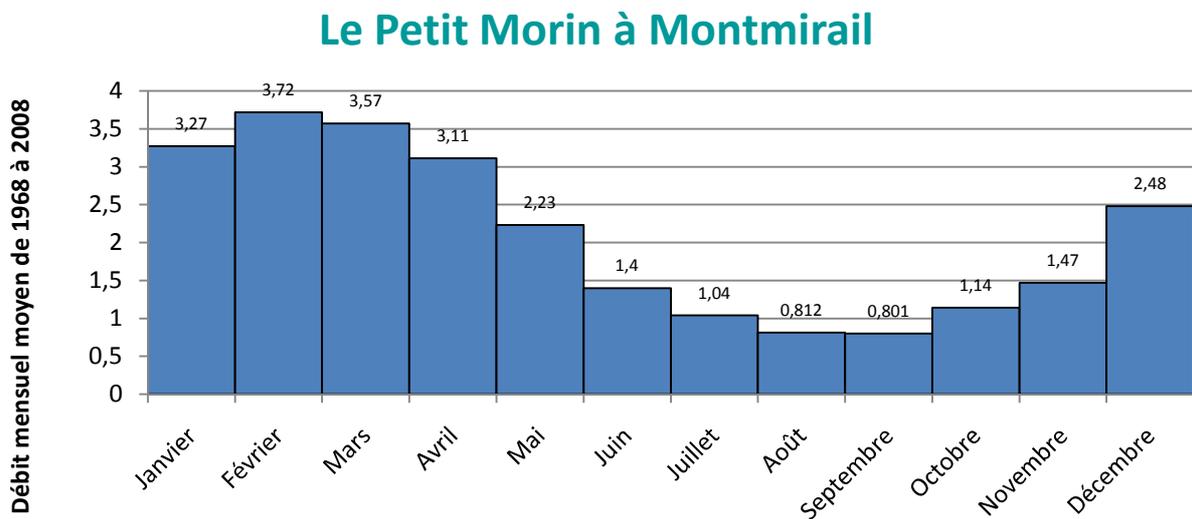


**Carte 11: Occupation du sol du bassin versant du Petit Morin (Corine Land Cover)**

▪ *Hydrologie du Petit Morin*

Il n'existe aucune station de suivi hydrométrique sur le Petit Morin dans le périmètre étudié. Les données proviennent donc de la station la plus proche située à Montmirail, environ 15 km en amont du territoire. Cette station est également gérée par la DIREN Ile-de-France.

La **Figure 3** ci-après présente les débits mensuels moyens observés sur la période 1968-2008.



**Figure 3 : Débits mensuels moyens (m<sup>3</sup>/s) du Petit Morin à Montmirail calculés sur la période 1969-2006 (Banque HYDRO)**

La période d'étiage du Petit Morin se situe vers les mois d'août et de septembre. La période de hautes eaux se situe des mois de janvier à avril.

Le débit maximum de récurrence décennale est de 14 m<sup>3</sup>/s. Le débit sec de fréquence quinquennale (QMNA5) est de 0,51 m<sup>3</sup>/s.

▪ *Intérêts écologiques*

Un certain nombre des affluents du Petit Morin sont compris dans la ZNIEFF de type I « Réseau de cours d'eau affluents du Petit Morin » : l'intégralité du ru Batard et du ru du Val, ainsi qu'une partie du Moreau.

Le Petit Morin et ses affluents sont classés en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole. Les espèces repères sont la truite fario et le brochet, les autres espèces présentes sont : le chabot, la loche franche, la perche, le brochet et le gardon.

▪ *Caractérisation physique du Petit Morin*

Longueur total du cours d'eau	86,1 km	 <p><b>Photographie 21 : Petit Morin à Vendières</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	7,8 km	
Largeur du lit	6 à 8 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 1 à 3 m, enrochement et piétinement ponctuel, gestion par le syndicat du Petit Morin	
Ripisylve	Presque continue, bande rivulaire étroite	
Fond du lit	Diversifié (pierres, cailloux et limons)	
Vitesse d'écoulement	Variée	

Le ru est régulièrement entretenu par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique, l'Entretien et le Nettoyage du Petit Morin.

**1.3.3.2 Les affluents du Petit Morin**

Le Petit Morin possède plusieurs affluents sur le territoire du contrat, qui ont chacun un objectif de bon état (Cf. [Tableau 5](#)), mais aussi d'autres cours d'eau comme le ru Batard et le ru du Bois de Courmont.

	Cours d'eau	Objectif masse d'eau petits cours d'eau
Affluents rive droite	Ru du Val	Très bon état en 2015
	Ru Moreau	Bon état en 2015

**Tableau 5 : Objectifs des masses d'eau petit cours d'eau sur le bassin versant du Petit Morin**

▪ *Ru du Val*

Le ru du Val prend sa source au niveau du hameau de la Haute Epine. Il longe essentiellement des prairies et des cultures. Seule la partie du ru située sur la commune de Vendières est entretenue par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, l'entretien et le nettoyage du Petit Morin.

• Caractérisation physique du ru du Val

Longueur total du cours d'eau	5,9 km	 <p><b>Photographie 22 : Ru du Val</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	5,9 km	
Largeur du lit	2 à 3 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 2 à 3 m	
Ripisylve	Presque continue mais peu épaisse en aval	
Fond du lit	Diversifié (pierres, graviers, blocs)	
Vitesse d'écoulement	Variée	

▪ Ru Moreau

Le ru Moreau prend sa source sur la commune de Viels-Maisons. Il longe essentiellement des prairies.

• Caractérisation physique du ru Moreau

Longueur total du cours d'eau	6,3 km	 <p><b>Photographie 23: Ru Moreau en aval de Viels-Maisons</b></p>
Longueur du cours d'eau sur le territoire	4 km	
Largeur du lit	2 à 3 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Hauteur de 1 à 3 m, érosion et présence de ragondins. Ru canalisé dans le bourg de Viels-Maisons	
Ripisylve	Eparse voire inexistante après la commune de Viels-Maisons jusqu'au hameau la Venture (commune de Verdelot, 77)	
Fond du lit	Diversifié	
Vitesse d'écoulement	Variée	



**Photographie 24 : Erosion des berges du ru Moreau par les ragondins**

▪ *Ru Batard*

Le ru Batard prend sa source au niveau du hameau de Franchêne. Ce ru présente un bassin versant d'une surface inférieure à 10 km<sup>2</sup>, de ce fait il ne possède pas d'objectif SDAGE. Par défaut, il lui est attribué un objectif de bon état écologique en 2015.

Ce cours d'eau est difficile d'accès car il est situé sur des terrains privés. Les observations n'ont pu être réalisées qu'à l'amont de la confluence avec le Petit Morin.

• *Caractérisation physique du ru Batard*

Longueur total du cours d'eau	3,3 km	
Longueur du cours d'eau sur le territoire	3,3 km	
Largeur du lit	2 m	
Tracé	Sinueux	
Berges	Enrochements	
Ripisylve	Continue mais peu épaisse	
Fond du lit	Cailloux, pierres	
Vitesse d'écoulement	Diversifiée	

**Photographie 25: Ru Batard**

## 1.4 Continuité écologique

### ***1.4.1 La continuité écologique, nécessaire au bon fonctionnement biologique et dynamique des milieux courants.***

---

La circulaire DCE 2005/12, indique : « Pour les cours d'eau afin que le bon état puisse être atteint il est indispensable d'assurer la continuité écologique ». Celle-ci est définie par la **libre circulation des espèces biologiques, et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments**. En d'autres termes, il s'agit d'une notion globale intégrant :

- Le transit des éléments participant à l'hydromorphologie des cours d'eau
- Les déplacements volontaires ou non de tous les organismes présents dans ces milieux

La continuité écologique est donc définie comme le transport naturel suffisant des sédiments et la circulation sans entrave artificielle des espèces aquatiques.

Cette continuité n'est plus assurée lors de la présence d'ouvrages hydrauliques, qui cloisonnent le cours d'eau. Ils bloquent les transferts de particules solides et provoquent en aval un déficit des substrats alluviaux, habitats privilégiés pour de nombreuses espèces.

De plus, ils entraînent un effet retenue en amont l'ouvrage qui se traduit généralement par un changement de faciès d'écoulement (faciès devient lentique) et donc un changement des conditions hydrobiologiques (augmentation de la température de l'eau, accumulation de sédiments en amont de l'ouvrage) et par conséquent un changement radical de la composition des peuplements biologiques en place, du fait d'une modification des habitats.

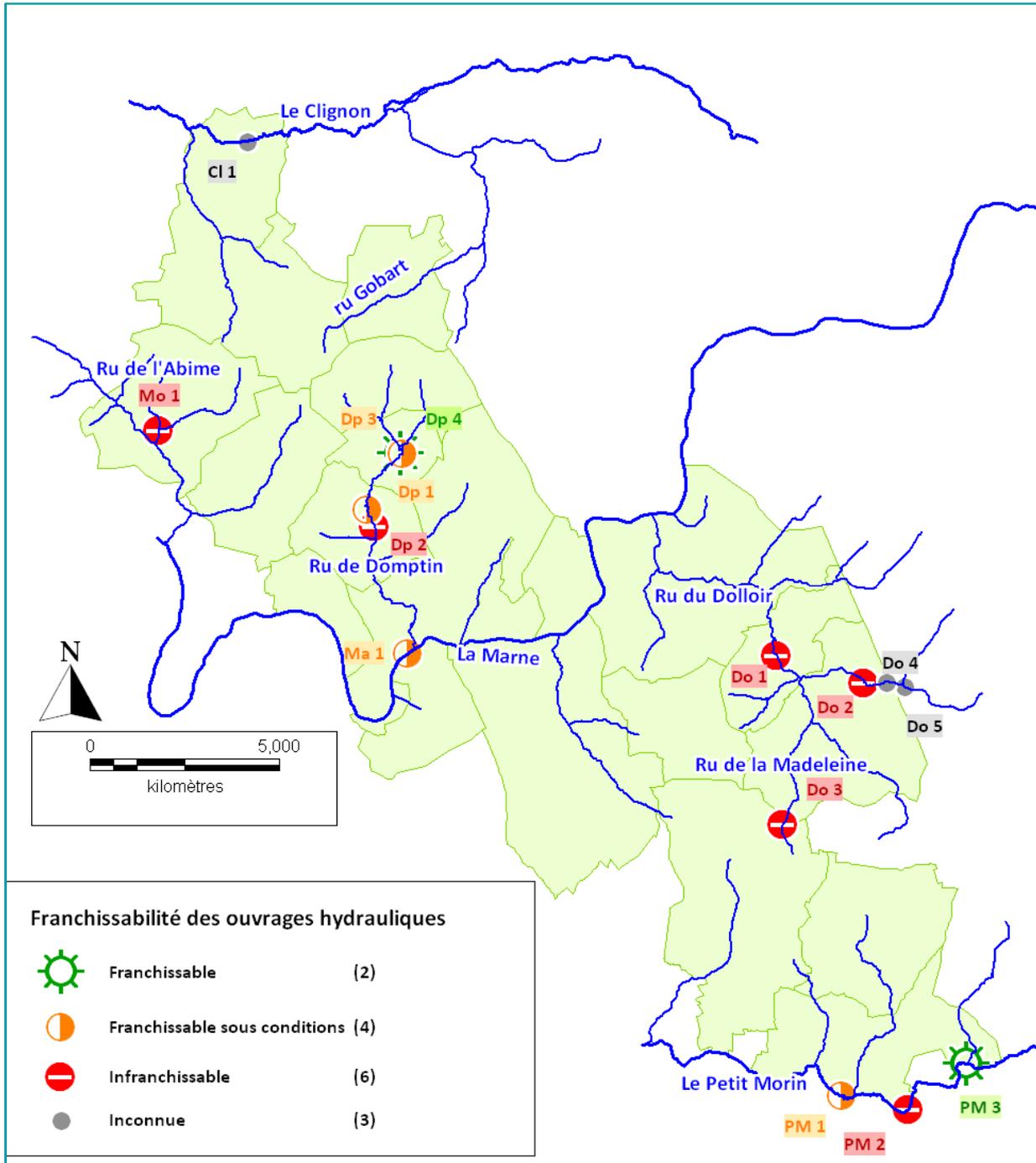
La continuité peut être également interrompue par les ouvrages de voiries, par la présence de buses qui peuvent être trop longues et donc difficilement franchissables, ou par des hauteurs de chute trop élevées.

### ***1.4.2 Inventaire non exhaustif des ouvrages du territoire***

---

Un inventaire non-exhaustif (Cf. [Carte 12](#)) a été mené sur le territoire cependant une étude plus poussée serait nécessaire et intéressante à mener, et ce afin de déterminer :

- les ouvrages hydrauliques qui constituent un obstacle réel à la continuité écologique du cours d'eau
- le type d'opérations à entreprendre pour rétablir la continuité écologique (effacement d'ouvrages ou aménagement).



**Carte 12 : Les ouvrages hydrauliques sur la Marne (Ma), le ru de Montreuil (Mo), le Domptin (Dp) et le Dolloir (Do)**

Sur le territoire, quinze ouvrages ont donc été répertoriés lors de l’inventaire terrain, parmi lesquels :

- six ouvrages hydrauliques sont infranchissables.
- quatre ouvrages sont franchissables sous conditions et temporairement : ouverture des vannages, période de hautes eaux.
- 2 ouvrages sont franchissables : seuils relictuels de moulins.
- 3 ouvrages pour lesquels la franchissabilité n’est pas connue (propriété privée).

### 1.4.2.1 Bassin versant de la Marne

#### Sur la Marne

##### Ouvrage Ma 1

<b>Ouvrage</b>	Seul barrage sur la Marne situé dans le territoire du contrat. Il est géré par Voies Navigables de France (VNF).	 <p><b>Photographie 26 : Barrage de Charly sur Marne</b></p>
<b>Localisation</b>	Charly sur Marne	
<b>Cours d'eau</b>	La Marne	
<b>Franchissabilité</b>	Possible par l'écluse et en période de hautes eaux.	

#### Sur le ru de l'Abîme (affluent du ru de Montreuil aux Lions)

##### Ouvrage Mo 1

<b>Ouvrage</b>	Chute d'environ 2m de hauteur	 <p><b>Photographie 27 : Ouvrage hydraulique à Montreuil aux Lions</b></p>
<b>Localisation</b>	Montreuil aux Lions (sous le pont de la N3)	
<b>Cours d'eau</b>	Ru de l'Abîme	
<b>Franchissabilité</b>	Semble impossible.	

▪ *Sur le ru de Domptin*

• Ouvrage Dp 1

<p><b>Ouvrage</b></p>	<p>Chute d'environ 1,50m</p> <p>Sans usage</p> <p>Vannages non manœuvrés</p>	
<p><b>Localisation</b></p>	<p><u>Villiers Saint-Denis :</u> Parc de l'hôpital « la Renaissance Sanitaire » en amont du rejet de la station d'épuration de l'hôpital</p>	
<p><b>Cours d'eau</b></p>	<p>Ru de Domptin</p>	
<p><b>Franchissabilité</b></p>	<p>Impossible</p>	

**Photographie 28 : Ouvrage hydraulique de l'hôpital de Villiers Saint Denis**

• Ouvrages Dp 2 et Dp 3

<p><b>Ouvrage</b></p>	<p>Succession de seuils</p> <p>Envasement en amont des retenues</p>	
<p><b>Localisation</b></p>	<p>Domptin</p>	
<p><b>Cours d'eau</b></p>	<p>Ru de Domptin</p>	
<p><b>Franchissabilité</b></p>	<p>Semble possible en période de hautes eaux.</p>	

**Photographie 29 : Seuils de Domptin**

### 1.4.2.2 Bassin versant du Dolloir

#### ▪ Sur le Dolloir

##### • Ouvrage Do 5

<b>Ouvrage</b>	Ancien moulin : vestiges du déversoir : 2 petites chutes d'eau
<b>Localisation</b>	Viffort (hors territoire, en amont d'Essises).
<b>Cours d'eau</b>	Ru du Dolloir
<b>Franchissabilité</b>	Seuils franchissables

##### • Ouvrage Do 1

<b>Ouvrage</b>	Ouvrage seuil de l'ancien moulin et Vestiges d'une ancienne pisciculture. Chute d'environ 3 m de hauteur
<b>Historique</b>	Le seuil permettait l'alimentation du moulin situé à l'aval. Le canal d'aménée n'existe plus. Seul subsiste une partie du canal de restitution : transformé en élément paysager (bassin d'agrément). Le droit d'eau a été cédé de même que le seuil. Une pisciculture a été autorisée, elle est maintenant à l'abandon. Mais le propriétaire s'interroge sur le devenir de la pisciculture et du seuil
<b>Localisation</b>	Essises : en aval de la commune, à proximité de l'ancienne pisciculture
<b>Cours d'eau</b>	Ru du Dolloir
<b>Franchissabilité</b>	Impossible



**Photographies 30 : Bassins de la pisciculture et Seuil du Moulin**

- Ouvrage Do 2

<b>Ouvrage</b>	Ouvrage de la prise d'eau : Cloisonnement du réseau hydrographique et prise d'eau directe de 100% du débit lors de la période d'étiage	 <p><b>Photographie 31 : Prise d'eau du Château de la Doultre</b></p>
<b>Localisation</b>	Montfaucon Château de la Doultre	
<b>Cours d'eau</b>	Ru du Dolloir	
<b>Franchissabilité</b>	Impossible	

La prise d'eau doit être repensée afin d'abaisser le prélèvement. Depuis 2-3 ans, un changement de propriétaire a eu lieu. Une discussion peut être menée avec eux dans ce sens.

- Sur le ru de la Madeleine (affluent du Dolloir)

- Ouvrage Do 3

<b>Ouvrage</b>	Buse, avec chute d'eau de 1 m en sortie
<b>Localisation</b>	Viels-Maisons
<b>Cours d'eau</b>	Ru de la Madeleine
<b>Franchissabilité</b>	Impossible

### 1.4.3 Bassin versant du Petit Morin

- *Trois seuils de moulins situés sur le Petit Morin.*

- Ouvrage PM 3

Le seuil du moulin de Courtehaie est franchissable (Hauteur de chute 0,8 m), il est situé sur la commune de la Celles-sous-Montmirail, hors contrat, en amont de Vendières.

Le seuil de Courtehaie, permet d'alimenter le bief de l'ancien moulin reconverti en habitation. Directement en aval, en rive droite, se jette le ruisseau du Bois de Courmont (3,5 km), principal affluent du Petit Morin.



**Photographie 32 : Seuil du Moulin de Courtehaie à La Celle sous Montmirail**

- Ouvrage PM 2



Le seuil du moulin de Villiers (à Vendières) est infranchissable. (Chutes de 0,5 m et 0,4 m, au moulin 2 vannes de largeur 1 m chacune + 1 grille de largeur 0,8 m ; sur le bras de décharge : 2 vannes de largeur 0,8 m)

**Photographie 33 : Ouvrage du moulin de Villiers à Vendières**

- Ouvrage PM 1

L'ouvrage au niveau du moulin de l'Oye (Commune de Montdauphin, hors contrat) est franchissable, grâce à l'ouverture des vannages :



**Photographie 34 : Ouvrage du moulin de l'Oye à Montdauphin**

## 2 Gestion des cours d'eau

### 2.1 Police de l'eau

- **Dans le cas des cours d'eau domaniaux** (Domaine Public Fluvial ou DPF), l'Etat est tenu d'en assurer l'entretien ainsi que celui des ouvrages (écluses, barrages,...) pour permettre la navigation.

Pour la Marne, les missions de police de l'eau et de la pêche sont assurées par le Service de la Navigation de la Seine.

- **Les cours d'eau non domaniaux** sont les cours d'eau qui ne sont pas classés comme appartenant au domaine public. Les propriétaires riverains, propriétaires de la moitié du lit, doivent en assurer l'entretien régulier.

Ces cours d'eau relèvent du domaine privé et sont administrés par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de l'Aisne, future DDT (Direction départementale des territoires).

### 2.2 Gestion de la pêche

La **Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aisne** a pour objet la protection, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental, la définition et la coordination des actions des associations adhérentes, le développement de la pêche amateur ainsi que la collecte de la taxe piscicole.

La Fédération regroupe **83 AAPPMA** (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) dont **3 sur le territoire du Contrat** : « le Brochet Carlésien » à Charly sur Marne, « Les Fervents du Bouchon » à Nogent l'Artaud et « Les protecteurs du Poisson » à Chézy sur Marne (Cf. **Tableau 6 : Gestion de la pêche sur les cours d'eau du territoire**).

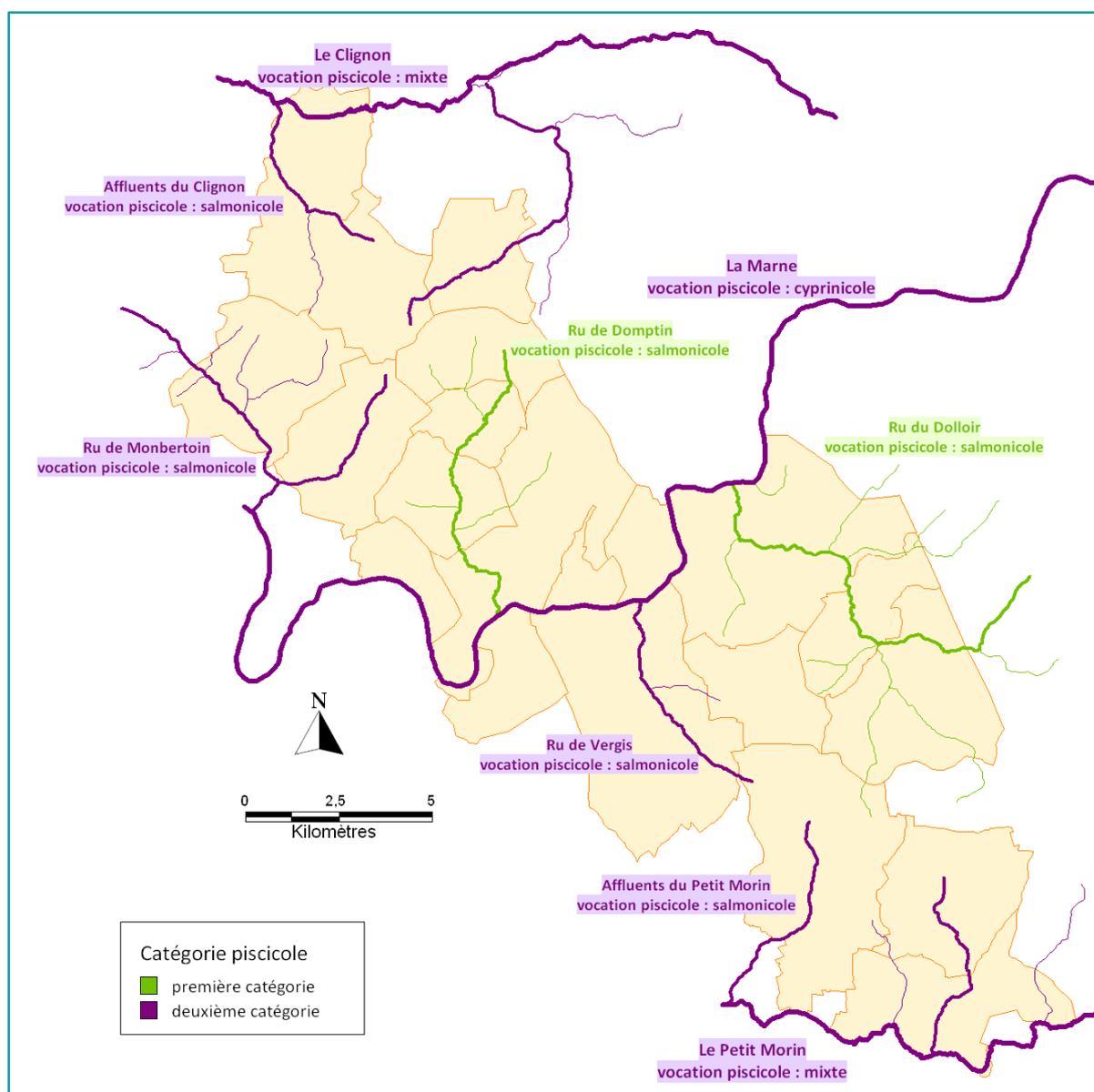
Les **AAPPMA** gèrent des portions de cours d'eau pour lesquelles elles jouissent du droit de pêche. Sur le reste du linéaire, la pêche est réservée par les riverains pour leur jouissance propre ou louée à des particuliers.

AAPPMA	Cours d'eau	Catégorie piscicole
AAPPMA de Charly sur Marne	Marne	2 <sup>ème</sup> catégorie, domaine public
	Ru du Domptin	1 <sup>ère</sup> catégorie, domaine privé
AAPPMA de Chézy sur Marne	Marne	2 <sup>ème</sup> catégorie, domaine public
	Ru du Dolloir	1 <sup>ère</sup> catégorie, domaine privé (sur 500 m dans la commune)
AAPPMA de Nogent l'Artaud	Marne	2 <sup>ème</sup> catégorie, domaine public

**Tableau 6 : Gestion de la pêche sur les cours d'eau du territoire**

Les cours d'eau sont classés en **2 catégories piscicoles** (Cf. [Carte 13 : Catégorie piscicole des cours d'eau du territoire du contrat](#) (source Schéma des Vocations piscicoles et Halieutiques du département de l'Aisne, 1992 et PDPG 02, juillet 1998)) (décret n°58-873 du 16 septembre 1958 déterminant le classement des cours d'eau en deux catégories et Code de l'environnement : articles L. 436-5 et R 436-43) :

- **1ère catégorie** : ce sont des rivières où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés. La pente de ces cours d'eau est importante, les eaux sont fraîches et peu chargées en éléments nutritifs et elles présentent une minéralisation plutôt faible.
- **2ème catégorie** : tous les autres cours d'eau sont classés dans cette catégorie. Les rivières de cette catégorie ont des eaux plus lentes. Les eaux sont plus chaudes, plus minéralisées et plus riches en éléments nutritifs.



**Carte 13 : Catégorie piscicole des cours d'eau du territoire du contrat (source Schéma des Vocations piscicoles et Halieutiques du département de l'Aisne, 1992 et PDPG 02, juillet 1998)**

**La vocation piscicole** correspond au **peuplement ichtyologique idéal** d'un cours d'eau si aucune perturbation d'origine humaine n'intervient. Dans le cadre du PDPG 02, 3 types de vocations piscicoles ont été retenus en fonction de l'hydromorphologie et de la qualité physico-chimie des cours d'eau :

- **Type 1** : secteur salmonicole à truite fario dominante
- **Type 2** : secteur mixte – truite et brochets marginaux ; présence de cyprinidés d'eaux vives et calmes
- **Type 3** : secteur cyprinicole – accentuation du caractère eau calme – carnassiers dominants autres que la truite

### 2.3 Maîtres d'ouvrage publics

Le Code de l'Environnement définit les droits et les devoirs des riverains : « *le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives* » (art. L 215-2), en précisant notamment l'obligation de « nettoyer » sa partie de rivière.

- Sur les **cours d'eau domaniaux**, comme la Marne, les travaux d'entretien sont exécutés par l'Etat. Concernant la Marne, les travaux sont assurés par VNS.
- A l'inverse, sur les **rivières non domaniales**, l'entretien est à la charge des riverains.

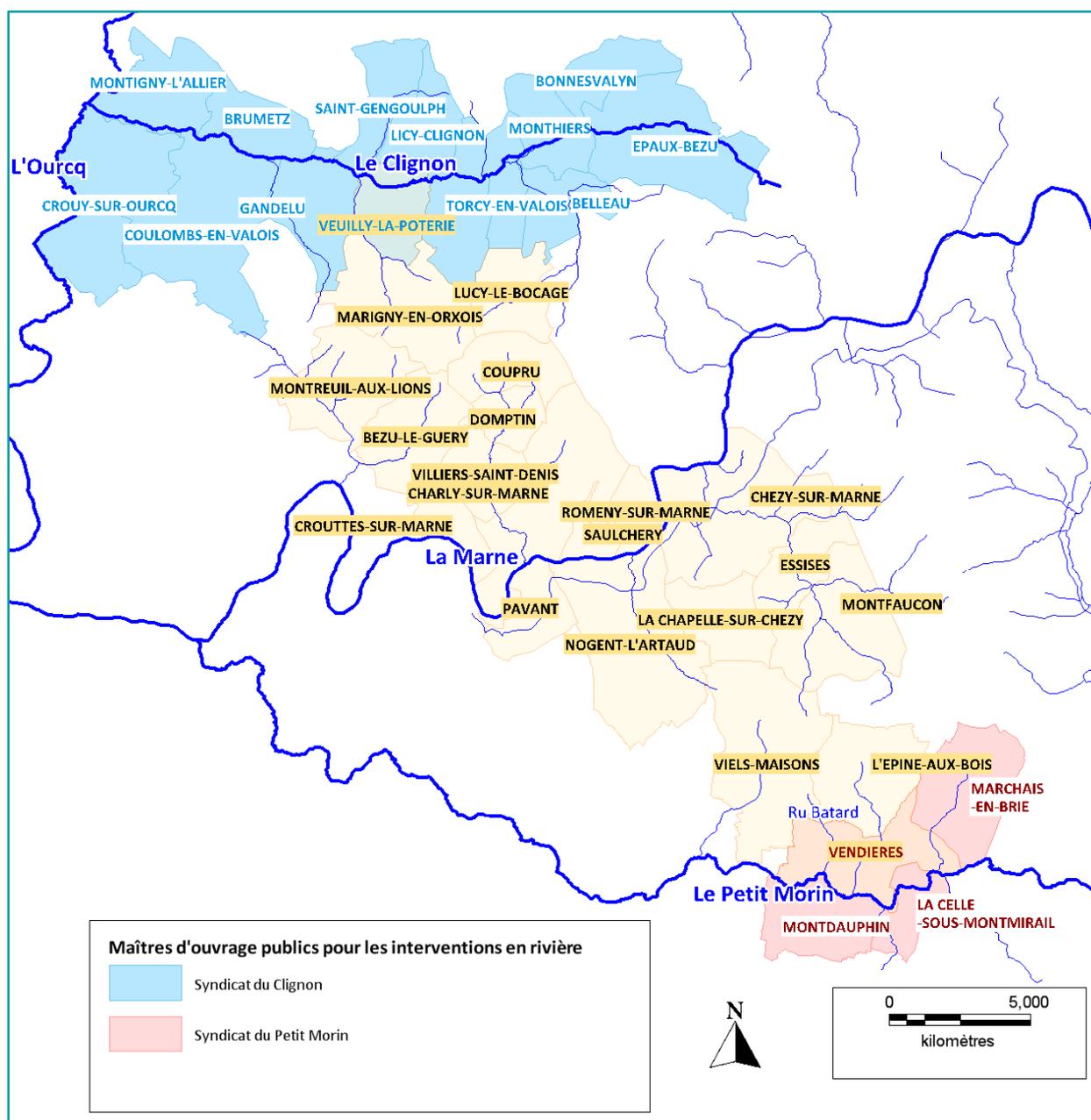
Si les cours d'eau ne sont plus entretenus régulièrement ou dans le cas où les travaux exécutés sont incorrectement réalisés, plusieurs problèmes peuvent apparaître comme, par exemple, des inondations ou une perturbation des équilibres faunistiques et floristiques voir un appauvrissement des écosystèmes aquatiques.

Afin de résoudre ces dysfonctionnements, deux syndicats intercommunaux, en partie sur le territoire, ont vu le jour :

- **Le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, l'entretien et le nettoyage de la rivière dite du Petit Morin**, créé par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 1985. Il regroupe 4 communes : Vendières, la Celle sur Montmirail, Marchais en Brie et Montdauphin.
- **Le syndicat intercommunal pour le curage et l'entretien du Clignon**, affluents et sous-affluents, créé par arrêté préfectoral du 3 février 1988. Il regroupe 17 communes : Veully la Poterie, Belleau, Bézu-St-Germain, Bonnesvalyn, Bouresches, Brumetz, Bussiares, Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourcq, Epaux-Bézu, Gandelu, Hautevesnes, Lucy-Clignon, Monthiers, Montigny-l'Allier, St Gengoulph, Torcy-en-Valois.

Actuellement seules deux communes de la collectivité sont sous maîtrise d'ouvrage publique pour la gestion de leurs cours d'eau : Veully la Poterie et Viels-Maisons.

Le constat est le suivant : hormis le syndicat du Clignon et celui du Petit Morin, il n’y a pas de structure, à l’heure actuelle, compétente pour gérer les cours d’eau sur le territoire (Cf. [Carte 14](#)). Une des actions à mettre en œuvre est la mise en place d’une maîtrise d’ouvrage publique sur les cours d’eau qui en sont dépourvus et ceux afin de pouvoir entreprendre des actions sur les milieux aquatiques.



**Carte 14 : Maîtres d’ouvrage « Interventions en rivière »**

## 2.4 Interventions en rivières

### 2.4.1 Rôle de l'Entente-Marne

---

L'Entente Marne coordonne la politique de l'eau du bassin versant de la Marne et soutient les maîtres d'ouvrage à financer l'entretien et l'aménagement des rivières, au même titre que l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les inondations du printemps 1983 sur le bassin de la Marne ont révélé le mauvais état de la rivière Marne et de ses affluents. Cinq des départements touchés ont alors décidé de mutualiser leurs moyens pour conduire une politique de gestion coordonnée des cours d'eau sur l'ensemble du bassin hydrographique. Il s'agit de la Haute Marne, la Meuse, la Marne, l'Aisne et la Seine-et-Marne.

L'Entente Marne intervient donc dans les limites du bassin versant de la Marne, elle-même affluent de la Seine. Celui s'étend du sud de la ville de Langres aux portes de Paris, sur 12 255 km<sup>2</sup>, et comprend 5 250 km de cours d'eau.

Ainsi, dans l'optique de limiter les phénomènes d'inondations et de préserver et valoriser l'environnement naturel, l'Entente Marne mène ou soutient des actions :

- de restauration, aménagement et entretien de cours d'eau et de zones humides alluviales,
- d'amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin et de ses milieux aquatiques,
- de prévention des inondations et de protection contre celles-ci.

### 2.4.2 Sur le Petit Morin

---

Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique, l'entretien et le nettoyage de la rivière dite du Petit Morin regroupe les communes de la Celle-Sous-Montmirail (02), Marchais-en-Brie (02), Vendières (02) et Montdauphin (77), situées sur deux départements (Aisne, Seine-et-Marne) et deux régions (Picardie, Ile de France).

Les arrêtés préfectoraux qui ont constitué le syndicat sont les suivants :

- Arrêté en date du 24 décembre 1985 par le Préfet de l'Aisne pour les communes de La Celle-sous-Montmirail, Marchais-en-Brie et Vendières.
- Arrêtés en date du 1<sup>er</sup> juin 1987 du Préfet de Seine-et-Marne et du 12 juin 1987 par le Préfet de l'Aisne pour l'adhésion de la commune de Montdauphin.

Comme pour toute structure intercommunale, les fonctions du syndicat sont définies dans ses statuts. Il a pour objet l'étude et la réalisation de travaux relatifs au curage, au faucardement, au nettoyage et à l'entretien du Petit Morin et de ses affluents dans les limites du périmètre syndical. Il pourra ainsi assurer la maîtrise d'ouvrage ou participer aux études et travaux relatifs à cet objet.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, l'entretien et le nettoyage de la rivière dite le Petit Morin exerce ses compétences sur le Petit Morin et sur ces affluents, sur tout ou partie du territoire des communes qui le composent.

Les travaux réalisés par le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, l'entretien et le nettoyage de la rivière dite du Petit Morin ont pour but :

- d'améliorer les conditions d'écoulement et de maintenir la stabilité des berges,
- de garantir le bon fonctionnement de l'écosystème aquatique,
- de gérer les cours d'eau dans le souci de maintien ou de création de diversité.

Les travaux entrepris consistent à :

- débroussailler la végétation, l'élagage et l'abattage sélectif d'arbres,
- enlever les obstacles et les embâcles dans le lit et sur les berges de la rivière risquant de provoquer une entrave à la libre circulation des eaux dans le lit et sur les rives des berges,
- curer ponctuellement le cours d'eau.

Le syndicat a réalisé fin 1987 des travaux de restauration du Petit Morin sur un linéaire d'environ treize kilomètres.

Depuis 2000, un programme pluriannuel d'entretien composé de 9 tranches (1 ferme + 8 conditionnelles), est en cours. Celui-ci s'achèvera en automne 2008 par la dernière tranche d'entretien. La nature des travaux réalisés en 2000-2008 est similaire à celle prévue pour la période 2009-2014.

Les travaux réalisés par le Syndicat jusqu'en 2008 ont concerné uniquement le Petit Morin et non pas ses affluents. Ces derniers seront cependant intégrés dans le cadre des travaux prévus sur la période 2009-2014.

### ***2.4.3 Sur la Marne***

---

La Marne est régie par le code du domaine public fluvial. L'Etat est tenu d'entretenir son lit jusqu'au sommet des berges (limite du plenissimum flumem) et les ouvrages nécessaires à la navigation, c'est l'établissement Voies Navigables de France qui assure la gestion de la Marne.

Les abords restent propriétés privées des riverains mais ils sont soumis aux servitudes de halage en rive droite de 7,80 m et de marchepieds rive gauche de 3,25 m. Les servitudes sont doublées d'une servitude de passage instaurée au profit des pêcheurs de 3,25 m.

#### ***2.4.4 Sur le Clignon***

---

Le syndicat intercommunal pour le curage et l'entretien du Clignon, affluents et sous affluents est autorisé à procéder aux travaux de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents situés dans le périmètre syndical et d'aménagement et de protection des berges.

Le syndicat intercommunal pour le curage et l'entretien du Clignon, affluents et sous-affluents créé par arrêtés préfectoraux en date des 27 janvier 1988 et 3 février 1988 regroupe les communes de Belleau, Bonnesvalyn, Brumetz, Bussiares, Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourcq, Epaux-Bézu, Gandelu, Hautevesnes, Licy-Clignon, Monthiers, Montigny-L'Allier, Saint-Gengoulph, Torcy-en-Valois et VeUILly-la-Poterie.

Par arrêté préfectoral en date du 11 avril 2003, la commune de Boursesches a été autorisée à adhérer au syndicat intercommunal pour le curage et l'entretien du Clignon, affluents et sous-affluents.

Par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2004, la commune de Bézu-Saint-Germain a été autorisée à adhérer au syndicat.

Le 9 juillet 2000, le bassin versant du Clignon, affluent de l'Ourcq, a subi une crue d'une rare violence provoquant des inondations dans plusieurs villages.

Les principaux travaux entrepris par le syndicat sont :

- la restauration de la rivière, lit, berges et piste d'entretien à matérialiser sur les deux berges comprenant : le débroussaillage des berges, l'abattage sélectif des arbres et taillis, l'élagage sélectif, l'émondage des arbres têtards, l'enlèvement des embâcles, la recherche systématique des branchages dans le lit ;
- le brûlage des houppiers, broussailles, bois mort et autres résidus ligneux provenant des travaux de restauration. Le bois présentant une valeur marchande sont mis à disposition, en dépôt à plus de dix 10 mètres du sommet de la berge à la disposition des propriétaires riverains ;
- le curage ponctuel et limité aux profondeurs et largeurs naturelles sans retalutage des berges, régalage des produits sur la piste créée pour le passage de l'engin.

Pour la restauration et l'entretien de rivières, la conception générale des travaux de gestion de la végétation, consiste en "la réouverture" de la rivière pour :

- assurer des conditions normales d'écoulement de la rivière,
- sauvegarder l'aspect esthétique de la rivière, sa diversité et maintenir la stabilité des berges,
- garantir les opérations d'entretien par un accès continu en bordure des berges, en autorisant ainsi la circulation d'un engin mécanique pour effectuer cet entretien.

### 3 Etat écologique des cours d'eau

#### 3.1.1 Le Bon Etat des masses d'eau

La Directive Cadre sur l'eau fixe des objectifs environnementaux par masse d'eau.

Le bon état d'une masse d'eau de surface est atteint pour les eaux de surface quand l'état écologique et l'état chimique sont au moins « bon »,

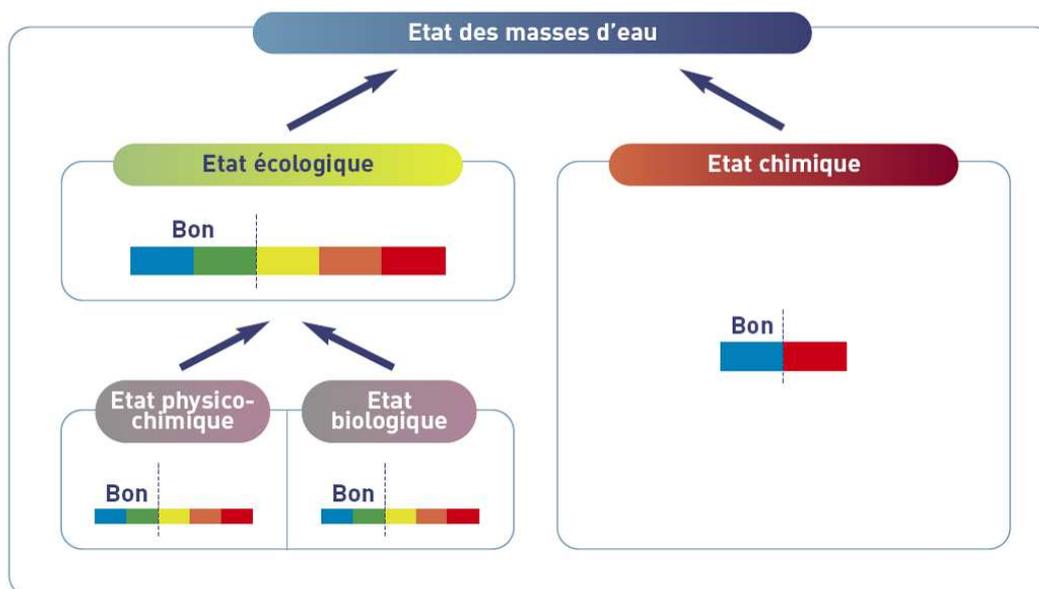


Figure 4 : Caractérisation de l'état d'une masse d'eau de surface (extrait du dossier de consultation du public du SDAGE, 2008)

Etat chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualité de l'eau sur la base mesurée en concentration en polluants notamment les substances dangereuses prioritaires</li> <li>- bon état quand les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes fixées</li> <li>- 2 classes : bon et mauvais</li> </ul>
Etat écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques</li> <li>- basé sur les indicateurs biologiques : les algues avec l'Indice Biologique Diatomées (IBD), les invertébrés avec l'Indice Global Normalisé (IBGN), les poissons avec l'Indice Poisson (IP) et des critères physico-chimiques</li> <li>- 5 classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais</li> </ul>
Bon potentiel écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- objectif <b>spécifique aux masses d'eau artificielles et aux masses d'eau fortement modifiées</b></li> <li>- défini par rapport à la référence du type de masse d'eau de surface naturelle la plus comparable</li> <li>- 4 classes : bon, moyen, médiocre et mauvais</li> </ul>

Tableau 7 : Définition des différents critères de bon état selon la circulaire DCE 2005-12 du 28 juillet 2005 non publiée au JO

Le référentiel « bon état » mesure l'écart qui existe entre la situation observée et la situation de référence. Cette dernière correspond à la valeur d'indice attendue en situation naturelle. Ces

valeurs ont été calculées, pour chaque type, à partir d'observations relevées sur des sites de référence, non ou très peu impactés pour les activités humaines.

### ***3.1.2 L'hydromorphologie et sa prise en compte dans la DCE***

L'hydromorphologie est un paramètre important de l'état écologique, la DCE définit que la Biologie est liée à la Physico-chimie et à l'Hydromorphologie. Ainsi les caractéristiques physiques du milieu peuvent se révéler limitantes pour l'atteinte du bon état écologique, en ce sens que la notion d'hydromorphologie est liée à celle d'habitats des espèces aquatiques.

La physico-chimie et l'hydromorphologie doivent être prises en compte pour décider des actions à entreprendre lors des plans d'actions et des programmes de mesures, pour l'atteinte du bon état. Les programmes de mesures sont des plans annexés au SDAGE qui décrivent les actions à conduire pour atteindre le bon état des masses d'eau superficielles et souterraines.

L'hydromorphologie est un paramètre difficile à évaluer, car l'évaluation de l'état hydromorphologique à proprement parler, n'est pas prévue dans l'état actuel des textes...

En effet, il n'existe pas d'outil commun et reconnu par tous, pour évaluer l'état physique des cours d'eau, même si plusieurs outils existent. (Seq-physique...). C'est pourquoi le développement d'un outil commun de caractérisation de l'hydromorphologie permettant de qualifier le bon état s'avère nécessaire.

La biologie intègre la notion d'habitats mais la relation entre qualité biologique et qualité hydromorphologique reste mal connue.

## **3.2 Physico-chimie**

Les paramètres physico-chimiques mesurés sont choisis par rapport à leur impact sur la biologie : comme le bilan en oxygène, les nutriments, la température, la salinité...

Le bilan physico-chimique des cours d'eau du territoire est basé sur le bilan en oxygène (BILOX) et les nutriments (NUTRIM) (Cf. Tableau 9 : ZNIEFF de type I (source DIREN Picardie) [Tableau 9](#) et [Annexe 1](#))

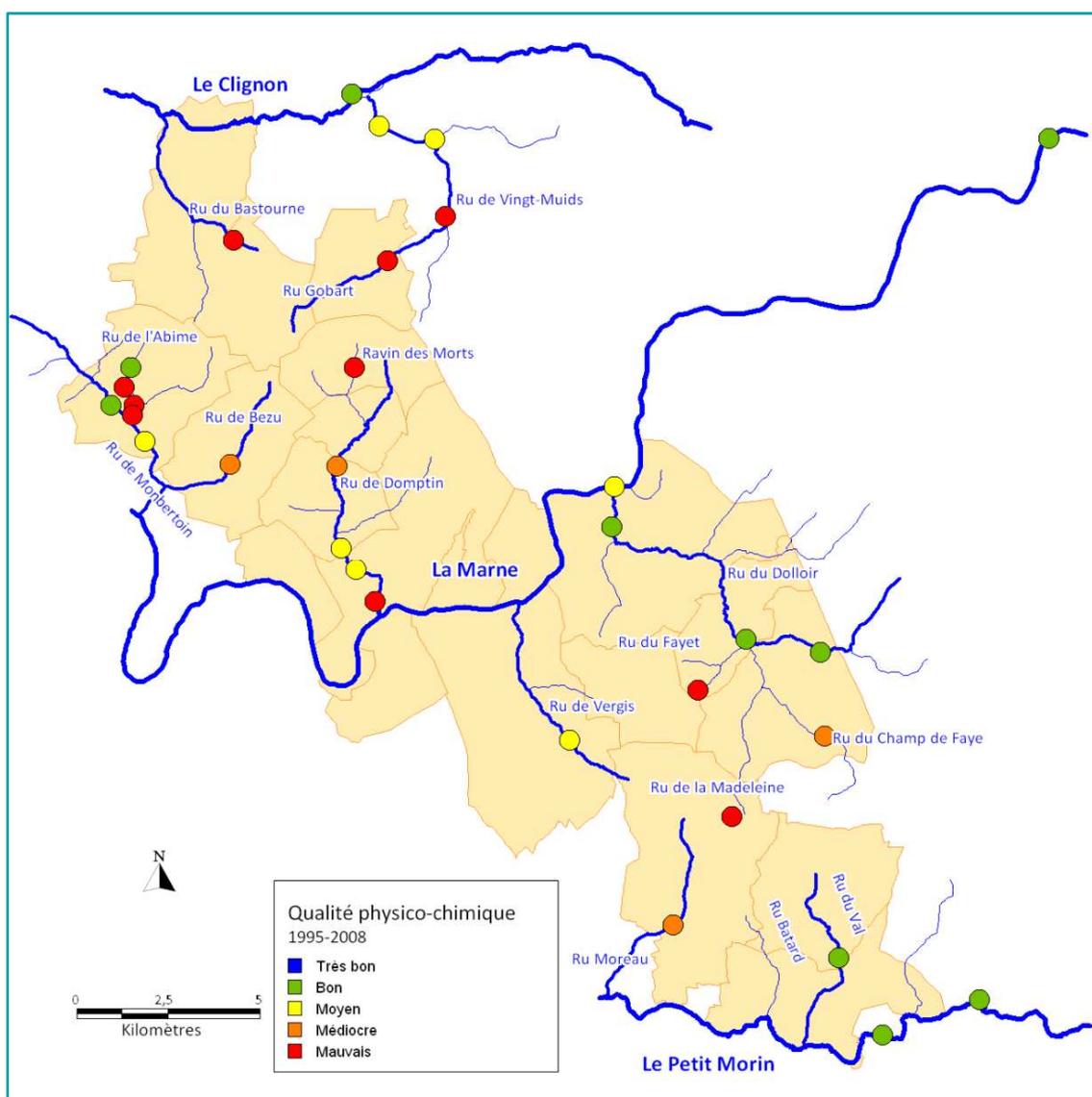
Le diagnostic s'est appuyé sur plusieurs sources :

- Données provenant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (Réseau National de Bassin,...)
- Campagne de mesure en milieu naturel sur la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie (C4B), mesures réalisées en octobre 2004 et janvier 2005 par le bureau d'études AIRELE
- Etat des lieux sur la qualité des cours d'eau de Montreuil aux Lions en octobre 2006 par le bureau d'étude Sciences Environnement
- Etude des milieux aquatiques du bassin versant de l'Ordrimouille, du Clignon et du Dolloir a été réalisée en 2005 et en 2006 par le bureau d'étude « Environnement Moulin de Lucy » et porté par la Communauté de Communes de la Région de Château Thierry (CCRCT).

Paramètres		Limites supérieure et inférieure du bon état
<b>BILAN DE L'OXYGENE</b>	Oxygène dissous (mgO2/l)	]8 – 6]
	Taux de saturation en O2 dissous (%)	]90 – 70]
	DBO5 (mg O2/l)	]3 – 6]
	Carbone organique (mg C/l)	]5 – 7]
<b>NUTRIMENTS</b>	PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> (mg PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> /l)	]0,1 – 0,5]
	Phosphore total (mg P/l)	]0,05 – 0,2]
	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> /l)	]0,1 – 0,5]
	NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> (mg NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> /l)	]0,1 – 0,3]
	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> /l)	]10 – 50]

**Tableau 8 : Paramètres utilisés pour évaluer l'état physico-chimique des cours d'eau**

La [Carte 15](#) présente l'état physico-chimique des cours d'eau pour la période 2003-200. Les classes d'état des paramètres BILOX et NUTRIM pour les différents points de mesure sont présentés en annexe 1.



**Carte 15 : Etat physico-chimique des cours d'eau du territoire du contrat (1995-2008), données Agence de l'Eau et étude milieu 2008**

### **3.2.1 Bassin versant de la Marne**

---

#### **3.2.1.1 La Marne**

---

Il n'y a pas de mesures physico-chimiques effectuées sur le tronçon de la Marne compris dans le territoire du contrat. Toutefois, un point de mesure RNB (Réseau National de Bassin) est situé à Azy-sur-Marne en amont du territoire.

Sur la période 2003-2005, la Marne présente un bon état physico-chimique pour les nutriments. Mais le bilan en oxygène oscille entre le bon état et le très bon état en 2003 puis se dégrade en 2005 : 3 mesures indiquent un état moyen et une mesure (septembre) un état médiocre, le paramètre déclassant étant l'oxygène dissous et le pourcentage de saturation en oxygène.

Un autre point de mesure a été mis en place en 2007 (un prélèvement par mois) à Jaulgonne. L'état oscille entre très bon et bon pour la physico-chimie.

#### **3.2.1.2 Ru de Montreuil**

---

L'état physico-chimique se dégrade au niveau de la commune de Montreuil aux Lions notamment concernant les nutriments qui passent d'un bon état à un mauvais état.

L'augmentation globale des teneurs en composés azotés réduits ( $\text{NH}_4^+$ , NTK), en nitrites et en matières phosphorées, associée à une nette dégradation de la qualité biologique de l'eau, entre l'amont et l'aval de la commune, met en évidence une pollution d'origine domestique avérée des petits cours d'eau.

De plus, les teneurs élevées en nitrates (de 20 à 36 mg/l), en amont comme en aval de la commune, révèlent une pollution d'origine agricole (lessivage des sols).

#### **▪ Ru de Bézu**

---

La qualité globale de l'eau observée sur le Ru de Bézu à Bézu le Guéry est médiocre. Les principaux paramètres déclassants sont les matières organiques et oxydables (faible oxygénation, azote Kjeldahl) et les matières phosphorées. A un degré moindre (qualité moyenne), les autres paramètres déclassants sont les matières azotées (ammonium). Les concentrations en nitrates sont importantes (19,2 mg/l) mais dans la limite du bon état.

Ces dégradations observées traduisent un impact négatif du bourg de Bézu le Guéry sur la qualité du cours d'eau.

#### **3.2.1.3 Ru de Domptin**

---

Les données proviennent de l'étude réalisée en 1997 par le bureau d'études CEDRAT. La qualité de l'eau est mauvaise en amont de Villiers Saint Denis. Les paramètres déclassant sont les nitrites (0,59 mg/l) et le phosphore total (0,575 mg/l). La qualité s'améliore légèrement en aval de Villiers Saint

Denis mais elle devient médiocre à l'aval du rejet de la STEP de Charly-sur-Marne. Les paramètres déclassant sont le phosphore total (0,35 mg/l) et le phosphate (0,92 mg/l).

Des mesures physico-chimiques ont été effectuées durant la période de vendange 2008 (du 4/09/2008 au 16/10/2008). Les résultats de ces mesures fournis par l'AESN montrent un mauvais état du ru de Domptin durant cette période de vendanges.

Au niveau du ravin des Morts, en aval immédiat de la commune de Coupru, la qualité du ru est mauvaise. De plus lors des prélèvements (étude milieu septembre 2008, ASCONIT), il a été constaté que la quasi-totalité du débit du cours d'eau est engrangé par des rejets d'eaux usées du bourg de Coupru. Les matières organiques et oxydables, les matières azotées hors nitrates, les matières phosphorées et les particules en suspension mettent en évidence une très forte dégradation de la qualité de l'eau.

#### **3.2.1.4 Ru de Vergis**

---

Pour la plupart des paramètres analysés, la qualité observée du Ru de Vergis est bonne à très bonne mais cependant, la qualité globale est moyenne (étude milieu septembre 2008, ASCONIT).

En effet, ce déclassement de la qualité du cours d'eau est dû aux matières phosphorées (phosphores totales et orthophosphates) pouvant provenir du hameau de la Férotterie situé en amont. Les concentrations en nitrates (certainement d'origine agricole) sont élevés (11 mg/l) mais dans la limite du bon état.

#### **3.2.1.5 Ru du Dolloir**

---

Une mesure a été effectuée sur le Dolloir à Montfaucon, en aval de Viffort lors de l'étude par la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie. Les mesures indiquent un bon état physico-chimique.

Plusieurs études, portées par la Communauté de Communes de la Région de Château Thierry, ont été menées depuis 2004 sur le ru du Dolloir à Chézy sur Marne. L'état physico-chimique du ru est bon.

Lors de l'étude milieu 2008, le ru du Dolloir à Essises présente une qualité de l'eau bonne à très bonne pour la quasi-totalité des paramètres analysés. Les concentrations en nitrates, bien que dans la limite du bon état, sont élevées (15,3 mg/l) du faite du contexte agricole important sur le bassin versant.

Des mesures physico-chimiques ont été effectuées durant la période de vendange 2008 (du 4/09/2008 au 16/10/2008). Les résultats de ces mesures fournis par l'AESN montrent un bon état du ru du Dolloir durant cette période de vendanges.

▪ *Ru du Champ de Faye*

---

Une seule mesure sur le ru du Champ de Faye a été réalisée à Montfaucon, en aval de Rozoy-Bellevalle, lors de l'étude sur les milieux aquatiques superficiels, portée par la communauté de communes du canton de Condé en Brie. La qualité physico-chimique du ru est médiocre, à cause de l'oxygène dissous, ce qui peut indiquer une pollution d'origine domestique.

▪ *Ru de la Madeleine*

---

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord que lors de la campagne de terrain (étude milieu de septembre 2008, ASCONIT), le Ru de la Madeleine était uniquement alimenté par le fossé provenant du hameau de Mont-Cel-Enger. Par conséquent, les prélèvements ont été effectués directement sur ce fossé.

La qualité de l'eau ainsi prélevée est mauvaise. Les paramètres déclassants sont les matières organiques et oxydables, les matières azotées hors nitrates, les matières phosphorées et les particules en suspension.

Si une partie de la teneur des particules en suspension peut être expliquée par les précipitations qui ont précédé les prélèvements, les teneurs très importantes des autres paramètres déclassants correspondent aux rejets domestiques des habitations de Mont-Cel-Enger.

▪ *Ru du Fayet*

---

Le Ru du Fayet présente d'importantes dégradations en termes de matières organiques et oxydables (très faible oxygénation, teneurs élevées en ammonium et azote Kjeldahl), de matières azotées hors nitrates et de matières phosphorées (étude milieu de septembre 2008, ASCONIT).

Cette détérioration importante de la qualité du cours d'eau (qualité globale mauvaise) peut donc être attribuée aux rejets domestiques d'habitations situées à la Chapelle sur Chézy. Ces rejets domestiques ont été signalés mais leur origine exacte reste à préciser.

### **3.2.2 Bassin versant du Clignon**

---

#### **3.2.2.1 Le Clignon**

---

Aucune station de mesures n'est recensée sur le territoire. Plusieurs prélèvements ont été réalisés lors de l'étude par la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry, au niveau de la commune de Monthiers, en amont du territoire. L'état physico-chimique du Clignon est bon.

#### **3.2.2.2 Ru Gobart**

---

Une seule mesure a été effectuée en 2005 lors de l'étude réalisée par la Communauté de Communes de la Région de Château Thierry. L'état physico-chimique est mauvais autant pour le bilan en oxygène que pour les nutriments.

Le ru Gobart était à sec au moment des prélèvements, bien en amont de Lucy-le-Bocage, et les eaux d'une couleur blanchâtre ainsi que l'odeur nauséabonde n'étaient en réalité que les eaux usées domestiques collectées par le réseau pluvial de Lucy-le-Bocage. Ces eaux de très mauvaise qualité s'infiltrent entre Lucy-le-Bocage et Bouresches dans les sables de Beauchamp.

Le ru Gobart fait office de fossé recevant des eaux usées concentrées. Du fait de l'infiltration de ces eaux, l'impact sur le ru de Vingt Muids est nul.

### **3.2.2.3 Ru de Bastourné**

Au point de prélèvement, situé directement à l'aval de la commune de Marigny-en-Orxois, la qualité de l'eau observée du Ru de Bastourné est très dégradée (qualité mauvaise).

Une très grande partie des paramètres analysés sont ainsi déclassant : matières organiques et oxydables (dont une très faible oxygénation de l'eau), matières azotées hors nitrates, matières phosphorées et particules en suspension.

Cette très importante dégradation de la qualité de l'eau du Ru de Bastourné est à attribuer aux rejets d'origine domestique du bourg de Marigny en Orxois.

## **3.2.3 Bassin versant du Petit Morin**

### **3.2.3.1 Le Petit Morin**

Des prélèvements ont été effectués à l'amont du territoire, par la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie à la Celle-sous-Montmirail (à l'aval de la commune). L'état physico-chimique est moyen ceci est dû à une concentration en phosphore dépassant les limites du bon état.

### **3.2.3.2 Ru Moreau**

La qualité globale de la station est médiocre (paramètre déclassant : phosphate, nitrites et phosphore total). La contamination par les matières phosphorée est sans doute la résultante des rejets du village de Viels-Maisons.

### **3.2.3.3 Ru du Val**

La quasi-totalité des paramètres analysés présentent une bonne à très bonne qualité. Toutefois la concentration en nitrates est élevée mais dans la limite du bon état (32,8 mg/l). Cette teneur résulterait de l'activité agricole importante dans le secteur.

L'impact du hameau de l'Epine-aux-Bois situé en amont semble donc être très limité.

### 3.3 Biologie

La biologie devient essentielle dans le suivi et l'évaluation de l'état écologique. L'état de l'eau est évalué au regard du fonctionnement biologique des systèmes aquatiques.

**Une bonne qualité biologique est le résultat de l'association : d'une bonne qualité physico-chimique de l'eau et d'une bonne qualité physique du milieu (qualité des habitats, hydromorphologie) qui tous deux sous-tendent la biologie.**

Ce paramètre est basé sur plusieurs éléments biologiques :

- Les macro-invertébrés : IBGN ou Indice Biologique Global Normalisé (norme NF T90-350)
- Les diatomées : IBD ou Indice Biologique Diatomées (norme NF T90-354)
- Les poissons : IPR ou Indice Poisson Rivière (norme NF T90-344)

**La méthode IBGN** utilise la détermination des macro-invertébrés d'eau douce (larves d'insectes, petits mollusques, vers...). L'indice, d'une valeur de 0 à 20, est basé sur la présence ou l'absence de certains taxons bio-indicateurs polluo-sensibles ou bien polluo-résistants. Il permet de suivre l'évolution de l'état biologique d'un site au cours du temps. Plus généralement, toute modification de la composition des communautés vivantes hébergées par un milieu aquatique, est la preuve d'une perturbation.

**L'IBD** est basé sur l'identification des diatomées. Cet indice varie de 0 à 20. Les micro-algues sont prélevées sur des supports naturels durs et stables (pierres de préférence). Les diatomées sont considérées comme étant les algues les plus sensibles aux conditions environnementales. L'inventaire des peuplements permet donc d'apprécier les niveaux de pollution d'un cours d'eau.

Utilisé par l'ONEMA, **l'IPR** est calculé à partir d'inventaires de poissons réalisés par pêche électrique. Il varie de 0 à 160 environ (plus la valeur de l'indice est élevée plus la rivière est dégradée). Les espèces indicatrices utilisées sont les plus exigeantes sur la qualité du milieu. Il s'agit de la truite commune (fario) pour les milieux salmonicoles (eaux fraîches courantes), le brochet pour les milieux cyprinicoles (rivières lentes de plaine), et l'ombre ou les cyprinidés d'eaux vives (barbeau, vandoise...) pour les milieux intermédiaires.

La DCE précise qu'il convient de retenir les éléments biologiques pertinents par type. Il n'est donc pas obligatoire de procéder à des investigations sur tous les organismes aquatiques.

En l'attente de règles plus précises, l'évaluation de l'état doit s'effectuer au minimum sur la base d'un organisme « animal » et d'un organisme « végétal » et l'état est déterminé par l'évaluation caractérisée comme la plus déclassante.

#### ***3.3.1 Qualité biologique des cours d'eau du territoire***

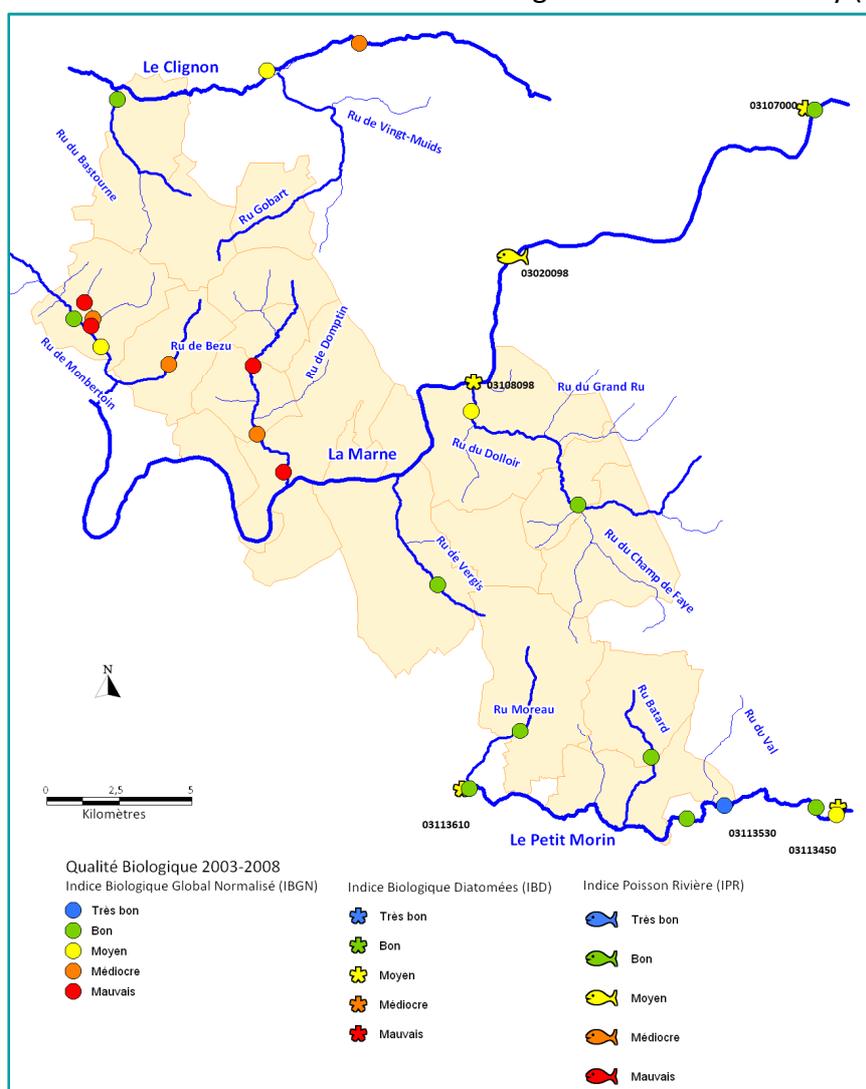
---

Peu de mesures ont été réalisées sur le territoire, la [Carte 16](#) présente l'état de la biologie des cours d'eau du territoire pour la période 2003-2008. Lorsque plusieurs mesures ont été effectuées pour une même station, le résultat retenu correspond à l'état biologique le moins bon. Par ailleurs, l'ensemble des résultats des indices établis sur territoires: IBGN, IBD et IPR, ont été indiqués sur la

carte. Il est important de souligner que les études ont été réalisées durant des années différentes et ne reflètent donc pas les mêmes conditions de milieu.

Le diagnostic s'est appuyé sur plusieurs sources :

- Données provenant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (Réseau National de Bassin,...).
- Campagne de mesure en milieu naturel sur la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie (C4B), mesures réalisées en octobre 2004 et janvier 2005 par le bureau d'études AIRELE.
- Etat des lieux sur la qualité des cours d'eau de Montreuil aux Lions en octobre 2006 par le bureau d'étude Sciences Environnement.
- Etude des milieux aquatiques du bassin versant de l'Ordrimouille, du Clignon et du Dolloir a été réalisée en 2005 et en 2006 par le bureau d'étude « Environnement Moulin de Lucy » et porté par la Communauté de Communes de la Région de Château Thierry (CCRCT).



**Carte 16 : Etat biologique des cours d'eau du territoire du contrat (2003-2008), source : Agence de l'Eau Seine-Normandie, CCRCT, C4B, étude milieu 2008**

### **3.3.1.1 Bassin versant de la Marne**

---

#### ▪ La Marne

---

Les mesures effectuées sur la Marne montrent une qualité moyenne des eaux pour tous les indices sauf au niveau de Jaulgonne où l'eau est de bonne qualité pour l'IBGN avec une note de 16 sur 20. La station de Jaulgonne n° 03107000 est récente et n'est suivie que depuis 2007.

#### ▪ Ru de Montreuil

---

La qualité de l'eau se dégrade nettement au niveau de Montreuil aux Lions, l'eau passe d'une bonne qualité en amont à une mauvaise qualité en aval. Cette dégradation met en évidence une pollution d'origine domestique (assainissement non collectif) provenant de la commune.

Le ru possède une bonne capacité d'autoépuration car la qualité de l'eau s'améliore en aval de la commune mais elle reste moyenne.

#### • Ru de Bézu

La qualité hydrobiologique du Ru de Bézu à Bézu-le-Guéry est médiocre au sens strict de l'I.B.G.N (note : 8/20). La mosaïque d'habitats reste moyennement diversifiée. La majorité des taxons rhéophiles observée peut indiquer des vitesses d'écoulement généralement plus élevées. Ceci indique la possibilité d'une situation d'étiage sévère lors du prélèvement effectué par le bureau d'études ASCONIT. On peut noter la présence de taxons « polluo-sensibles » comme les *Leuctridae* et *Glossosomatidae* présents en « faibles effectifs ».

#### ▪ Ru de Vergis

---

La qualité hydrobiologique du Ru de Vergis à Nogent l'Artaud est bonne au sens strict de l'I.B.G.N (note : 15/20). La mosaïque d'habitats reste moyennement diversifiée sans oublier la présence généralisée de dépôt de vase. L'absence de taxons polluo-sensibles pourrait être liée à un micro-habitat restrictif (absence de bryophytes ...) mais aussi au colmatage de ces derniers. Une amélioration de l'habitabilité du lit favoriserait tout de même un enrichissement de la faune benthique (plus diversifiée) et traduirait une meilleure qualité du cours d'eau.

#### ▪ Ru du Domptin

---

La qualité hydrobiologique est mauvaise sur deux points de prélèvements en amont de Villiers Saint Denis et avant la STEP de Charly. La qualité est médiocre au niveau de Villiers Saint Denis. Il faut cependant souligner que les données datent de septembre 1995.

#### ▪ Ru du Dolloir

---

Au niveau de la station du Ru du Dolloir à Essises, la qualité hydrobiologique est bonne. La valeur de la note I.B.G.N est de 15/20. La mosaïque d'habitats proposée est très bien diversifiée.

La qualité hydrobiologique du ru se dégrade sur sa partie aval au niveau de la commune de Chézy sur Marne. La qualité est moyenne, avec une note de 12/20. Cette dégradation de la qualité du ru peut être imputée d'une part au dépôt de fragments organiques et d'autre part aux apports possibles chroniques du trop-plein du poste de refoulement et également de produits

phytosanitaires utilisés en agriculture (cf. étude des bassins versants de l'Ordrimouille, du Clignon amont et du Dolloir aval, CCRCT, 2007).

### **3.3.1.2 Bassin versant du Clignon**

---

#### ▪ *Le Clignon*

---

La qualité biologique du cours d'eau à Epaux-Bézu est médiocre, l'IBGN est de 8/20. Cette dégradation est probablement due à l'impact des rejets d'assainissements non collectif de la commune. La qualité du Clignon s'améliore plus en aval car l'eau est de moyenne qualité au niveau de Licy-Clignon (en amont du territoire).

#### ▪ *Ru de Bastourné*

---

La qualité hydrobiologique du Ru de Bastourné, avant sa confluence avec le Clignon, est bonne au sens strict de l'I.B.G.N (note : 14/20). La mosaïque d'habitats est bien diversifiée. Mais le peuplement est très déséquilibré avec la « superdominance » des *Gammaridae* ce qui peut indiquer une pollution.

### **3.3.1.3 Bassin versant du Petit Morin**

---

#### ▪ *Le Petit Morin*

---

La qualité hydrobiologique du Petit Morin varie entre le très bon et le moyen état pour tous indices confondus. A Montmirail, la qualité de l'eau est moyenne, puis s'améliore du fait que la qualité du cours d'eau est bonne à partir de Mécringes et très bonne à Vendières.

Au niveau de Verdelot, l'indice IBD indique une qualité moyenne de l'eau alors que l'IBGN indique une bonne qualité avec une note de 15/20.

#### ▪ *Ru Moreau*

---

La qualité hydrobiologique du Ru Moreau à Viels-Maisons est bonne au sens strict de l'I.B.G.N (note : 13/20). La mosaïque d'habitats reste moyennement diversifiée. L'absence de taxons polluo-sensibles pourrait être liée à un micro-habitat restrictif (absence de spermaphytes immergés et émergents ...). Le test de robustesse indique une surestimation importante de la note IBGN.

#### ▪ *Ru du Val*

---

La qualité hydrobiologique du Ru du Val à l'Epine aux Bois est bonne au sens strict de l'I.B.G.N (note : 13/20). La mosaïque d'habitats est bien diversifiée reste moyennement diversifiée sans oublier la présence généralisée de la vase. L'absence de taxons polluo-sensibles pourrait être liée à l'absence des micro-habitats les plus biogènes (absence de bryophytes).

## 4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ou ZNIEFF

### 4.1 Définition

Dans les années 1980, l'Etat a souhaité disposer d'un outil de connaissance sur l'ensemble du territoire. A partir d'une méthodologie nationale élaborée par le Muséum national d'histoire naturelle et déclinée au niveau régional, un vaste travail de prospection de terrain a été lancé région par région.

Il s'agit d'une base de connaissances permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées. Sa mise à jour a été engagée depuis 1995 et confiée au Conservatoire des Sites Naturels de Picardie avec le soutien de l'Etat, du Conseil Régional de Picardie et de l'Europe.

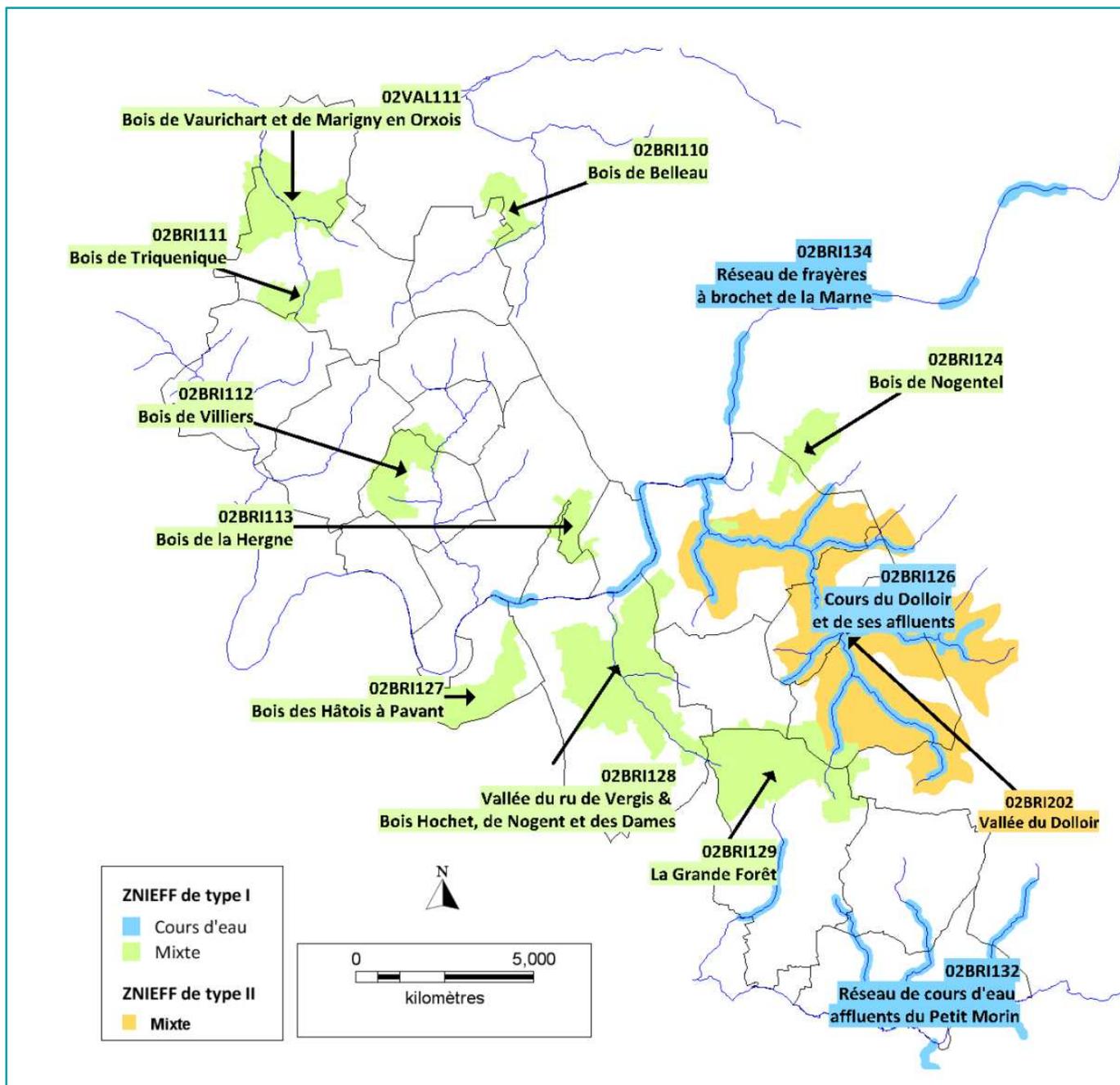
L'inventaire ZNIEFF n'est pas juridiquement un statut de protection. Les ZNIEFF constituent cependant un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

On distingue **deux catégories de zones** :

- ZNIEFF de type I : espaces de superficie généralement limitée et homogènes d'un point de vue écologique, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

## 4.2 ZNIEFF du territoire

On dénombre sur le territoire 13 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II.



Carte 17 : Localisation des ZNIEFF de type I et II sur le territoire du Contrat

### 4.2.1 ZNIEFF de type I

Bassin versant	ZNIEFF	N°	Type	Superficie	Communes sur le territoire
Marne	Réseau de frayères à Brochet de la Marne	BRI134	Cours d'eau	96 ha	Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Nogent l'Artaud, Pavant, Romeny sur Marne, Saulchery
	Cours du Dolloir et ses affluents	BRI126	Cours d'eau	33 ha	Chézy sur Marne, Essises, Montfaucon
	Coteau de Chézy sur Marne	BRI125	Mixte	21 ha	Chézy sur Marne
	Bois de Nogentel	BRI124	Mixte	235 ha	Chézy sur Marne
	Bois des Hatois à Pavant	BRI127	Mixte	329 ha	Charly sur Marne, Pavant
	Bois de la Hergne	BRI113	Mixte	784 ha	Charly sur Marne, Romeny sur Marne, Saulchery
	Bois de Villiers	BRI112	Mixte	326 ha	Bézu le Guéry, Dompain, Villiers Saint Denis
	La Grande Forêt	BRI129	Mixte	915 ha	La Chapelle sur Chézy, Montfaucon, Nogent l'Artaud, Viels-Maisons
	Vallée du ru de Vergis et Bois Hochet, de Nogent et des Dames	BRI128	Mixte	999 ha	La Chapelle sur Chézy, Chézy sur Marne, Nogent l'Artaud
Clignon	Bois de Triquenique	BRI111	Mixte	218 ha	Marigny en Orxois, Montreuil aux Lions
	Bois de Vaurichart et de Marigny en Orxois	VAL111	Mixte	497 ha	Marigny en Orxois, Veully la Poterie
	Bois de Belleau	BRI110	Mixte	185 ha	Lucy le Bocage
Petit Morin	Réseau de cours d'eau affluents du Petit Morin	BRI132	Cours d'eau	16 ha	L'Epine aux Bois, Vendières, Viels-Maisons

**Tableau 9 : ZNIEFF de type I (source DIREN Picardie)**

Parmi les ZNIEFF de type I, trois sont exclusivement localisées sur les cours d'eau et leur lit mineur (en bleu dans le [Tableau 9](#): ZNIEFF de type I (source DIREN Picardie)).

#### 4.2.1.1 Bassin Versant de la Marne

##### ■ La ZNIEFF 02 BRI134 « Réseau de frayères à Brochet de la Marne »

Elle est composée de plusieurs tronçons sur la Marne pratiquement entièrement au niveau de la commune de Romeny sur Marne et sur une partie des communes de Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Nogent l'Artaud, Pavant et Saulchery :

Milieux déterminants : cours d'eau (zone du barbeau et zone à brème)

Description : La zone comprend une succession de sites potentiels pour la reproduction du Brochet répartis sur la Marne. Le choix des secteurs a été réalisé sur la base de la qualité des berges, de la connexion avec des zones humides annexes (bras-morts, tributaires) et de certains aménagements réalisés en faveur du Brochet.

On observe dans la Marne :

- la Bouvière (*Rhodeus serines ssp. amarus*), qui est une espèce vulnérable en France et inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne
- le Brochet (*Esox lucius*), dont les populations sauvages sont vulnérables en France
- la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), espèce vulnérable en France et inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats"
- le Gomphus très commun (*Gomphus vulgatissimus*), qui est une libellule exceptionnelle en Picardie et dont les populations briardes comptent parmi les plus importantes de la région.

Dans les boisements qui bordent la rivière, on notera la Grive litorne (*Turdus pilaris*), nicheur assez rare en Picardie.

### ▪ La ZNIEFF 02BRI126 « Cours du Dolloir et de ses affluents »

---

Milieux déterminants : cours d'eau (zone à truite), forêts et fourrés alluviaux ou très humide.

Description : Le site se limite au lit mineur du Dolloir et de ses affluents (au nombre de six), entre le point où ils cessent d'être des rus intermittents et leur confluence avec la Marne.

- Les milieux aquatiques sont diversifiés, avec des zones graveleuses non colmatées et des eaux fraîches d'assez bonne qualité, présentant de très nombreuses zones de frayère pour la Truite (*Salmo trutta fario*). On trouve également le Chabot (*Cottus gobio*), espèce assez répandue, mais typique de la zone à Truite et qui présente ici des densités remarquables. Il est également observé le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*).
- Les boisements psychrophiles subcontinentaux des fonds de vallon sont très originaux pour la Picardie, à rapprocher de l'Aconito vulpariae-Quercetum roboris décrit dans l'est de la France, avec lequel ils partagent plusieurs espèces caractéristiques.
- Les berges présentent de nombreuses caches pour les poissons.

Le bassin du Dolloir constitue un élément-clé de la restauration des peuplements salmonicoles du sud de l'Aisne.

### ▪ La ZNIEFF 02BRI125 « Coteau de Chézy sur Marne »

---

Elle possède une surface de 21 hectares, comprend la pointe de l'éperon au nord de Chézy sur Marne de manière à englober les pelouses et les boisements calcicoles jeunes riches en espèces déterminantes, excluant les vignobles et les cultures :

Milieux déterminants : Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles et ourlets forestiers thermophiles.

Description :

Les pelouses de Chézy sur Marne reposent sur le versant de l'éperon formé à la base de la confluence des vallées du Dolloir et de la Marne.

Les hauts du versant reposent sur les calcaires de Saint-Ouen, tandis que les terrains en contrebas sont basés sur les sables et les grès de l'Auverisien, colluvionnés d'éléments provenant des couches supérieures.

Une grande majorité du site est occupée par des pelouses-ourlets du Coronillo-Brachypodietum et, dans une moindre mesure, par des pelouses rases entretenues par les lapins.



**Photographie 35 : Coteau de Chézy (J-C HAUGEL)**

Intérêt des milieux : Pelouses rases thermocontinentales des sols squelettiques nus ; pelouses-ourlets du Coronillo-Brachypodietum ; boisements de recolonisation ; pelouses situées à l'insertion du domaine atlantique dégradé et du domaine précontinental.

Intérêt des espèces : le Lin de Leo (*Linum leonii*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) ; la Cigale des montagnes (*Cicadetta montana*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

**La ZNIEFF 02BRI124 « Bois de Nogentel »** située sur le versant exposé à l'ouest de la rive gauche de la Marne, au Sud du village de Nogentel. Le plateau, non inclus dans la zone, est installé sur les limons et occupé par des cultures intensives.

Milieux déterminants : pelouses permanentes denses, chênaies-charmaies, frênaies érablières et forêts mélangées.

Description :

- En haut de versant, la meulière de Brie et les argiles à meulières déterminent des niveaux acides, caractérisée par des groupements végétaux acidophiles.
- A mi pente, les marnes supragypseuses et les gypses de Champigny (Lutien) déterminent des groupements moins acides et relativement frais. Le boisement dominant est alors une chênaie-charmaie.
- Le bas de versant est installé sur un niveau de calcaires de Saint Ouen (Marinésien) qui détermine la présence d'une charmaie méso-eutrophe à Noisetier.

- Les sables de Beauchamp, sous jacents, sont pollués par des colluvions de calcaires et n'expriment pas leurs potentialités acides. A ce niveau, l'aqueduc de la Dhuys, qui amène des eaux de cette rivière jusqu'à Paris, forme un chemin dont la végétation calcicole héliophile, régulièrement fauchée, montre des affinités avec les systèmes pelousaires calcicoles du Tertiaire parisien.
- Les bords des rus qui parcourent le bois sont abrupts et prennent l'aspect de véritables ravins dont les blocs de meulières sont recouverts par des groupements bryophytiques.

Le groupement forestier le plus intéressant est la frênaie érablière à Scille à deux feuilles. Les pelouses calcicoles secondaires de la Dhuys, riches en orchidées, sont inscrites à la directive « Habitat » de l'Union Européenne.

Parmi les plantes remarquables, il a été signalé : la Scille à deux feuilles ; l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*) ; la Muscari à grappes (*Muscari atlanticum*) ; l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*).

**La ZNIEFF 02BRI127 « Bois des Hatois à Pavant »** située sur le versant, façonné par la Marne, présentant de fortes pentes, exposé au nord.

Milieux déterminants : pelouses permanentes denses, chênaies-charmaies et forêts mélangées.

Description : Sur les versants aux pentes les plus fortes, des rus intermittents ont creusés des cavées, dans lesquelles se trouvent des groupements de fougères sur meulières et grès.

Intérêt des milieux : groupements forestiers des ambiances fraîches et de caractère submontagnard : frênaie érablière à Laurier des bois (*Daphne laureola*), milieu de la directive « Habitat » de l'Union Européenne et charmaie fraîche à Ornithogale des Pyrénées ; groupements bryophytes des rus intermittents sur meulières et grès (*Brachythecietalia plumosi*) ; pelouses calcicoles et ourlets à Brachypode penné.

Intérêt des espèces : le Laurier des bois (*Daphne laureola*) ; l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*) ; la Muscari à grappes (*Muscari atlanticum*) ; Tabouret perfolié (*Thlaspi perfoliatum*) ; la Petite Violette (*Clossiana dia*), en grande raréfaction dans la région ; le Bombyx laineux (*Eriogaster lanestris*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), inscrit à la directive « Oiseaux » ; le Pic noir (*Dryocopus martius*), inscrit à la directive « Oiseaux ».

#### ▪ **La ZNIEFF 02BRI113 « Bois de la Hergne »**

---

C'est dans cette zone que le ru de Ruvet prend sa source. Cette ZNIEFF se situe sur le versant exposé à l'ouest du vallon où coule le ru qui se jette dans la Marne en aval de Saulchery. Ce bois assure un rôle naturel de protection contre l'érosion des sols. Le CSNP indique que la préservation des mares permet le maintien d'une faune remarquable, notamment des amphibiens.

Milieux déterminants : hêtraies, chênaies-charmaies et forêts mélangés

Description : Le Bois est situé sur un éperon saillant du plateau de la Brie.

Sur la partie sommitale du bois, on observe des groupements acidophiles comme une chênaie acidophile (Querco-Betuletum) qui est un habitat menacé en Europe et inscrit à la directive « Habitats ».

A mi-pente, les groupements végétaux sont moins acides. Le type dominant est une hêtraie à jacinthe des bois et Ornithogale des Pyrénées (Hyacinthoido-Fagetum) également inscrite à la directive « Habitats ».



Les mares abritent des amphibiens de grands intérêts tels que le sonneur à ventre jaune (Bombina variegata), espèce rare en Picardie et inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats ».

**Photographie 36 : Le Sonneur à ventre jaune (CREN Picardie)**

---

▪ *La ZNIEFF 02BRI112 du « Bois de Villiers »*

se situe sur le versant exposé à l'est du vallon dans laquelle coule le ru de Domptin. Ce bois présente une diversité de groupements végétaux et permet de part sa taille, l'installation de vertébrés à grand territoire. Le ru longe la ZNIEFF sur une petite partie :

Milieux déterminants : chênaies-charmaies et forêts mélangées

Description : Sur la partie haute du bois, les groupements végétaux sont acidophiles. Plus bas, les groupements sont moins acides avec la présence d'une hêtraie à Jacinthe des bois (inscrite dans la directive « Habitats »). Les pentes sont profondément entaillées par des ravins où se développent des groupements riches en fougères psychrophiles.

---

▪ *La ZNIEFF 02BRI129 « la Grande Forêt »*

C'est au niveau de cette zone que le ru de Vergis prend sa source :

Milieux déterminants : Chênaies-charmaies, hêtraies neutrophiles à aspérule

Description : L'Étang des Houssois est un plan d'eau typique de la Brie, peu profond. De nombreuses espèces végétales aquatiques remarquables se succèdent du centre de l'étang vers le bord du faite de la faible pente et de la qualité des eaux. Dans les milieux humides ont été observés l'élatine à six étamines (Elatine hexandra) exceptionnel dont le site constitue l'unique station picarde (observation datant de 1989) et la rainette arboricole (Hyla arborea) en régression en Picardie.

La présence des boisements sur l'essentiel de l'impluvium de l'étang assure une protection contre la pollution chimique diffuse.

- La ZNIEFF 02BRI128 « Vallée du ru de Vergis et Bois Hochet, de Nogent et des Dames jusqu'en amont du bourg de Nogent l'Artaud »

Elle englobe le ru de Vergis.

Milieux déterminants : Chênaies-charmeraies et zone à truite

Description : La vallée du ru de Vergis est constituée de pâturages mésophiles.

Lorsque des bois perdurent le long du ru, le groupement forestier dominant est une chênaie-frênaie à Isopyre faux pigamon (*Isopyrum thalictroides*) et Anémones fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*).

Le ru de Vergis présente une bonne habitabilité potentielle, avec une diversité de courants. Les caches sous berges abondantes servent d'abri-repos pour la faune piscicole. La forte pente assure des conditions favorables au décolmatage des substrats. De plus, la granulométrie est favorable à la fraie de la truite.



**Photographie 37 : Isopyre faux pigamon (J-C HAUGEL)**

Intérêt des espèces : l'Isopyre faux pigamon ; l'Anémone fausse renoncule ; l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*) ; le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) ; le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Pic noir (*Dryocopus martius*) et la Bondrée apivore inscrits à la directive « Oiseaux ».

#### **4.2.2 Bassin versant du Clignon**

---

- La ZNIEFF 02BRI111 « Bois de Triquenique »

Elle est située sur le rebord exposé au nord du plateau Briard.

Milieux déterminants : lacs, étangs, mares (eau douce), eaux dormantes eutrophes, prairies humides eutrophes, chênaies-charmaies et forêts mélangées.

Description : L'ensemble du bois est traité en taillis sous futaie principalement constitué de chênaie-charmaie neutrophile mésophile à hygrosiaphile.

Des rus intermittents, à caractère torrentiel, déterminent la présence de ravins creusés dans la meulière de Brie.

Les lisères sont occupées par des prairies pâturées, dans lesquelles se trouvent de nombreuses mares sur les argiles à meulières.

Cette ZNIEFF abrite des espèces floristiques et faunistiques rares en Picardie : le Plantain d'eau à feuilles lancéolées, la Massette à feuilles étroites, le Sonneur à ventre jaune (inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats », le Triton alpestre.

▪ La ZNIEFF 02VAL111 « Bois de Vaurichart et de Marigny en Orxois »

Elle englobe le ru de Bastourné.

Milieux déterminants : chênaies acidophiles

Description : Les groupements forestiers sont très diversifiés du fait de la grande variété de substrats et des différentes expositions. On y trouve la chênaie-hêtraie mésoneutrophile à jacinthe des bois (Hyacinthoido-Fagetum) inscrite à la directive « Habitats ». Quelques pelouses calcicoles, du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae fragmentaires subsistent localement. Cette espèce est menacée en Picardie et inscrite à la directive « Habitats ».

Selon la description réalisée par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ou CSNP : « la gestion sylvicole est très intensive dans le Bois de Marigny avec un fort développement de ronces et coupe de tous les vieux hêtres. Des peupliers ont été plantés dans les dernières pâtures de la Gorge Fillon ».

▪ La ZNIEFF 02BRI110 « Bois de Belleau »

Elle englobe les landes, bois et lisières du bois de Belleau.

Milieux déterminants : landes sèches, pelouses silicoles ouvertes médio-européennes, frênaies érablières et chênaies acidiphiles.

Description : Plusieurs milieux d'intérêt ont été observés : les landes du Calluno-Genistion de caractère subcontinental, les pelouses oligotrophes acidophiles associées aux landes et layons de la chênaie acidophile, la frênaie-charmaie à fougères.

- Dans la lande : la Vipère péliade (*Vipera berus*) ; *Dicranum spurium*, mousse inféodée aux vieilles callunaies.
- Dans les bois : la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), rapace inscrit à la directive « Oiseaux » de l'Union Européenne, le Pic mar (*Dendrocopos medius*) ; la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*), orchidée rare en Picardie.

### **4.2.3 Bassin versant du Petit Morin**

---

**La ZNIEFF 02BRI132 « Réseau de cours d'eau affluents du Petit Morin »** intègre certains affluents du Petit Morin:

**Milieux déterminants** : cours d'eau (zone à truite)

**Description** : la zone comprend les cours de plusieurs affluents du Petit Morin : l'intégralité du ru Batard, du ru du Val, ainsi qu'une partie du Moreau concernant les affluents situés sur le territoire du contrat.

- Les fortes pentes et la température fraîche des eaux des rus offrent des conditions favorables à l'installation d'un peuplement salmonicole. Le tri granulométrique présente un grand intérêt, car il ménage de nombreuses zones susceptibles d'accueillir la fraie de la Truite comme la Truite fario (*Salmo trutta fario*). Dans la zone aval, les rus tiennent un rôle essentiel de refuge pour l'ichtyofaune du Petit Morin.
- **Les ravins**, entaillés par les rus aux ambiances froides et humides, sont favorables à une grande diversité d'espèces de fougères comme Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) et Dryoptéride de Borrer (*Dryopteris affinis ssp. borrieri*), deux fougères assez rares en Picardie.
- **Les ruisseaux intermittents**, typiques de la Brie picarde, révèlent de fortes potentialités d'accueil pour les invertébrés benthiques dont Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), une libellule des petits ruisseaux rapides, assez rare en Picardie.



**Photographie 38 : Caloptéryx vierge, mâle (E. HENNIAUX)**

### 4.3 ZNIEFF de type II

Il n'existe qu'une seule ZNIEFF de type II sur le territoire sur le bassin versant de la Marne (Cf. [Tableau 10](#)).

ZNIEFF	N°	Type	Superficie	Communes sur le territoire
Vallée du Dolloir	BRI202	Mixte	3 538 ha	Chézy sur Marne, Essises, Montfaucon

**Tableau 10 : ZNIEFF de type II (source DIREN Picardie)**

**La ZNIEFF de type II 02BRI202 « Vallée du Dolloir »** qui comprend deux ZNIEFF de type I : « Coteau de Chézy sur Marne » et « Cours du Dolloir et de ses affluents ». Le site comprend les vallées du Dolloir et ses affluents ainsi que quelques terrains du plateau en connexion avec la vallée.

- La vallée est assez encaissée dans sa partie aval. Les versants exposés à l'est et au nord sont essentiellement boisés, tandis que les versants sud sont couverts par les vignes, les petits bois et les pelouses.
- Sur le versant exposé au sud de l'éperon formé à la confluence des vallées du Dolloir et de Marne, reposent les pelouses de Chézy sur Marne. Malgré leur superficie réduite, elles sont d'un intérêt exceptionnel en Picardie.

**Les principaux milieux intéressants** sont les suivants :

- milieux aquatiques diversifiés, avec des zones graveleuses non colmatées et des eaux fraîches d'assez bonne qualité, présentant de très nombreuses zones de frayère pour la Truite (*Salmo trutta fario*),
- boisements psychrophiles subcontinentaux des fonds de vallon,
- pelouses rases thermocontinentales des sols squelettiques nus,

Pour le Conservatoire des Sites naturels de Picardie, le bassin du Dolloir est un des éléments clé de la restauration des peuplements salmonicoles au niveau du sud de l'Aisne.

**Les espèces intéressantes sont :**

- Dans le cours d'eau : la Truite fario (*Salmo trutta fario*), rare en tant que reproductrice dont les populations dans le Dolloir sont naturelles ; le Chabot (*Cottus gobio*), espèce assez répandue mais typique de la zone à Truite ; le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*).
- Sur les baquettes alluviales : la Clandestine écailleuse (*Lathraea squamaria*) ; l'Anémone fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*), typique des vallons aux ambiances froides.
- Sur les pelouses : la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), qui fréquente les lisères thermophiles, le Lin de Leo (*Linum leonii*) ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*).
- La vallée du Dolloir est remarquable par ses populations de Pie grièche écorcheur (*Lanus Collurio*) et par la présence de Pie grièche à tête rousse (*Lanius senator*) (Inventaire du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie en 1997).

## 5 Les Espaces Naturels Sensibles potentiels (ENS potentiels)

### 5.1 Définition

Le schéma départemental de l'Aisne des Espaces Naturels Sensibles (adopté en octobre 2009), les définit ainsi : **les espaces naturels sensibles sont des espaces naturels qui, par leurs richesses et/ou leurs potentialités, nécessitent d'être préservés pour constituer un réseau écologique départemental.**

Cette préservation passe par :

- La reconnaissance de ces espaces,
- La mise en œuvre d'actions de gestion, de restauration. Ces actions sont adaptées aux habitats et aux espèces, présents sur ces sites,
- La valorisation de ces milieux peut être recherchée, si elle est compatible avec la sensibilité des milieux.

Afin de prendre en compte ces entités naturelles, deux échelles d'ENS sont proposées :

- **ENS « habitat naturel »** : Espace comprenant un ou plusieurs habitats à enjeux et/ou une ou plusieurs espèces à enjeux. Sa superficie est limitée et son périmètre précis.
- **ENS « grand territoire »** : Espace de grande superficie avec des fonctionnalités écologiques à l'échelle des grands paysages. Pour préserver ces fonctionnalités, non seulement une gestion ponctuelle est nécessaire mais aussi des politiques d'aménagement du territoire sont à adapter... Le périmètre de ces espaces est indicatif, et les ENS « grand territoire » ne sont pas destinés à une maîtrise foncière.

Le réseau des ENS défini sur l'Aisne intègre les données du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, les informations de la base de données « Digitale » du Conservatoire botanique de Bailleul et les données naturalistes des Inventaires des ZNIEFF et des documents d'objectifs des sites Natura 2000.

Ce réseau n'est pas exhaustif et certaines informations ou rubriques sont encore incomplètes, mais ces dernières pourront être complétées par la suite.



## 5.2 ENS « habitats » du territoire

Nom	Numéro	Communes concernées
Bois de Belleau	SA 008	Lucy le Bocage Belleau
Réseau de frayères à brochet de la Marne	SA 010	Charly sur Marne Chézy sur Marne Nogent l'Artaud Pavant Romeny sur Marne Saulchery Azy sur Marne Blesmes Brasles Chartèves Château-Thierry Chierry Courtemont-Varenes Essômes sur Marne Fossoy Gland Jaulgonne Mézy-Moulins Mont Saint Père
Vallée du ru de Vergis, Bois Hochet, Bois de Nogent	SA 011	La Chapelle sur Chézy Nogent l'Artaud
La grande forêt	SA 015	La Chapelle sur Chézy Montfaucon Nogent l'Artaud Viels-Maisons
Coteau de Chézy sur Marne	SA 017	Chézy sur Marne
Bois de Triquenique	SA 024	Marigny en Orxois Montreuil aux Lions
Secteur du Sonneur à ventre jaune à Charly	SA 027	Charly sur Marne Romeny sur Marne Saulchery
Bois de Romeny	SA 030	Romeny sur marne Azy sur Marne
Coteaux de la Marne à Charly	SA 035	Charly sur Marne Saulchery Villiers Saint Denis
Cours du Dolloir et de ses affluents	SA 036	Chézy sur Marne Essises Montfaucon Nesles la Montagne Nogentel Rozoy – Belleval Viffort

## 5.3 ENS « Grand territoire » du territoire

Nom	Numéro	Communes concernées
Bassin versant du Dolloir	SA 103	La Chapelle sur Chézy Chézy sur Marne Essises Montfaucon Nesles la Montagne Nogentel Rozoy – Belleval Viffort

## 6 Les zones humides

Les zones humides, véritables écotones, sont des espaces au sein desquels les multiples contextes hydrogéomorphologiques confèrent au territoire des fonctionnalités sources de services écosystémiques. Quatre catégories sont identifiées : fonctions hydrologiques (dont les fonctions de régulation hydraulique), biogéochimiques (pouvoir épurateur), écologiques (support de biodiversité) et sociétales.

La reconnaissance des intérêts patrimoniaux et fonctionnels des zones humides au niveau international prend consistance en 1971 par la ratification de la convention RAMSAR et est relayée par des directives cadres européennes (Directive Cadre Eau, 2000).

**Définition de la Convention de RAMSAR de 1971 (article 1) :** " Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. "

En France, il faut attendre la loi sur l'eau de 1992 (Loi n° 92-3) pour voir la prise en compte de zones humides notamment à travers leur capacité à contribuer à la gestion équilibrée de la ressource en eau.

**Définition de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (article 2) :** " On entend par zones humides les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année. "

Les critères de végétation et d'hydrologie y sont suffisants pour définir une zone humide. Ils sont repris par la loi sur le développement des territoires ruraux, dite Loi DTR, de 2005 (Loi n°2005-157).

Ces différents textes forment les instruments réglementaires essentiels à la mise en place de politiques de préservation des milieux sur le territoire français.

### Quelques moyens de conservation des zones humides :

- **Les instruments de protection** : réserves naturelles, arrêtés de protection de biotopes, réserves naturelles régionales, Zones de Protection Spéciales (Directive Oiseaux), Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats), Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles (TDENS) pour la maîtrise foncière, Mesures Agro-Environnementales (MAE) pour la maîtrise d'usage, etc...
- **Au niveau communal :**
  - Le **classement des zones humides en zone N** (naturelles) lors de la révision ou de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) permet d'envisager une conservation de ces zones à moyen et long terme.

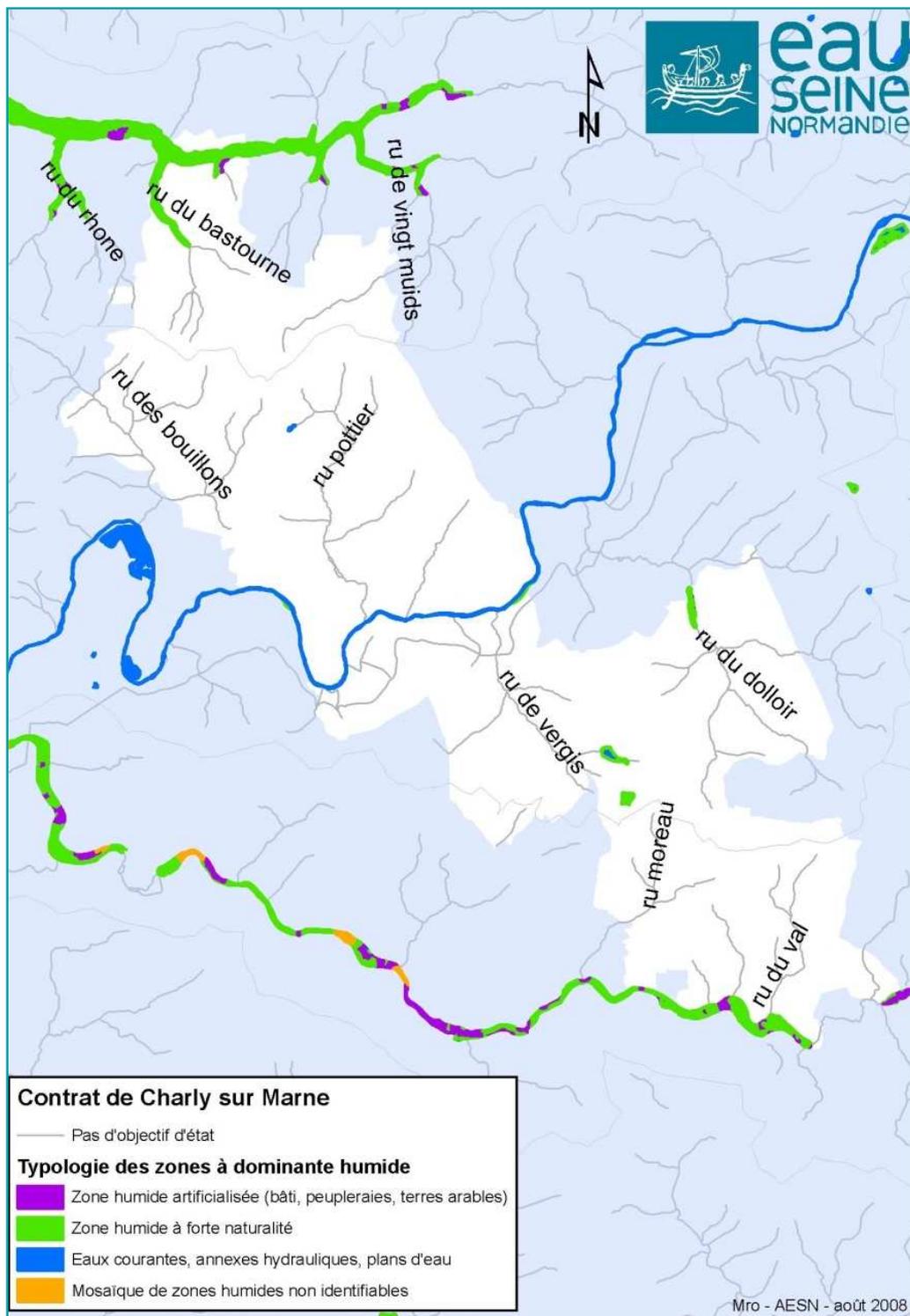
- **Les diagnostics patrimoniaux** et naturels à l'échelle communale ou des Pays peuvent aussi permettre d'engager des mesures de gestion de ces zones.
- **Au niveau des structures intercommunales :**
- La **charte de développement**, fondatrice du Pays, peut définir des zones naturelles et établir des modalités de gestion de ces zones. Cependant, elle reste de portée indicative.
- Le **SCOT** (Schéma de COhérence Territoriale) précise les espaces et sites naturels à protéger. Il peut en définir la localisation et la délimitation. Ces prescriptions sont opposables et assurent la pérennité des zones humides.

## 6.1 Cartographie des zones à dominante humide

L'AESN a réalisé une cartographie et une base de données homogènes localisant et caractérisant les **zones à dominante humide** du bassin Seine-Normandie.

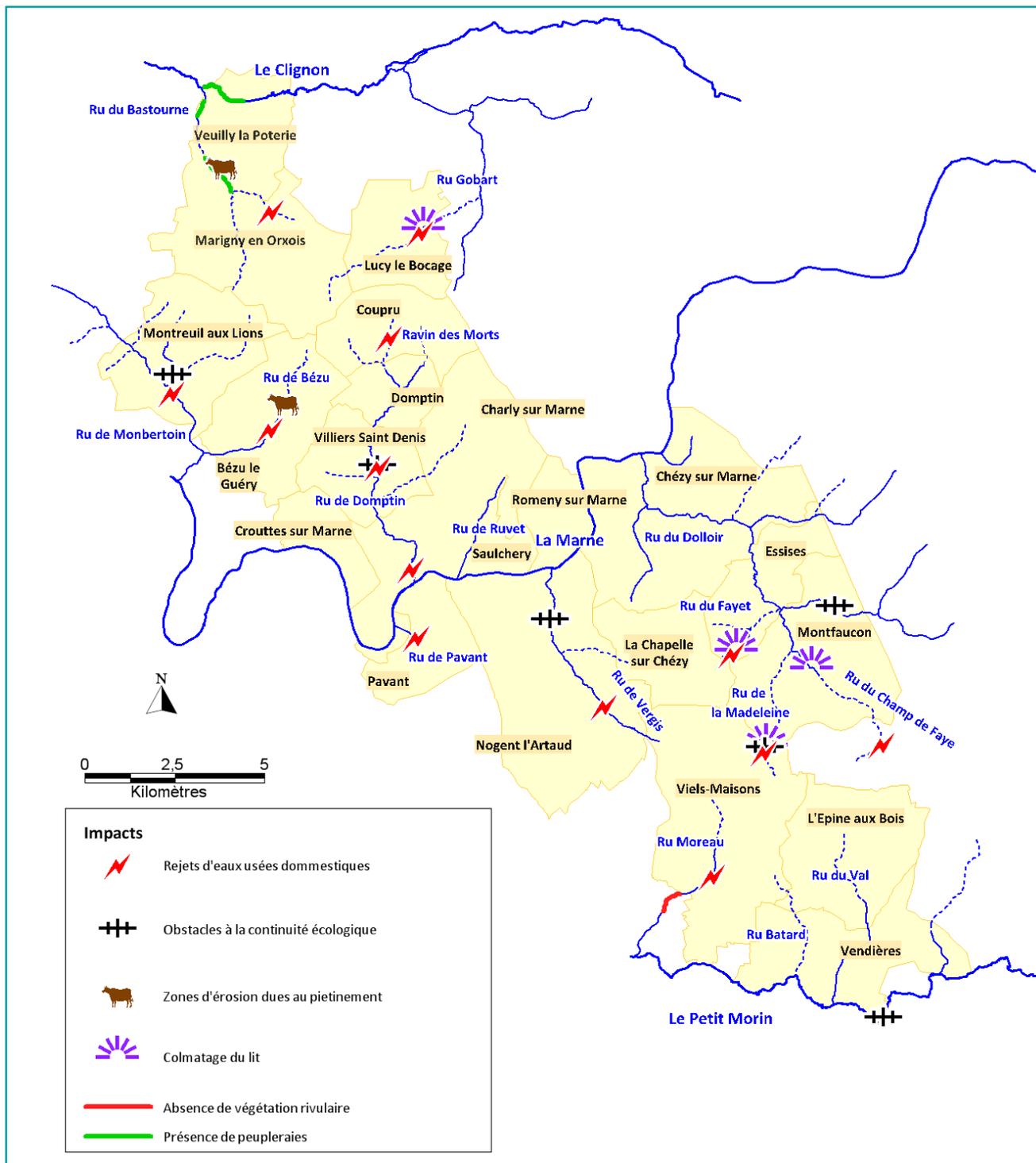
Ce premier travail avait plusieurs finalités:

- améliorer la connaissance en constituant un premier bilan, une sorte d'état de référence des zones humides du bassin, ce qui permettra de suivre l'évolution de ces espaces.
- être un support de planification et d'évaluation pour l'Agence et ses partenaires, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, de la révision du SDAGE et du 9e programme d'intervention.
- être un support pour l'instruction des demandes d'aide auprès des Directions de Secteur et pour la mise en œuvre de leurs Plans Territoriaux d'Actions Prioritaires (PTAP).
- être un outil de communication, d'information et de sensibilisation.
- être un outil d'aide à la décision pour les collectivités territoriales.
- être une base pour des cartographies plus fines (loi DTR), avec financement Agence.



**Carte 19: Zones à dominante humide, Agence de l'Eau Seine Normandie**

## 7 Enjeux et propositions d'actions



**Carte 20 : Synthèse des impacts sur le territoire du contrat**

## **7.1 Bassin versant de la Marne**

### **7.1.1 Marne**

#### **7.1.1.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

L'état de la Marne est moyen à Azy sur Marne. Mais il n'existe pas de station de suivi au niveau du territoire du contrat. En dehors des secteurs urbains et des frayères à brochets, la végétation ne fait pas l'objet d'un entretien régulier sur l'ensemble du linéaire.

Les fluctuations de niveau (marnages dus à la gestion des écluses) sont très préjudiciables au milieu. La navigation de la Marne induit un fort batillage qui dégrade les berges. La gestion du niveau de l'eau se fait parfois au détriment des efforts entrepris en faveur du brochet (baisse de niveau entraînant la mise à découverte des pontes dans les frayères).

#### **7.1.1.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

Il n'existe qu'une frayère à brochet à Romeny sur Marne. Il serait intéressant de réaliser un diagnostic afin d'établir une réhabilitation des frayères existantes et de mener une réflexion sur l'implantation d'autres frayères au niveau du territoire.

### **7.1.2 Ru de Domptin**

#### **7.1.2.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

Les données de qualité du ru du Domptin datent de 1995 et 1997. Néanmoins, la qualité de l'eau est médiocre à mauvaise le long du linéaire. De plus, les mesures physico-chimiques réalisées en 2008 sur l'amont du ravin des Morts, en aval de la commune de Coupru, indique également un mauvais état.

#### **7.1.2.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

Une nouvelle station d'épuration va remplacer celle de Charly (au même emplacement). Le nouvel exutoire va se situer au niveau de la Marne, réglant ainsi les problèmes de rejets qui se situent actuellement au niveau du ru du Domptin.

Une démarche a été initiée concernant le raccordement de l'hôpital de Villiers Saint Denis. Cet établissement possède actuellement sa propre station d'épuration et dépasse les normes de rejets dans le ru de Domptin.

Les rejets de la commune de Coupru sont à traiter.

Les berges ne sont pas entretenues et l'état des boisements est vieillissant. Des travaux de réhabilitation de la ripisylve seraient à envisager.

### **7.1.3 Ru de Montreuil et ru de Bézu**

---

#### **7.1.3.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

---

Les deux cours d'eau sont impactés par les communes qu'ils traversent par une pollution domestique (assainissement non collectif). La qualité du ru de Montreuil est bonne en amont, puis se dégrade à l'aval de la commune. La qualité physico-chimique et biologique du ru de Bézu est mauvaise.

#### **7.1.3.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

---

Un projet de construction d'une station d'épuration à Montreuil aux Lions est en cours.

Les installations autonomes seraient à réhabiliter sur la commune de Bézu le Guéry.

Un entretien régulier devra être effectué sur le ru.

### **7.1.4 Ru de Vergis**

---

#### **7.1.4.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

---

La qualité physico-chimique du cours d'eau est moyenne. De nombreuses installations autonomes au niveau du hameau de la Férotterie sont non conformes et les rejets dans le milieu sont impactant.

#### **7.1.4.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

---

Les rejets au niveau du hameau de la Férotterie sont à améliorer.

Un entretien régulier devra être effectué sur le ru.

### **7.1.5 Ru du Dolloir**

---

#### **7.1.5.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

---

Le cours d'eau indique un bon état physicochimique et biologique à l'exception de sa partie aval où la qualité biologique devient moyenne.

Le ru du Fayet et le ru de la Madeleine sont des affluents du Dolloir. Ils sont de mauvaise qualité du fait des rejets domestiques, respectivement de la commune de la Chapelle sur Chézy et du hameau de Mont-Cel-Enger (commune de Viels-Maisons).

Le ru du Champ de Faye, de qualité médiocre, est impacté par les rejets domestiques de la commune de Rozoy-Bellevalle (commune hors contrat). Le ru correspond à un cours d'eau de première catégorie piscicole et constitue ainsi un cours d'eau important pour la restauration des peuplements salmonicoles du sud de l'Aisne.

#### **7.1.5.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

---

Les rejets domestiques sur les affluents sont à traiter.

Les berges ne sont pas entretenues et l'état des boisements est vieillissant. Des travaux de réhabilitation de la ripisylve seraient à envisager.

### Enjeux pour le bassin versant de la Marne

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance des cours d'eau du bassin versant de la Marne** : état biologique et état physico-chimique.

⇒ **Acquérir des connaissances sur l'état chimique des cours d'eau du bassin versant**

⇒ **Préservation des cours d'eau du bassin versant** pour lesquels transitent beaucoup de pollutions.

#### - Ru de Domptin :

- **Atteindre le Bon Etat écologique** : mode d'assainissement adapté sur la commune de Coupru, raccordement de la STEP de l'hôpital de Villiers Saint Denis à la STEP de Charly sur Marne, réhabilitation de la STEP de Charly sur Marne avec rejet dans la Marne.
- **Campagnes de mesures** sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.
- **Entretien adapté** des berges et de la ripisylve.

#### - Ru de Montreuil :

- **Atteindre le Bon Etat écologique** par la mise en place d'un système d'assainissement adapté sur la commune de Montreuil aux Lions.
- **Campagnes de mesures** sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.
- **Entretien adapté** des berges et de la ripisylve.

#### - Ru de Bézu :

- **Atteindre le Bon Etat écologique** par la mise en place d'un système d'assainissement adapté sur la commune de Bézu-le-Guéry.
- **Campagnes de mesures** sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.
- **Entretien adapté** des berges et de la ripisylve.

#### - Ru de Vergis :

- **Atteindre le Bon Etat écologique** par la mise en place d'un système d'assainissement adapté sur le hameau de la Férotterie situé sur la commune de Nogent l'Artaud.
- **Campagnes de mesures** sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.
- **Entretien adapté** des berges et de la ripisylve.

**- Ru du Dolloir et ses affluents :**

- **Atteindre le Bon Etat écologique** par la mise en place d'un système d'assainissement approprié sur les communes de la Chapelle sur Chézy et de Viels-Maisons (hameau la Férotterie) impactant respectivement le ru du Fayet et le ru de la Madeleine, affluents du Dolloir.
- **Suivi de la mise en place d'un système d'assainissement adapté** au niveau de la commune de Rozoy-Belleville (hors contrat) en amont du territoire, impactant le ru du Champ de Faye.
- **Restauration et entretien régulier du Dolloir** et assurer une cohérence avec les travaux effectués sur les territoires riverains.
- **Acquérir une meilleure connaissance sur les populations piscicoles.** Le Dolloir et ses affluents constituent des cours d'eau de première catégorie et un élément clé de restauration des peuplements salmonicoles du Sud de l'Aisne.
- **Campagnes de mesures** sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.

⇒ **Réhabiliter les berges de la rivière Marne**

⇒ **Améliorer la qualité biologique de la rivière Marne :**

- **Meilleure gestion des niveaux d'eau** afin de limiter la mise à découvert des pontes dans les frayères
- **Réhabiliter et implanter des frayères à brochets**

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance sur les zones humides** situées sur le bassin versant et établir un plan de gestion pour les plus remarquables.

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance sur la continuité écologique** au niveau du bassin versant : inventaire des ouvrages hydraulique et informations sur leur franchissabilité.

⇒ **Actions viticoles et agricoles** sur l'ensemble du secteur afin de réduire les pressions de pollution.

## **7.2 Bassin versant du Clignon**

### **7.2.1 Clignon**

#### **7.2.1.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

En amont du territoire, l'état physico-chimique du Clignon est bon mais l'état biologique est moyen. Le lit est ponctuellement bordé de peupleraies, ce qui induit des soucis au niveau de la gestion des berges.

### **7.2.2 Ru de Bastourné**

#### **7.2.2.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

Les rejets domestiques provenant du bourg de la commune de Marigny en Orxois se rejettent dans le ru de Bastourné via le réseau pluvial. La qualité physico-chimique est mauvaise.

L'IBGN réalisé à l'aval du ru indique un bon état des eaux. Mais le déséquilibre des peuplements d'invertébrés montre un impact sur la qualité du ru. De plus, sur un kilomètre en aval, la gestion des berges est incorrectement réalisée.

#### **7.2.2.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

Les rejets de Marigny en Orxois doivent être traités.

Des actions de communication et de sensibilisation sont à organiser afin de sensibiliser les propriétaires riverains sur la gestion des berges et des ripisylves.

### **7.2.3 Ru Gobart**

#### **7.2.3.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

Tout comme Marigny en Orxois, les rejets domestiques de la commune de Lucy le Bocage se déversent dans le ru Gobart via le réseau pluvial. La qualité physico-chimique est mauvaise.

#### **7.2.3.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

Les rejets de Lucy le Bocage doivent être traités.

Un entretien de la ripisylve est à envisager

### Enjeux pour le bassin versant du Clignon

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance des cours d'eau** du bassin versant du Clignon : état biologique et état physico-chimique.

⇒ **Acquérir des connaissances sur l'état chimique** des cours d'eau du bassin versant

⇒ **Engager des actions de préservation des cours d'eau** du bassin versant pour lesquels transitent beaucoup de pollutions :

#### - Ru de Bastourné :

- **Atteindre le Bon Etat écologique** : mode d'assainissement adapté sur la commune de Marigny en Orxois.

- **Campagnes de mesures** sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.

- **Entretien adapté** des berges et de la ripisylve.

#### - Ru Gobart :

- **Atteindre le Bon Etat écologique** par la mise en place d'un système d'assainissement adapté sur la commune de Lucy le Bocage.

- **Campagnes de mesures** sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.

- **Entretien adapté** des berges et de la ripisylve.

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance sur les zones humides** situées sur le bassin versant et établir un plan de gestion pour les plus remarquables.

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance sur la continuité écologique** au niveau du bassin versant : inventaire des ouvrages hydraulique et informations sur leur franchissabilité.

## **7.3 Bassin versant du Petit Morin**

### **7.3.1 Petit Morin**

#### **7.3.1.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

L'état physico-chimique du Petit Morin est bon. Au niveau des indices biologiques il oscille entre le très bon et le moyen état. Un entretien régulier est effectué sur ce cours d'eau.

### **7.3.2 Ru Moreau**

#### **7.3.2.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

La qualité physicochimique est médiocre, ce qui indique un impact des rejets domestiques au niveau du bourg de Viels-Maisons.

#### **7.3.2.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

La commune de Viels-Maisons a débuté les études préalables à l'assainissement collectif.

Les berges ne sont pas entretenues et l'état des boisements est vieillissant. Des travaux de réhabilitation de la ripisylve seraient à envisager.

### **7.3.3 Ru du Val**

#### **7.3.3.1 Synthèse et risques encourus par le milieu naturel**

Le cours d'eau a un bon état au niveau de la qualité physico-chimique et biologique. Toutefois, ce ru a pour objectif très bon état 2015.

#### **7.3.3.2 Proposition d'actions sur le bassin versant**

Les berges ne sont pas entretenues et l'état des boisements est vieillissant. Des travaux de réhabilitation de la ripisylve seraient à envisager.

Les paramètres déclassant le ru du Val sont les matières azotées (ammonium et nitrites) et les matières phosphorées (phosphore total et orthophosphates). Bien que l'impact des rejets domestiques de la commune de l'Epine aux Bois sur le ru soit limité, il convient de mettre en place un mode d'assainissement adapté sur la commune du fait de l'objectif Très Bon Etat du ru.

### **Enjeux pour le bassin versant du Petit Morin**

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance des cours d'eau** du bassin versant du Petit Morin : état biologique et état physico-chimique.

⇒ **Acquérir des connaissances sur l'état chimique** des cours d'eau du bassin versant

⇒ **Engager des actions de préservation des cours d'eau** du bassin versant pour lesquels transitent beaucoup de pollutions :

**- Ru Moreau :**

- Atteindre la Bon Etat écologique : mode d'assainissement adapté sur la commune de Viels-Maisons.
- Campagnes de mesures sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.
- Entretien adapté des berges et de la ripisylve.

**- Ru du Val :**

- Atteindre le Très Bon Etat écologique par la mise en place d'un système d'assainissement adapté sur la commune de L'Epine aux Bois.
- Campagnes de mesures sur le ru suite aux modifications des systèmes d'assainissement.
- Entretien adapté des berges et de la ripisylve.

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance sur les zones humides** situées sur le bassin versant et établir un plan de gestion pour les plus remarquables.

⇒ **Acquérir une meilleure connaissance sur la continuité écologique** au niveau du bassin versant : inventaire des ouvrages hydraulique et informations sur leur franchissabilité.

## Conclusion

---

L'état des lieux de l'état écologique (physico-chimie et biologie) des masses d'eau superficielles a permis de montrer une non-atteinte de l'objectif de bon état pour la majorité des cours d'eau du territoire. Seul deux cours d'eau atteignent le bon état, le ru du Dolloir et le ru du Val. Cependant, ce dernier possède un objectif de très bon état pour 2015.

L'étude physico-chimique des cours d'eau du territoire a permis de révéler des pollutions ponctuelles domestiques et viticoles importantes dans un certain nombre de cas. Celles-ci sont susceptibles d'induire une disparition des espèces fortement polluo-sensibles.

L'étude du milieu physique des cours d'eau, lors des inventaires terrain, démontre une absence d'entretien générale sur le territoire. Les petits rus, particulièrement les rus intermittents, sont les plus affectés par l'absence de gestion régulière de la ripisylve ainsi que des berges ou par l'existence de pratiques mal adaptées aux milieux. Il a été observé une banalisation des habitats et une dégradation importante des berges par le bétail au niveau de petits rus du territoire.

Le diagnostic a également permis de mettre en évidence l'absence d'analyses régulières sur le secteur. Les données provenant principalement d'études ponctuelles constituées d'une unique campagne de prélèvements.

La connaissance du peuplement piscicole du territoire est limitée.

Par ailleurs, il doit être signalé une absence de l'étude de l'état chimique des cours d'eau du territoire. Or, il existe une relation hydrologique entre eaux souterraines et eaux superficielles et l'étude des eaux souterraines a mis en évidence des altérations par un certain nombre de substances chimiques, notamment les pesticides. Cette étude de l'état chimique des cours d'eau serait nécessaire.

La mise en place d'actions permettant de lutter contre les pollutions domestiques, viticoles et agricoles observées sur le territoire ainsi qu'une restauration de la qualité physique sur certains secteurs, par la gestion des berges et de la ripisylve, permettraient d'améliorer la qualité physico-chimique et biologique du réseau hydrographique du territoire, dans l'objectif de l'atteinte du bon état pour 2015. Un suivi régulier de l'évolution de cette qualité doit être considéré.

Le territoire peut comporter de nombreux habitats naturels n'ayant fait l'objet, jusqu'à aujourd'hui, d'aucune étude particulière. Il serait enrichissant d'inventorier les zones humides du territoire et d'établir un plan de gestion pour les plus remarquables. Cet inventaire approfondi permettrait d'identifier les pressions que subissent ces milieux afin d'envisager des mesures de préservation voire de valorisation.

Une étude plus approfondie de la continuité écologique sur l'ensemble des cours d'eau du territoire doit être établie. Celle-ci permettrait d'acquérir la localisation des ouvrages hydraulique et des informations sur leur franchissabilité.

## Bibliographie

---

**Agence de l'Eau Seine Normandie, décembre 2007**

Manuel de restauration hydromorphologie des cours d'eau, 60 p.

**Agence de l'Eau Seine Normandie, décembre 2008**

Cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine Normandie

**ASCONIT, novembre 2008**

Acquisition de données sur les cours d'eau. 70 p.

**BE Environnement, mars 2007**

Etude des milieux aquatiques bassins versants de l'Ordrimouille, du Clignon amont et du Dolloir aval - Contrat territorial de Château Thierry. 76 p.

**B3e, juin 2000**

Schéma directeur d'assainissement de la Chapelle sur Chézy.

**B3e, juin 2000**

Schéma directeur d'assainissement d'Essises. 90 p.

**B3e, juin 2000**

Schéma directeur d'assainissement de Lucy le Bocage. 76 p.

**Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aisne, juillet 1998**

Plan Départementale pour la Protection du milieu aquatique et de la Gestion Piscicole du Département de l'Aisne ou PDPG 02

**G2C, 2005**

Schéma directeur d'assainissement de Viels-Maisons. 46 p.

**SATESE, février 2008**

Rapport de visite bilan 24 heures, station d'épuration de Charly sur Marne. 12 p.

**SATESE, février 2008**

Rapport de visite bilan 24 heures, station d'épuration de Pavant. 12 p.

**SOGETI, août 2001**

Schéma d'assainissement des eaux usées de la commune de l'Epine aux Bois. 65 p.

**SORANGE, avril 2007**

Dossier de mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Marigny en Orxois. 76 p.

**Sites Internet :**

Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

DIREN de Picardie, données sur les ZNIEFF : <http://www.picardie.ecologie.gouv.fr/>

## Glossaire

---

**AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**AESN** : Agence de l'Eau Seine Normandie

**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau

**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

**DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement

**IBGN** : Indice Biologique Global Normalisé

**ME** : Masse d'Eau

**MPCE** : Masse Petit Cours d'Eau

**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**PDPGP** : Plan Départemental pour la Protection et la Gestion Piscicole

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**UH** : Unité Hydrographique

**VNS** : Voie Navigable de Seine

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

## **Annexes**

---

**Annexe 1 : Etat physico-chimique des cours d'eau du territoire du contrat, période 1995-2008**

Nom rivière	localisation	Commune	N° station	date	BILOX	NUTRIM
Marne		JAULGONNE	03107000	17/01/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	21/02/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	21/03/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	18/04/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	23/05/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	21/06/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	18/07/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	22/08/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	19/09/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	17/10/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	14/11/2007		
Marne		JAULGONNE	03107000	12/12/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/01/2003		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	24/02/2003		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	24/03/2003	sauf DBO5	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/04/2003	sauf DBO5	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	19/05/2003	sauf DBO5	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	23/06/2003	sauf DBO5	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	21/07/2003	sauf DBO5	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	22/09/2003	sauf DBO5	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/10/2003	sauf DBO5	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	25/11/2003	sauf DBO5	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	15/12/2003		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	27/01/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	23/02/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	22/03/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	26/04/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	24/05/2004		

Diagnostic préalable au Contrat Global de Charly sur Marne

Nom rivière	localisation	Commune	N° station	date	BILOX	NUTRIM
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/06/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	26/07/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	23/08/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	27/09/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	25/10/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	29/11/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	20/12/2004		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	24/01/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	21/02/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	21/03/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	25/04/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	23/05/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	20/06/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	27/07/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	22/08/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	27/09/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	26/10/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	21/11/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	19/12/2005		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	24/01/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/02/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/03/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	24/04/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	30/05/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/06/2006	sauf saturation O2 et O2 dissous	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	26/07/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/08/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/09/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	25/10/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	27/11/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	18/12/2006	sauf saturation O2	
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	23/01/2007		

Diagnostic préalable au Contrat Global de Charly sur Marne

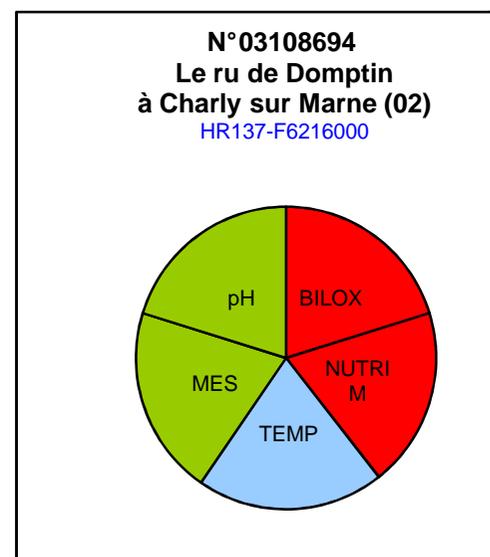
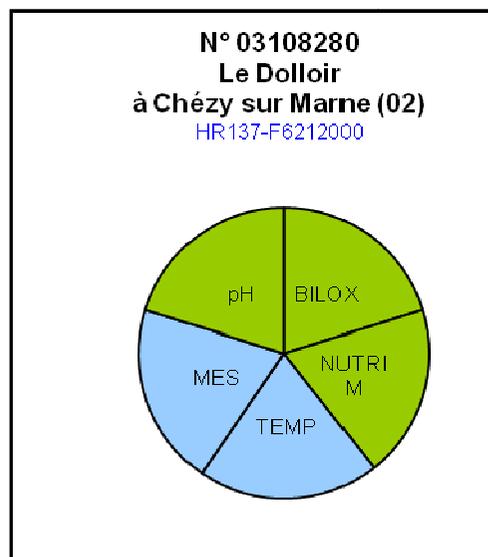
Nom rivière	localisation	Commune	N° station	date	BILOX	NUTRIM
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	26/02/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	19/03/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	24/04/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	29/05/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/06/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	25/07/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/08/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	26/09/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	24/10/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	28/11/2007		
Marne		AZY SUR MARNE	03108098	17/12/2007		
Petit Morin		LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL	0405072102	26/10/2004		sauf NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>
Petit Morin		MARCHAIS-EN-BRIE	0405072101	26/10/2004		sauf NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>
ru Gobart		LUCY-LE-BOCAGE	06-373	26/10/2005		
Ru de Vingt Muids		BELLEAU	03-505	26/02/2004	sauf COD	sauf PO4
Ru de Vingt Muids		BELLEAU	06-374	25/10/2005		
Ru de Vingt Muids		BELLEAU	06-375	25/10/2005		
Ru de Vingt Muids		BOURESCHES	03-469	16/07/2003		sauf PO4
Ru de Vingt Muids		BOURESCHES	03-470	07/08/2003		sauf PO4
Ru de Vingt Muids		BOURESCHES	03-471	04/09/2003		sauf PO4
Ru de Vingt Muids		BOURESCHES	03-472	15/10/2003	sauf DBO5	sauf PO4
Ru de Vingt Muids		BOURESCHES	03-506	11/02/2004	sauf DBO5	sauf PO4
Clignon		LICY-CLIGNON	03-418	16/07/2003		sauf PO4
Clignon		LICY-CLIGNON	03-430	04/09/2003		sauf PO4
Clignon		LICY-CLIGNON	03-431	15/10/2003	sauf COD	sauf PO4
Clignon		LICY-CLIGNON	03-481	11/02/2004	sauf COD	sauf PO4
Clignon		MONTHIERS	06-380	10/10/2005		
Clignon		MONTHIERS	07-067	22/02/2006		
Clignon		MONTHIERS	07-068	16/08/2006		
Clignon		MONTHIERS	07-069	12/10/2006		
ru du Dolloir		CHEZY-SUR-MARNE	03-485	03/03/2004	sauf COD	sauf PO4

Diagnostic préalable au Contrat Global de Charly sur Marne

Nom rivière	localisation	Commune	N° station	date	BILOX	NUTRIM
ru du Dolloir		CHEZY-SUR-MARNE	06-378	10/10/2005		
ru du Dolloir		CHEZY-SUR-MARNE	07-064	22/02/2006		
ru du Dolloir		CHEZY-SUR-MARNE	07-065	16/08/2006		
ru du Dolloir		CHEZY-SUR-MARNE	07-066	12/10/2006		
DOLLOIR	dérivation vers étang	MONTFAUCON	0405072104	26/10/2004		sauf NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>
Ru du Champ de Faye		MONTFAUCON	0405072103	26/10/2004		sauf NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>
ru des Bouillons	Amont commune	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-455	10/10/2006		
ru de l'Abîme	Amont commune	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-460	10/10/2006		
ru de l'Abîme	aval Sablonnière	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-464	10/10/2006		
ru de l'Abîme	aval confluence ru de l'Arche	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-469	10/10/2006		
ru de l'Abîme	amont confluence ru de Monbertoin	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-474	10/10/2006		
ru de Monbertoin		MONTREUIL-AUX-LIONS	06-479	10/10/2006		
Ru de Domptin	Amont au Clos Martin	VILLIERS ST DENIS	6P10M612	13/09/1995	sauf COD	sauf PO4
Ru de Domptin	Pont au Bas Rez	VILLIERS ST DENIS	6P10M613	13/09/1995	sauf COD	
Ru de Domptin	Aval STEP	CHARLY SUR MARNE	6PM640	04/10/1996	sauf COD	sauf PO4 et NO2
Ru de Domptin	Amont STEP	CHARLY SUR MARNE	6PM639	04/10/1996	sauf COD et DBO5	
Ru de Domptin	Amont STEP	CHARLY SUR MARNE	6P10M614	13/09/1995	sauf COD	
ru de Vergis		Nogent l'Artaud		11/09/2008		
ru Moreau		Viels-Maisons		12/09/2008		
ru du Val		L'Epine aux Bois		12/09/2008		
ru de la Madeleine		Viels-Maisons		12/09/2008		
ru du Fayet		Essises		11/09/2008		
ru du Dolloir		Essises		11/09/2008		
ru de Bézu		Bézu le Guéry		10/09/2008		
ru de Bastourné		Marigny en Orxois		10/09/2008		
ravin des Morts		Coupru		10/09/2008		

Etude Vendanges 2008

Ru	Date	Température de l'eau	pH	CONd_25	O2dis	O2_	MES	DBO5	COD	DCO	NTK	NH4	NO2	NO3	Ptot	PO4	BILOX	NUTRIM	TEMP	MES	pH
Dolloir	04/09/08	13,18	8,18	642	8,89	86,8	7,4	0,5	1,5	20	1	0,07	<0.02	16,2	0,07	0,207	2	2	1	1	1
Dolloir	16/09/08	10,3	8,4	538	10,05	91,7	3,6	0,6	1,5	20	1	<0.05	<0.02	16,1	0,09	0,308	1	2	1	1	2
Dolloir	18/09/08	9,72	8,45	538	9,9	89,1	14	<0.5	1,3	20	1	<0.05	<0.02	16,5	0,07	0,228	2	2	1	1	2
Dolloir	20/09/08	9,3	8,43	540	9,66	86,1	2,4	1,1	1,2	52	1	<0.05	<0.02	16,6	0,06	0,191	2	2	1	1	2
Dolloir	22/09/08	9,79	8,45	540	9,41	84,9	4	0,9	1,2	20	1	<0.05	<0.02	17	0,06	0,181	2	2	1	1	2
Dolloir	24/09/08	10,9	8,37	533	9,19	85,2	10	1,2	1,5	20	1	0,1	0,03	16,5	0,06	0,155	2	2	1	1	2
Dolloir	26/09/08	10,69	8,4	537	9,37	86,3	3,2	0,8	1,3	20	1	0,11	0,02	16,7	0,05	0,174	2	2	1	1	2
Dolloir	28/09/08	11,21	8,5	645	9,83	91,9	5,2	1,8	1,4	20	1	0,15	0,02	16,5	0,03	0,089	1	2	1	1	2
Dolloir	30/09/08	10,24	8,52	644	9,76	89	4	0,5	1,6	20	1	<0.05	<0.02	16,4	0,05	0,133	2	2	1	1	2
Dolloir	02/10/08	11,21	8,52	643	9,6	89,6	2	<0.5	1,7	20	1	0,09	0,02	17,4	0,05	0,156	2	2	1	1	2
Dolloir	04/10/08	8,89	8,48	641	9,81	86,6	3	<0.5	1,5	20	1	0,15	<0.02	16,7	0,05	0,166	2	2	1	1	2
Dolloir	06/10/08	11,82	8,5	639	9,77	92,3	2,4	<0.5	1,6	20	1	<0.05	0,02	16,8	0,05	0,127	1	2	1	1	2
Dolloir	16/10/08	12,32	8,32	655	8,44	80,7	2	<0.5	2,2	20	1	0,07	0,03	13,5	0,03	0,112	2	2	1	1	2
Domptin	04/09/08	13,92	8,03	957	6,57	65,2	6,6	0,8	2,9	20	5,5	6,81	0,49	15	0,5	1,52	3	5	1	1	1
Domptin	16/09/08	12,84	8,15	885	6,74	64,6	15	5,6	4	40	8,9	10,9	0,44	14,9	1,64	4,45	3	5	1	1	1
Domptin	18/09/08	11,46	8,17	794	1,57	14,7	4,6	3	3,6	35	3,4	4,58	0,34	15,7	1,09	3,24	5	5	1	1	1
Domptin	20/09/08	11,2	8,19	760	5	46,6	7,4	2,8	3	36	1	0,77	0,33	16,6	0,69	2,15	4	5	1	1	1
Domptin	22/09/08	12,1	8,14	855	3,85	36,6	31	<0.5	25	85	6,8	6,14	<0.02	<0.5	0,83	1,98	5	5	1	2	1
Domptin	24/09/08	13,12	7,84	788	2,21	21,2	22	15	9,5	57	4,9	3,12	<0.02	<0.5	0,58	1,28	5	4	1	1	1
Domptin	26/09/08	12,44	8,07	767	0,93	8,9	9,2	4	5,5	31	2,4	1,96	0,34	13,2	0,55	1,04	5	4	1	1	1
Domptin	28/09/08	13,95	8,11	1065	4,16	41,3	30	19	8,8	96	12,4	9,34	0,29	10	1	1,14	4	5	1	2	1
Domptin	30/09/08	12,68	8,17	1184	4,6	44,5	14	15	10	60	19,2	19,88	0,23	10,6	1,99	4,854	4	5	1	1	1
Domptin	02/10/08	12,55	8,24	1092	5,49	52,9	13	8	9	53	13,9	16,4	0,3	12,9	0,82	1,7	3	5	1	1	2
Domptin	04/10/08	10,84	8,28	1033	7,19	66,7	14	8	5,2	34	12,4	13,9	0,25	13,4	0,35	0,703	3	5	1	1	2
Domptin	06/10/08	14,15	8,11	977	4,18	41,7	92	4,4	4,6	24	11	13,8	0,16	12,2	0,49	1,17	4	5	1	3	1
Domptin	16/10/08	13,25	8,24	990	5,98	58,4	9,6	2	3,6	31	7,9	9,46	0,24	13,4	0,6	1,62	3	5	1	1	2



## Annexe 2 : Etat biologique des cours d'eau du territoire du contrat, période 1995-2006

### Annexe 2-1 : Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)

Cours d'eau	Commune	Code station	Date	IBGN
Clignon	EPAUX-BEZU	03-421	07/08/2003	8
Clignon	LICY-CLIGNON	03-429	07/08/2003	11
Petit Morin	VENDIERES	03113530	26/08/2004	17
Petit Morin	MONTMIRAIL	03113450	31/07/2003	11
Petit Morin	MONTMIRAIL	03113450	01/01/2004	13
Petit Morin	MONTMIRAIL	03113450	01/01/2005	14
Petit Morin	MONTMIRAIL	03-301	13/08/2004	14
Petit Morin	VERDELOT	03113610	31/07/2003	15
Petit Morin	MECRINGES	03-302	13/08/2004	14
Petit Morin	LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL	0405072102H	28/10/2004	13
ru des Bouillons	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-455	10/10/2006	13
ru de l'Abîme	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-464	10/10/2006	3
ru de l'Abîme	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-469	10/10/2006	7
ru de l'Abîme	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-474	10/10/2006	4
ru de Monbertoin	MONTREUIL-AUX-LIONS	06-479	10/10/2006	11
ru du Dolloir	CHEZY-SUR-MARNE		28/10/2005	12
Marne	JAULGONNE	03107000	20/08/2003	16
Ru de Domptin	VILLIERS ST DENIS	6P10M612	13/09/1995	1
Ru de Domptin	VILLIERS ST DENIS	6P10M613	13/09/1995	6
Ru de Domptin	CHARLY SUR MARNE	6P10M614	13/09/1995	5
ru de Vergis	Nogent l'Artaud		11/09/2008	15
ru Moreau	Viels-Maisons		12/09/2008	13
ru du Val	L'Epine aux Bois		12/09/2008	13
ru du Dolloir	Essises		11/09/2008	15
ru de Bézu	Bézu le Guéry		10/09/2008	8
ru de Bastourné	Marigny en Orxois		10/09/2008	14

### Annexe 2-2 : Indice Biologique Diatomées (IBD)

Cours d'eau	Commune	Code station	Date	IBD
Marne	JAULGONNE	03107000	20/08/2003	11,4
Marne	AZY SUR MARNE	03108098	03/09/2003	11,8
Marne	AZY SUR MARNE	03108098	14/07/2006	10,8
Petit Morin	MONTMIRAIL	03113450	21/07/2003	11,5
Petit Morin	MONTMIRAIL	03113450	14/07/2006	12,9
Petit Morin	VERDELOT	03113610	21/07/2003	11,6